



BOOK 2012



TABLE DES MATIERES DU BOOK

CHAPITRE 1- 7

PATINAGE INDIVIDUEL REGLEMENTS TECHNIQUES.....	7
I. ELEMENTS TECHNIQUES - REGLES ISU	7
A. RÈGLE ISU 510 Eléments Individuels et Couples : Exigences	7
1. LES SAUTS	7
2. LES COMBINAISONS DE SAUTS.....	7
3. LES SEQUENCES DE SAUTS	7
4. LES PIROUETTES	7
5. LES SEQUENCES DE PAS	9
6. LES SEQUENCES CHOREGRAPHIQUES	9
B. RÈGLE ISU 511 - Programme Court Individuel.....	9
1. LES SAUTS.....	9
2. LES COMBINAISONS DE SAUTS.....	10
3. LES PIROUETTES	10
4. LES SEQUENCES DE PAS	11
C. RÈGLE ISU 512 - Programme Libre Individuel	11
1. LES SAUTS INDIVIDUELS.....	12
2. LES COMBINAISONS DE SAUTS ET SEQUENCES DE SAUTS.....	12
3. REPETITIONS	12
4. LES PIROUETTES	12
5. LES SEQUENCES DE PAS	13
6. LES SEQUENCES CHOREGRAPHIQUES	13
II. TABLEAU NOMENCLATURE Patinage Individuel 2012-2013	13
III. TABLEAU CATEGORIES D'AGE ET NIVEAUX – Patinage Individuel	15
IV. CATEGORIES DE LICENCES	16
V. CATEGORIES AGE / NIVEAU 2012-2013	16
VI. CATEGORIES	17
A. FILIERE ELITE.....	17
B. FILIERE FRANCE D1 : PLUS DE 13 ANS.....	17
1. CATEGORIE FRANCE D1 SENIOR	17
2. CATEGORIE FRANCE D1 JUNIOR	17
3. CATEGORIE FRANCE D1 NOVICE	17
C. FILIERE FRANCE : MOINS DE 13 ANS	17
1. FRANCE MINIME ARGENT	17
2. FRANCE MINIME BRONZE	17
3. FRANCE MINIME PRE BRONZE	18
4. CATEGORIE FRANCE AVENIR	18
A. CATEGORIE FRANCE POUSSIN	18
D. FILIERE FRANCE D2.....	18
1. CATEGORIE FRANCE D2 SENIOR	18
2. CATEGORIE FRANCE D2 JUNIOR	18
3. CATEGORIE FRANCE D2 NOVICE	18
E. FILIERE NATIONALE D3.....	19
1. CATEGORIE : NATIONAL D3 SENIOR - JUNIOR	19
2. CATEGORIE : NATIONAL D3 NOVICE	19

3. CATEGORIE : NATIONAL D3 MINIME	19
4. CATEGORIE : NATIONAL D3 AVENIR	19
5. CATEGORIE : NATIONAL D3 POUSSIN	19
VII. CONTENUS TECHNIQUES PROGRAMMES TYPES	20
A. PROGRAMME ISU SENIOR.....	20
B. PROGRAMME ISU JUNIOR.....	21
C. PROGRAMME ISU ADVANCED NOVICE	23
D. PROGRAMME ISU ADVANCED NOVICE	25
E. PROGRAMME ISU NOVICE BASIC B.....	26
F. PROGRAMME ISU NOVICE BASIC A.....	27
G. PROGRAMME NOVICE BASIC A modifié	28
CHAPITRE 2 29	
PATINAGE PAR COUPLE REGLEMENTS TECHNIQUES	29
I. CATEGORIES DE LICENCES ET D'AGE – Patinage par Couple	29
II. ELEMENTS TECHNIQUES - REGLES ISU	29
A. Règle ISU 519 : ELEMENTS COUPLES, EXIGENCES.....	29
1. GÉNÉRALITÉS	29
2. LES PORTES	30
3. LES PORTES TWISTES	31
4. LES SAUTS LANCES	31
5. LES SAUTS INDIVIDUELS, LES COMBINAISONS DE SAUTS ET SEQUENCES DE SAUTS.....	31
6. LES PIROUETTES INDIVIDUELLES ET PIROUETTES COMBINEES INDIVIDUELLES	31
7. LES PIROUETTES EN COUPLE ET LES PIROUETTES COMBINEES EN COUPLE	31
8. LES SPIRALES DE LA MORT	31
9. LES SEQUENCES DE PAS	32
B. RÈGLE ISU 520 - Programme Court Couple : Remarques	32
C. RÈGLE ISU 521 - Programme Libre Couple : Remarques	34
III. TABLEAU NOMENCLATURE « COUPLES » 2012-2013	35
IV. CONTENUS DE PROGRAMME – PATINAGE PAR COUPLE	38
A. FILIERE ELITE COUPLE.....	38
B. CATEGORIE FRANCE COUPLE SENIOR.....	39
C. CATEGORIE FRANCE COUPLE JUNIOR.....	40
D. CATEGORIE FRANCE COUPLE NOVICE	41
E. CATEGORIE FRANCE COUPLE NOVICE BASIC.....	42
CHAPITRE 3 43	
MEDAILLES ET TESTS, REGLEMENT TECHNIQUE	43
A. GENERALITES.....	43
1. CLASSIFICATION.....	43
2. ORGANISATION	46
3. JURY TESTS INITIATION	46
a) MEDAILLES DE GLISSE	47
b) MEDAILLE ADULTES	47
c) PREPARATOIRE à VERMEIL	47
a) OR, GRANDE OR	48
b) PLATINE.....	48
6. JURY MEDAILLES ADULTES	48
7. JUGEMENT	48
8. HORAIRES.....	48
9. ORDRE DE PASSAGE	48
B. TESTS D'INITIATION : LES GLACONS	49

C.	TESTS DE CLUBS	51
1.	REGLES GENERALES	51
2.	TEST PATIN D'ACIER	52
3.	TEST PRELIMINAIRE	52
4.	PATINS NATIONAUX 1 à 10	52
D.	LES MEDAILLES NATIONALES DE LIBRE - INDIVIDUEL	57
1.	REGLES GENERALES : préparatoire à platine	57
2.	MEDAILLE PREPARATOIRE	57
3.	MEDAILLE PRE BRONZE	58
4.	MEDAILLE BRONZE	59
5.	MEDAILLE ARGENT	59
6.	MEDAILLE VERMEIL	60
7.	MEDAILLE OR	61
8.	MEDAILLE GRANDE-OR	61
9.	MEDAILLE PLATINE	61
10.	TABEAU RECAPITULATIF DES TES et PCS : PREPARATOIRE à PLATINE	62
E.	MEDAILLES NATIONALES - GLISSE	64
	DEFINITION	64
	GENERALITES	64
1.	TEST BRONZE GLISSE	65
2.	MEDAILLE ARGENT GLISSE	67
3.	MEDAILLE VERMEIL DE GLISSE	69
4.	MEDAILLE OR DE GLISSE	70
F.	MEDAILLES NATIONALES - COUPLE	72
1.	MEDAILLE BRONZE, COUPLE	72
2.	MEDAILLE ARGENT, COUPLE	72
3.	MEDAILLE VERMEIL, COUPLE	73
4.	MEDAILLE OR, COUPLE	73
5.	MEDAILLE GRANDE-OR, COUPLE	73
6.	MEDAILLE PLATINE, COUPLE	74
7.	TABEAU RECAPITULATIF MEDAILLES COUPLE	74
G.	MEDAILLES CATEGORIE ADULTES	75
CHAPITRE 4 – 78		
REGLEMENT GENERAL-TDF-CHAMPIONNATS FRANCE D1 et D2		78
A.	TARIF DES INSCRIPTIONS 2012-2013 : individuel et couple	78
B.	CATEGORIES DE LICENCES ET D'AGE individuel et couple	79
C.	GENERALITES : TOURNOIS DE FRANCE & CHAMPIONNATS DE FRANCE	79
1.	GENERALITES	79
2.	DEFINITION DES ZONES GEOGRAPHIQUES	81
3.	NOMBRE DE TDF	81
4.	ORGANISATION D'UN TDF	81
5.	OFFICIELS D'ARBITRAGE	82
6.	INSCRIPTIONS	82
7.	FORFAIT	82
8.	TIRAGE AU SORT	83
9.	MODALITES DE CLASSEMENT	83
10.	CRITERES DE CLASSEMENT	84
11.	ATTRIBUTION DES POINTS DE CLASSEMENT « TDF »	85

D.	ENGAGEMENT PATINEURS ETRANGERS EN TDF - SAISON 2012 – 2013.....	86
E.	SPECIFICITES CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS & COUPLES	87
1.	GENERALITES.....	87
2.	CALENDRIER DES CHAMPIONNATS DE FRANCE	87
3.	CLUB ORGANISATEUR D'UN CHAMPIONNAT DE FRANCE	87
4.	FICHES CONTENUS PROGRAMME	87
5.	HORAIRES DES CHAMPIONNATS	87
6.	TIRAGE AU SORT - ORDRE DE PASSAGE	88
7.	SELECTIONS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS & COUPLES.....	89
F.	RECORD DE FRANCE.....	90
G.	FILIERE NATIONALE D3.....	90
CHAPITRE 5 91		
REGLEMENT et SELECTIONS CHAMPIONNATS FRANCE DES CLUBS.....		91
A.	SELECTIONS POUR LE CHAMPIONNAT	91
B.	CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS	93
C.	REGLEMENT TECHNIQUE.....	95
1.	CONSTITUTION DES EQUIPES	95
2.	PALMARES.....	95
3.	1 ^{ere} DIVISION	96
4.	2 ^{eme} DIVISION	96
5.	3 ^{eme} DIVISION	96
6.	TABEAU RECAPITULATIF CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS 2012-2013	97
D.	REGLEMENT COMPTABLE.....	98
CHAPITRE 6 100		
SPORT DE GLACE POUR ADULTES		100
I.	ELIGIBILITE ADULTE.....	100
II.	CATEGORIES D'AGE PATINAGE ARTISTIQUE ADULTES	101
A.	PROGRAMME LIBRE PATINAGE ARTISTIQUE INDIVIDUEL	101
B.	PROGRAMME LIBRE PATINAGE ARTISTIQUE COUPLE	108
C.	PROGRAMME DE CREATION DE PATINAGE ARTISTIQUE INDIVIDUEL	110
CHAPITRE 7 : 111		
CAHIER DES CHARGES ORGANISATION TDF-CHAMPIONNATS FRANCE		111
A.	GÉNÉRALITÉS.....	111
1.	OBJET DU CAHIER DES CHARGES.....	111
2.	CANDIDATURE	111
3.	DOSSIER DE CANDIDATURE	111
4.	RÔLE DU CLUB ORGANISATEUR	111
5.	OBLIGATIONS FINANCIÈRES.....	111
6.	ASSURANCES.....	112
B.	LOGISTIQUE.....	112
1.	INFRASTRUCTURE	112
2.	HÉBERGEMENT	113
3.	RESTAURATION.....	113
4.	TRANSPORTS	113
5.	COUVERTURE MÉDICALE	113
C.	ACCUEIL	114
1.	ACCUEIL GÉNÉRAL	114
2.	ACCUEIL ENTRAÎNEURS	114
3.	VESTIAIRES DES PATINEURS.....	114
4.	DOSSIERS D'ACCUEIL OFFICIELS D'ARBITRAGE & DE COMPETITION	115

5. SALLE DES JUGES-ARBITRES, JUGES ET PANEL TECHNIQUE	115
D. COMPÉTITION	115
1. HORAIRES DE LA COMPÉTITION	115
2. INSCRIPTION PATINEURS	116
3. TIRAGE AU SORT	116
4. PERSONNES NÉCESSAIRES EN BORD DE PISTE DURANT LA COMPÉTITION	117
5. INSTALLATION DES OFFICIELS	118
6. PRÉSENTATEURS	119
7. SONORISATION	120
8. CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX.....	120
9. PROTOCOLE DE RÉSULTATS	121
10.ETUDE QUALITATIVE DE L'ORGANISATION.....	121
CHAPITRE 8 : 122	
REGLEMENT C.N.O.A. Patinage Artistique	122
A. STRUCTURES.....	122
Article 1 – Définition de la CNOA	122
Article 2 – Missions de la CNOA	123
Article 3 – Définition des CROA.....	123
Article 4 – Les Référents des zones géographiques.	123
Article 5 – Les Responsables des Officiels d'Arbitrage des Ligues.	123
B. LES OFFICIELS D'ARBITRAGE	124
Article 6 – La Liste Nationale des Officiels d'Arbitrage	124
Article 7 – Définition des Officiels d'Arbitrage	124
JUGES	124
JUGES ARBITRES.....	125
SPÉCIALISTES TECHNIQUES.....	125
OPÉRATEURS DE DONNÉES.....	126
Article 6 – Echelle des qualifications des Officiels d'Arbitrage.....	126
C. CONDITIONS D'INSCRIPTIONS / CRITÈRES DE RE-CERTIFICATIONS ET PROMOTIONS.....	126
Article 8 – Les Juges – Critères d'inscriptions.....	126
Article 9 – Les Juges Arbitres – Critères d'inscriptions.....	127
Article 10 – Les Contrôleurs Techniques – Critères d'inscriptions	128
Article 11 – Les Spécialistes Techniques – Critères d'inscriptions	129
Article 12 – Les Opérateurs de Données – Critères d'inscription	130
Article 13 - Re-certification des Officiels d'Arbitrage	131
D. HABILITATIONS ET DÉSIGNATIONS DES OFFICIELS ARBITRAGES.....	131
Article 14 – Désignation des Officiels d'Arbitrage	131
Article 15 – Convocation des Officiels d'Arbitrage	132
Article 16 – Habilitations des OA en fonction des Grades.....	132
E. QUOTAS D'ACTIVITÉ	133
Article 17 – Quotas d'activité	133
F. MOTIFS DE SUSPENSION ET RÉTROGRADATIONS	134
Article 18 – Activité insuffisante	134
Article 19 – Non respect des Devoirs des Officiels d'Arbitrage / Charte d'éthique	134
Article 20 – Autres sanctions disciplinaires.....	134
G. FORMATIONS ET PROMOTIONS	135
H. FORMATEURS ET MODÉRATEURS.....	135
I. TEXTES DE RÉFÉRENCE	135

CHAPITRE 1- PATINAGE INDIVIDUEL REGLEMENTS TECHNIQUES TOURNOIS DE FRANCE, CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS ET DES CLUBS

I. ELEMENTS TECHNIQUES - REGLES ISU

Les éléments techniques des programmes de compétitions sont issus des règles ISU en vigueur au 1^{er} juillet de l'année en cours. La saison sportive débute le 1^{er} juillet pour se terminer le 30 juin.

A. RÈGLE ISU 510 Éléments Individuels et Couples : Exigences

1. LES SAUTS

Un « élément saut » est, soit un saut individuel, soit une combinaison soit une séquence de sauts.

2. LES COMBINAISONS DE SAUTS

- Dans une combinaison de saut, le pied de réception d'un saut est le pied d'appel du saut suivant.
- S'il y a un trois sur un pied, entre les sauts sans toucher la glace avec le pied libre (ou avec une légère pose de pied sans transfert du poids du corps), l'élément restera appelé combinaison de sauts (avec une erreur).
- Si les sauts sont liés entre eux par un saut non listé, l'élément sera appelé séquence de sauts.
- Cependant quand un demi-boucle (Thorren) est exécuté dans une combinaison ou séquence de sauts, il est considéré comme un saut listé avec la valeur de base d'un saut de boucle (1Lo).
- Si le premier saut d'une combinaison de sauts échoue et se transforme en un saut non listé, l'ensemble restera considéré comme une combinaison de sauts.

3. LES SEQUENCES DE SAUTS

- Une séquence de sauts peut contenir n'importe quel nombre de sauts listés comportant n'importe quel nombre de tours qui peuvent être liés en eux par des sauts non listés et/ou rebonds se suivant immédiatement les uns les autres tout en maintenant le rythme du saut (genou).
- Il ne peut y avoir ni retournement, ni pas, ni croisé ou poussée durant la séquence (les retournements sont trois, brackets, twizzles, boucles, contre-rockings, rockers. Les pas sont les pas piqués, les chassés, les mohawks, les choctaws, les courbes avec changement de carres, les crossrolls).

Une séquence de sauts composée d'un saut listé et d'un ou plusieurs sauts non listés n'est pas considérée comme une séquence de sauts mais comme un saut individuel.

4. LES PIROUETTES

On distingue

a) Les positions de base

- **HORIZONTALE** : La jambe libre derrière avec le genou plus haut que le niveau de la hanche.
- **ASSISE** : La partie haute de la jambe d'appui au moins parallèle à la glace.
- **DEBOUT** : Toute position, avec la jambe d'appui tendue ou presque tendue, qui n'est pas une position horizontale.
- **CAMBREE** : c'est une position debout dans laquelle la tête et les épaules sont penchées en arrière avec le dos en arc de cercle. La position de la jambe libre est optionnelle.
- **CASSEE sur le côté** : c'est une position debout dans laquelle la tête et les épaules sont penchées sur le côté avec le dos en arc de cercle. La position de la jambe libre est optionnelle.

Les Pirouettes Cambrées, Biellmann et variations similaires sont toujours considérées comme des pirouettes debout.

b) Les positions NBP « Non Basic Position » (anciennement appelées « positions intermédiaires »):

Toute position qui ne satisfait pas à la définition d'une position de base.

Une pirouette qui n'a pas 2 tours, en position de base, ne recevra aucun niveau et aucune valeur ;

c) Remarques

- cependant une pirouette avec moins de 3 tours est considérée comme un mouvement de patinage et non pas comme une pirouette.
- Le nombre minimum de tours dans une position est de 2 (sans interruption). Si ce critère n'est pas satisfait, la position n'est pas comptée.
- Dans toute pirouette, un changement de carre ne peut être pris en compte que s'il est réalisé en position de base.
- Les variations de position de la tête, des bras ou de la jambe libre ainsi que les fluctuations de vitesse sont autorisées.
- Dans toutes pirouettes, le changement de pied doit être précédé et suivi par une position de pirouette avec au moins 3 tours.
- Si le ou les patineurs chutent à l'entrée d'une pirouette, une pirouette ou un mouvement de pirouette est autorisé immédiatement après la chute (pour compenser la durée de la pirouette chutée) et cette pirouette/mouvement ne sera pas comptabilisé comme un élément.
- Si les centres de pirouettes (avant et après le changement de pied) sont trop éloignés et les critères de « deux pirouettes » sont remplis (s'il y a une courbe de sortie après la première partie et une courbe d'entrée vers la deuxième partie), seule la partie avant le changement de pied sera appelée et considérée pour les critères de niveau. (la partie après le changement de pied sera simplement ignorée par le panel technique).

d) Pirouettes Combinées

- Le nombre de tours **en position NBP** est compté dans le nombre de tours total.
- Les **positions NBP** peuvent être considérées comme variations difficiles dans le cas où la définition de telles variations est satisfaite.
- **Passer dans l'une de ces positions NBP**, n'est pas considéré comme un changement de position, qui ne peut être que **d'une position de base vers une autre position de base**.

e) Pirouettes une position

Et, pour individuel, Pirouette Sautée (i.e. pirouette avec une entrée sautée à une position, sans changement de pied)

- Les **positions NBP** sont autorisées, comptées dans le nombre total de tours requis par les règles, mais ne sont pas valables pour les critères de niveau.
- Dans les pirouettes une position et les pirouettes sautées, la position debout de fin de pirouette (final wind-up) n'est pas considérée comme une autre position, indépendamment du nombre de tours, dès lors que dans cette position debout de fin de pirouette, aucun critère de niveau n'est exécuté (changement de carre, variation de position etc....).
- Lorsqu'une pirouette commence par un saut, aucune rotation sur la glace avant l'appel n'est permise et passer d'un pied sur l'autre doit être considéré par les juges dans les GOE.

5. LES SEQUENCES DE PAS

Toutes les séquences de pas doivent être exécutées en accord avec le caractère de la musique.

Des petits arrêts en phase avec la musique sont autorisés. Les retours en arrière ne sont pas interdits.

Les retournements et les pas doivent être répartis tout au long de la séquence.

Il n'y a aucun schéma requis mais une séquence de pas doit utiliser la totalité de la surface de la glace soit dans sa longueur (avec un schéma type ligne droite, serpentine ou similaire) ou dans sa largeur (avec un schéma type cercle ou ovale) ou les deux (avec un schéma combinant les 2).

6. LES SEQUENCES CHOREGRAPHIQUES

Les séquences chorégraphiques consistent en n'importe quel type de mouvements tels que les pas, retournements, spirales, arabesques, grands aigles, Ina Bauers, hydroblading, sauts de transition (sauts non listés), mouvements de pirouette etc.

Une Séquence Chorégraphique **pour les dames** doit inclure au moins une spirale (pas un simple lever de jambe) de n'importe quelle longueur.

La séquence commence avec le premier mouvement et se termine avec le dernier mouvement du patineur.

Il n'y a aucun schéma requis mais la séquence doit utiliser la totalité de la surface de la glace. Si cette exigence n'est pas satisfaite, la séquence sera sans valeur.

La Séquence Chorégraphique dans le programme libre doit être exécutée après la Séquence de Pas.

La séquence chorégraphique a une valeur de base et sera évaluée uniquement par les juges dans les GOE.

B. RÈGLE ISU 511 - Programme Court Individuel

- Le programme court Individuel consiste en un programme de patinage avec un nombre prescrit d'éléments.
- L'ordre d'exécution des éléments est libre.
- Aucune note supplémentaire n'est accordée en prolongeant le programme jusqu'à la limite du temps réglementaire si cela n'est pas nécessaire.
- La musique est au choix du patineur mais les musiques avec des paroles ne sont pas autorisées.
- Des éléments additionnels, ou non prescrits, tels que des sauts, pirouettes, des pas ou même la répétition d'éléments ratés, ne seront pas notés. En conséquence, ils ne bloqueront pas la boîte d'un autre type d'élément. Cependant, si un tel élément non prescrit ou additionnel réalisé se substitue à un élément requis mais non réalisé, la boîte respective sera bloquée et l'élément réalisé sera considéré comme ne satisfaisant pas les exigences et donc n'aura pas de valeur

1. LES SAUTS

- Pour les Seniors Messieurs, tous les triples ou quadruple sauts sont autorisés.
- Lorsqu'un quadruple saut est exécuté dans la combinaison de sauts, un quadruple saut différent peut être exécuté comme saut individuel.
- Pour les Seniors et Juniors Messieurs et les Seniors Dames, lorsque le triple Axel Paulsen est exécuté au titre du saut axel, il ne peut être répété en tant que saut individuel ou dans la combinaison de sauts.
- Pour les Seniors Dames, tous les triples sauts sont autorisés.
- Pour les Juniors Dames et Messieurs, **seul** le double ou triple saut demandé est autorisé.
- Un seul grand aigle, arabesque ou mouvement de patinage libre ne peut être considéré comme suffisant pour remplir les conditions du règlement sur les pas de liaison et/ou tous autres mouvements comparables de patinage libre et doit être pénalisé par les Juges dans le grade d'exécution (GOE).

2. LES COMBINAISONS DE SAUTS

- Pour les Seniors Messieurs, la combinaison de sauts peut consister en l'exécution du même saut ou d'un autre double, triple ou quadruple saut.
- Pour les Seniors Messieurs, lorsqu'un quadruple saut est exécuté comme saut individuel, un quadruple saut différent peut être exécuté dans la combinaison de sauts.
- Pour les Seniors Dames, Juniors Dames et Messieurs, la combinaison de sauts peut consister en l'exécution du même saut ou d'un autre double ou triple saut.
- Pour toutes les catégories, les sauts inclus dans la combinaison de sauts doivent être différents du saut individuel.
- Si le même saut est exécuté comme saut individuel et en tant que partie de la combinaison de sauts, le dernier exécuté de ces éléments sauts ne sera pas compté, mais occupera une boîte saut (si cet élément est une combinaison de sauts, la combinaison entière ne sera pas comptée).

3. LES PIROUETTES

a) Pirouette une position et pirouette combinée

- S'il n'y a pas de position de pirouette, avant et/ou après le changement de pied, avec au moins trois (3) tours, la pirouette n'est pas conforme aux exigences et aucune valeur ne sera donnée.
- A l'exception des pirouettes sautées, les pirouettes ne peuvent pas être commencées par un saut.

b) Pirouette Sautée

Senior :

- Tout type de pirouette sautée est autorisé, avec la position de réception différente de la pirouette une position.
- Passer d'un pied sur l'autre doit être considéré par les juges dans les GOEs.
- Un minimum de huit (8) tours dans la position de réception est demandé, laquelle peut être différente de la position d'envol.
- Aucune rotation sur la glace préalable à l'envol n'est autorisée.

Junior :

- Seule la position en l'air requise ou sa variation est autorisée et cette position doit être atteinte en l'air.
- Un minimum de huit (8) tours dans la position de réception est demandé, laquelle doit être identique à la position d'envol.
- Dans la pirouette sautée assise, le changement de pied à la réception est autorisé. Aucune rotation sur la glace préalable à l'envol n'est autorisée.

Pour les Seniors et Juniors, les huit (8) tours nécessaires peuvent être exécutés avec toute variation de la position de réception.

MESSIEURS : Pirouette avec seulement un changement de pied

Senior :

- Le patineur doit choisir la position horizontale ou la position assise à effectuer, mais cette position doit être différente de la position de réception de la pirouette sautée.
- La pirouette ne doit comprendre qu'un seul changement de pied, qui peut être exécuté sous la forme d'un pas ou d'un saut avec au moins six (6) tours sur chaque pied.
- Si la position de réception de la pirouette sautée est la même que la pirouette une position, la dernière exécutée de ces deux pirouettes ne sera pas comptée, mais occupera une boîte pirouette.

Junior :

- Seule la position assise ou horizontale requise est autorisée.
- La pirouette ne doit comprendre qu'un seul changement de pied, qui peut être exécuté sous la forme d'un pas ou d'un saut avec au moins six (6) tours sur chaque pied.

DAMES :

Pirouette cambrée arrière ou sur le côté

- Toute position est autorisée, dès lors que la position cambrée arrière ou sur le côté est maintenue pendant huit (8) tours, sans remonter en position debout.
- Après les huit (8) tours, il est possible d'exécuter la position Biellmann.

e) Pirouette combinée.

- La pirouette combinée doit comprendre au moins **deux** positions de base avec au moins deux (2) tours dans chacune de ces positions (S'il y a moins de 3 positions de base avec 2 tours dans chacune de ses positions, cela se reflètera dans le niveau de la pirouette) et seulement un changement de pied avec au moins six (6) tours sur chaque pied.
- Le changement de pied et le changement de position peuvent être faits, soit en même temps, soit séparément.

4. LES SEQUENCES DE PAS

Les séquences de pas peuvent inclure tous les sauts non listés.

5. LES SPIRALES

Bien que la séquence de spirales ne soit plus un élément du Programme Court Dames, l'exécution d'arabesques sera récompensée dans les « Transitions ».

C. RÈGLE ISU 512 - Programme Libre Individuel

- Le programme libre individuel consiste en un programme bien équilibré d'éléments de patinage libre, tels que des sauts, des pirouettes, des pas et autres mouvements de liaison, exécutés avec un minimum de patinage sur deux pieds en harmonie avec la musique choisie par le patineur, à l'exception des musiques avec des paroles, qui ne sont pas autorisées.
- Le patineur a entière liberté pour sélectionner les éléments de patinage libre, dont la somme constitue le programme.
- Tous les éléments doivent être liés ensemble par des pas de liaison de nature différente et par d'autres mouvements comparables de patinage. Le tout doit utiliser complètement la surface de la glace (les croisés avant et arrière ne sont pas considérés comme des pas de liaison).
- Tout élément additionnel, au-delà du nombre prescrit, ne sera pas comptabilisé dans le résultat. Seule la première tentative (ou le nombre de tentative autorisée) d'un élément sera prise en compte.

1. LES SAUTS INDIVIDUELS

- Les sauts individuels peuvent contenir n'importe quel nombre de tours

2. LES COMBINAISONS DE SAUTS ET SEQUENCES DE SAUTS

- Une combinaison consiste en l'exécution du même saut ou d'un autre simple, double, triple ou quadruple saut.
- Il peut y avoir jusqu'à trois combinaisons ou séquences de sauts dans le programme.
- Une des combinaisons peut contenir trois sauts,
- Les deux autres combinaisons doivent contenir deux sauts.

3. REPETITIONS

- Un double Axel ne peut pas être inclus **plus de deux fois** au total dans un programme libre individuel (comme Saut Individuel ou comme partie d'une Combinaison ou Séquence de Sauts).
- De tous les triples et quadruples sauts, seulement **deux** peuvent être répétés et ces répétitions doivent être soit dans une combinaison de sauts soit dans une séquence de sauts.
- Les triples et quadruples sauts, avec le même nom, seront considérés comme deux sauts différents.
- La répétition d'un triple ou quadruple saut, non inclus dans une combinaison de sauts ou séquence de sauts, sera considérée comme une partie d'une séquence de sauts non réussie et comptée comme une séquence de sauts, avec seulement un saut exécuté.
- Si les trois combinaisons de sauts ou séquences de sauts (au total) ont déjà été exécutées, le saut individuel répété sera traité comme un élément additionnel et donc pas considéré (mais cet élément occupera une boîte élément saut).
- Aucun triple ou quadruple saut ne peut être tenté plus de deux fois.
- Si un triple ou quadruple saut est exécuté une troisième fois dans une combinaison ou séquence, la totalité de la combinaison ou séquence sera traitée comme un élément additionnel et donc pas considérée (mais cet élément occupera une boîte élément saut).

4. LES PIROUETTES

Toutes les pirouettes doivent être de nature différente (abréviations différentes). Si une pirouette, avec la même abréviation, est exécutée une seconde fois, elle sera invalidée (mais cet élément occupera une boîte pirouette).

Les pirouettes doivent avoir un nombre minimum de tours :

- 6 (six) pour *la pirouette sautée et la pirouette « avec seulement une position »*
- 10 (dix) pour *la pirouette combinée*.

Le manque de tours doit être pris en considération par les juges dans leur notation. Ce nombre minimum de tours exigés doit être compté de l'entrée à la sortie de la pirouette (sauf la position debout de fin de pirouette *final wind-up* dans les pirouettes une position et les pirouettes sautées). Dans la pirouette combinée et la pirouette « une position », le changement de pied est optionnel. Le nombre de positions différentes dans une pirouette combinée est libre.

5. LES SEQUENCES DE PAS

Les patineurs ont entière liberté pour sélectionner le type de séquence de pas qu'ils veulent exécuter. Des sauts peuvent aussi être inclus dans la séquence de pas. Cependant, la séquence de pas doit utiliser toute la surface de la piste. Les séquences de pas trop courtes et à peine visible ne peuvent pas être considérées comme des séquences, telles que définies par le règlement.

6. LES SEQUENCES CHOREGRAPHIQUES

Les séquences chorégraphiques consistent en n'importe quel type de mouvements tels que les pas, retournements, spirales, arabesques, grands aigles, Ina Bauers, hydroblading, sauts de transition (sauts non listés), mouvements de pirouette etc.

Une Séquence Chorégraphique **pour les dames** doit inclure au moins une spirale (pas un simple lever de jambe) de n'importe quelle longueur.

La séquence commence avec le premier mouvement et se termine avec le dernier mouvement du patineur.

Il n'y a aucun schéma requis mais la séquence doit utiliser la totalité de la surface de la glace. Si cette exigence n'est pas satisfaite, la séquence sera sans valeur.

La Séquence Chorégraphique dans le programme libre doit être exécutée après la Séquence de Pas.

La séquence chorégraphique a une valeur de base et sera évaluée uniquement par les juges dans les GOE.

II. TABLEAU NOMENCLATURE Patinage Individuel 2012-2013

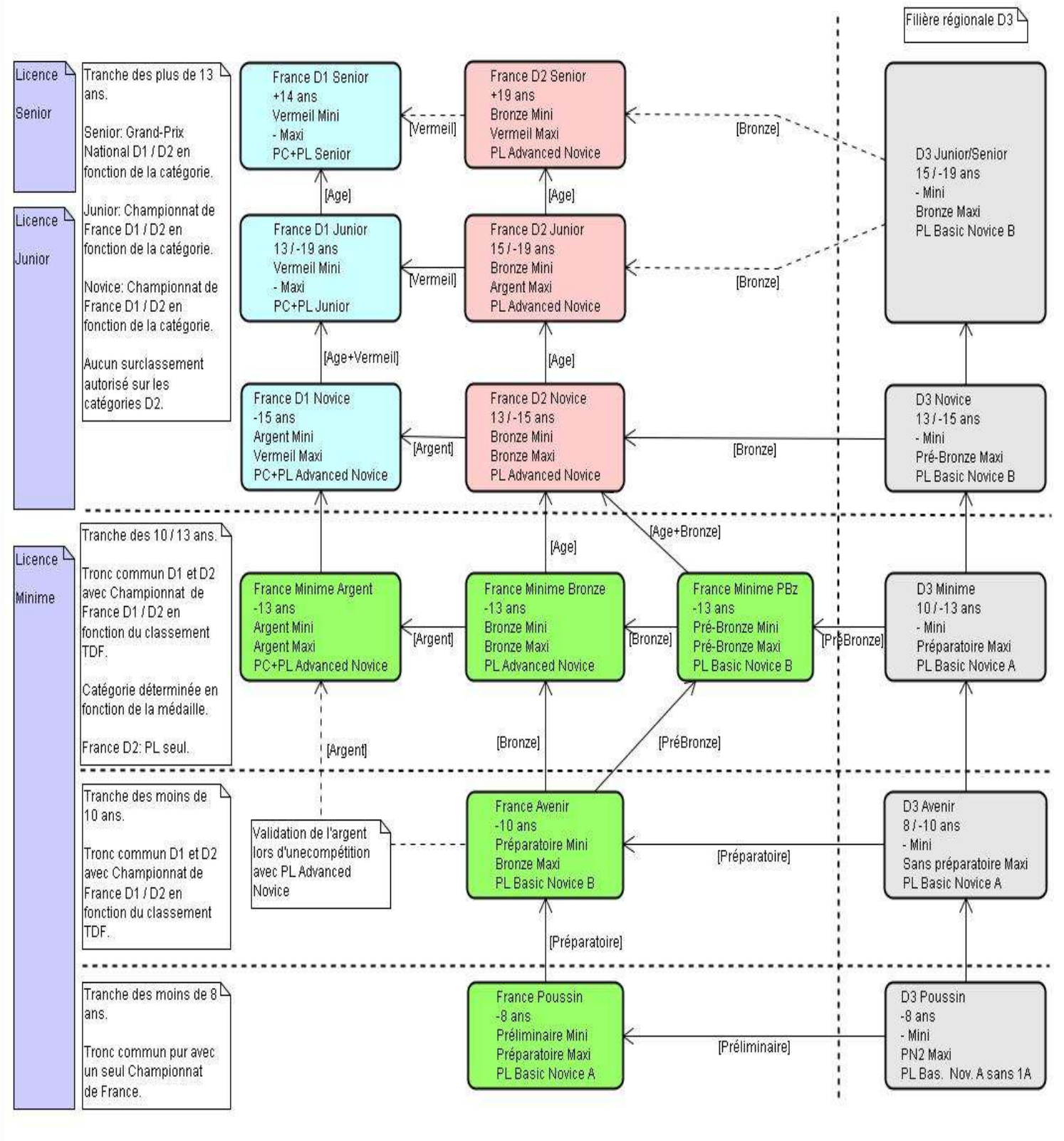
SAUTS	DENOMINATION ISU	DENOMINATION FRANÇAISE
1T	Single Toeloop	Boucle piquée simple
1S	Single Salchow	Salchow simple
1Lo	Single Loop	Boucle simple
1F	Single Flip	Flip simple
1Lz	Single Lutz	Lutz simple
1A	Single Axel	Axel simple
2T	Double Toeloop	Double boucle piquée
2S	Double Salchow	Double salchow
2Lo	Double Loop	Double boucle
2F	Double Flip	Double flip
2Lz	Double Lutz	Double lutz
2A	Double Axel	Double axel
3T	Triple Toeloop	Triple boucle piquée
3S	Triple Salchow	Triple salchow
3Lo	Triple Loop	Triple boucle
3F	Triple Flip	Triple flip
3Lz	Triple Lutz	Triple lutz
3A	Triple Axel	Triple axel
4T	Quad. Toeloop	Quad. boucle piquée
4S	Quad. Salchow	Quad. salchow
4Lo	Quad. Loop	Quad. boucle
4F	Quad. Flip	Quad. flip
4Lz	Quad. Lutz	Quad. lutz
4A	Quad. Axel	Quad. axel

PIROUETTES	DENOMINATION ISU	DENOMINATION FRANÇAISE
USp	Upright Spin	Pirouette debout
LSp	Layback Spin	Pirouette cambrée
CSp	Camel Spin	Pirouette horizontale
SSp	Sit Spin	Pirouette assise
FUSp	Flying Upright Spin	Pirouette sautée debout
FLSp	Flying Layback Spin	Pirouette sautée cambrée
FCSp	Flying Camel Spin	Pirouette sautée horizontale
FSSp	Flying Sit Spin	Pirouette sautée assise
CUSp	Change Foot Upright Spin	Pirouette debout changée de pied
CLSp	Change Foot Layback Spin	Pirouette cambrée changée de pied
CCSp	Change Foot Camel Spin	Pirouette horizontale changée de pied
CSSp	Change Foot Sit Spin	Pirouette assise changée de pied
FCUSp	Flying Change Foot Upright Spin	Pirouette sautée debout changée de pied
FCLSp	Flying Change Foot Layback Spin	Pirouette sautée cambrée changée de pied
FCCSp	Flying Change Foot Camel Spin	Pirouette sautée horizontale changée de pied
FCSSp	Flying Change Foot Sit Spin	Pirouette sautée assise changée de pied
CoSp	Combination Spin	Pirouette combinée
CCoSp	Change Foot Combination Spin	Pirouette combinée changée de pied
FCoSp	Flying Combination Spin	Pirouette sautée combinée
FCCoSp	Flying Change Foot Comb. Spin	Pirouette sautée combinée changée de pied

PAS ET SPIRALES	DENOMINATION ISU	DENOMINATION FRANÇAISE
StSq	Step Sequence	Suite de pas
ChSq	Choreo Sequence	Séquence chorégraphique
DIVERS	DENOMINATION ISU	DENOMINATION FRANÇAISE
+COMBO	Combination	Combinaison
+SEQ	Sequence	Séquence
<	under-rotated	sous-rotation
<<	downgraded	dégradé
e	wrong edge / unclear edge	carre mauvaise ou non claire
*		invalid (non conforme au règlement)

III. TABLEAU CATEGORIES D'AGE ET NIVEAUX – Patinage Individuel

act CSNPA - Chemin de progression entre les catégories - Saison 2012-2013



IV. CATEGORIES DE LICENCES

Licence MINIME : moins de 13 ans
 Licence JUNIOR : de 13 à moins de 19 ans
 Licence SENIOR : à partir de 19 ans

Les âges des licences sont ceux qui doivent être pris en compte pour les surclassements

Les âges des catégories sont différents des âges des licences

Le surclassement est autorisé :

- entre les catégories d'âge
- d'une catégorie de licence à l'autre.

Pas de surclassement possible en 2^{em} division (excepté aux championnats de France des Clubs)

V. CATEGORIES AGE / NIVEAU 2012-2013

CATEGORIE	AGE	Né
D1 SENIOR	+ 14 ans	Né avant le 01/07/1998
D2 SENIOR	+ 19 ans	Né avant le 01/07/1993
D1 JUNIOR	13 ans à moins 19 ans	Né entre le 01/07/1993 Et le 30/06/1999
D2 JUNIOR	15 ans à moins 19 ans	Né entre le 01/07/1993 Et le 30/06/1997
D3 JUNIOR-SENIOR	15 ans et +	Né avant le 01/07/1997
D1 NOVICE	Moins 15 ans	Né après le 01/07/1997
D2 NOVICE D3 NOVICE	13 ans à moins 15 ans	Né entre le 01/07/1997 Et le 30/06/1999
France MINIME	Moins 13 ans	Né après le 01/07/1999
D3 MINIME	10 ans à moins 13 ans	Né entre le 01/07/1999 Et le 30/06/2002
France AVENIR	Moins 10 ans	Né après le 01/07/2002
D3 AVENIR	8 ans à moins 10 ans	Né entre le 01/07/2002 Et le 30/06/2004
France POUSSIN D3 POUSSIN	Moins 8 ans	Né après le 01/07/2004

VI. CATEGORIES

A. **FILIERE ELITE**

voir contenu technique des programme type chapitre VII

CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE

Médaille exigée : aucune.

Modalités précisées par le « chemin de sélection » de la DTN

Programmes court et libre senior, quel que soit l'âge (voir ci-dessous, programme senior France D1)

B. **FILIERE FRANCE D1 : PLUS DE 13 ANS**

voir contenu technique des programme type chapitre VII

PROGRAMMES POUR TDF, CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS ET CHAMPIONNATS DE FRANCE DES CLUBS

1. CATEGORIE FRANCE D1 SENIOR

PREMIERE DIVISION : TDF Programme Court + Programme Libre GRAND PRIX NATIONAL SENIOR (programme libre uniquement)

Réservée aux patineurs âgés **de plus de 14 ans** (au 1^{er} juillet précédant la compétition)

Programme ISU SENIOR

Médaille mini : **VERMEIL DE LIBRE**

2. CATEGORIE FRANCE D1 JUNIOR

PREMIERE DIVISION : TDF et CHAMPIONNATS DE FRANCE

Réservée aux patineurs âgés **de plus de 13 ans et de moins de 19 ans**

(au 1^{er} juillet précédant la compétition)

Programme ISU JUNIOR Programme Court + Programme libre

Médaille mini : **VERMEIL DE LIBRE**

3. CATEGORIE FRANCE D1 NOVICE

PREMIERE DIVISION : TDF et CHAMPIONNATS DE FRANCE

Réservée aux patineurs âgés de **plus de 10 ans et de moins de 15 ans**

(au 1^{er} juillet précédant la compétition)

Programme ISU ADVANCED NOVICE Programme Court + Programme Libre

Médaille mini : **ARGENT DE LIBRE** Médaille maxi : **VERMEIL DE LIBRE**

C. **FILIERE FRANCE : MOINS DE 13 ANS**

voir contenu technique des programme type chapitre VII

1. FRANCE MINIME ARGENT

TDF et CHAMPIONNATS DE FRANCE

Réservée aux patineurs âgés de **plus de 10 ans et de moins de 13 ans**

(au 1^{er} juillet précédant la compétition)

Programme ISU ADVANCED NOVICE : Programme Court + Programme Libre

Médaille mini : **ARGENT DE LIBRE** Médaille maxi : **ARGENT DE LIBRE**

2. FRANCE MINIME BRONZE

TDF et CHAMPIONNATS DE FRANCE

Réservée aux patineurs âgés de **plus de 10 ans et de moins de 13 ans**

(au 1^{er} juillet précédant la compétition)

Programme ISU ADVANCED NOVICE Programme Libre

Médaille mini : **BRONZE DE LIBRE** Médaille maxi : **BRONZE DE LIBRE**

3. FRANCE MINIME PRE BRONZE

TDF et CHAMPIONNATS DE FRANCE

Réservée aux patineurs âgés de **plus de 10 ans et de moins de 13 ans**
(au 1^{er} juillet précédant la compétition)

Programme ISU BASIC NOVICE B Programme Libre

Médaille mini : **PRE-BRONZE DE LIBRE** Médaille maxi : **PRE-BRONZE DE LIBRE**

4. CATEGORIE FRANCE AVENIR

TDF et CHAMPIONNATS DE FRANCE

Réservée aux patineurs âgés de **plus de 8 ans et de moins de 10 ans**
(au 1^{er} juillet précédant la compétition)

Programme ISU BASIC NOVICE B Programme Libre

Médaille mini : **PREPARATOIRE** Médaille maximum : **BRONZE**

A. CATEGORIE FRANCE POUSSIN

TDF et CHAMPIONNAT DE FRANCE

Réservée aux patineurs âgés de **moins de 8 ans**
(au 1^{er} juillet précédant la compétition)

Programme ISU BASIC NOVICE A Programme Libre

Médaille mini : **PRELIMINAIRE** Médaille maximum : **PREPARATOIRE**

D. FILIERE FRANCE D2

voir contenu technique des programme type chapitre VII

PROGRAMMES POUR TDF, CHAMPIONNATS DE FRANCE D2 INDIVIDUELS ET CHAMPIONNATS DE FRANCE D2 DES CLUBS.

PAS DE SURCLASSEMENT POSSIBLE EN TDF NI EN CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUELS D2 (autorisé en championnats de France des Clubs)

1. CATEGORIE FRANCE D2 SENIOR

DEUXIEME DIVISION : TDF et GRAND PRIX NATIONAL SENIOR

Réservée aux patineurs âgés de **plus de 19 ans** (au 1^{er} juillet précédant la compétition)

Programme ISU ADVANCED NOVICE Programme Libre

Médaille exigée : **BRONZE DE LIBRE** Médaille maximum : **VERMEIL DE LIBRE**

2. CATEGORIE FRANCE D2 JUNIOR

DEUXIEME DIVISION : TDF et CHAMPIONNAT DE FRANCE D2

Réservée aux patineurs âgés de **plus de 15 ans et de moins de 19 ans**
(au 1^{er} juillet précédant la compétition)

Programme ISU ADVANCED NOVICE Programme Libre

Médaille exigée : **BRONZE DE LIBRE** Médaille maximum : **ARGENT DE LIBRE**

3. CATEGORIE FRANCE D2 NOVICE

DEUXIEME DIVISION : TDF et CHAMPIONNAT DE FRANCE D2

Réservée aux patineurs âgés de **plus de 13 ans et de moins de 15 ans**
(au 1^{er} juillet précédant la compétition)

Programme ISU ADVANCED NOVICE Programme Libre

Médaille exigée : **BRONZE DE LIBRE** Médaille maximum : **BRONZE DE LIBRE**

E. **FILIERE NATIONALE D3**

voir contenu technique des programme type chapitre VII

PROGRAMMES POUR COUPES REGIONALES ET CHAMPIONNATS DE FRANCE DES CLUBS D3

1. **CATEGORIE : NATIONAL D3 SENIOR - JUNIOR**

Réservée aux patineurs âgés de **plus de 15 ans** (au 1^{er} juillet précédant la compétition)

Programme ISU BASIC NOVICE B Programme Libre

Médaille maximum : **BRONZE DE LIBRE ou PN10**

2. **CATEGORIE : NATIONAL D3 NOVICE**

Réservée aux patineurs âgés de **plus de 13 ans et de moins de 15 ans** (au 1^{er} juillet précédant la compétition)

Programme ISU BASIC NOVICE B Programme Libre

Médaille maximum : **PRE-BRONZE ou PN8**

3. **CATEGORIE : NATIONAL D3 MINIME**

Réservée aux patineurs âgés de **plus de 10 ans et de moins de 13 ans** (au 1^{er} juillet précédant la compétition)

Programme ISU BASIC NOVICE A Programme Libre

Médaille maximum : **PREPARATOIRE ou PN6**

4. **CATEGORIE : NATIONAL D3 AVENIR**

Réservée aux patineurs âgés de **plus de 8 ans et de moins de 10 ans** (au 1^{er} juillet précédant la compétition)

Programme ISU BASIC NOVICE A Programme Libre

Médaille maximum : « **SANS PREPARATOIRE** »

5. **CATEGORIE : NATIONAL D3 POUSSIN**

Réservée aux patineurs âgés de **plus de 6 ans et de moins de 8 ans** (au 1^{er} juillet précédant la compétition)

Programme ISU BASIC NOVICE A **modifié** Programme Libre

- **Modification : Un maximum de 4 éléments sauts sans exigence d'axel**

Médaille maximum : **PN2**

VII. CONTENUS TECHNIQUES PROGRAMMES TYPES

A. PROGRAMME ISU SENIOR

PROGRAMME COURT ISU SENIOR

* Voir règle ISU 510 et remarques règle ISU 511 SENIOR

Durée : Messieurs 2'50 maximum
 Dames 2'50 maximum

Facteur pour les Composantes Messieurs : 1.0

Facteur pour les Composantes Dames : 0.8

SENIOR MESSIEURS : PC

- 1) Un double ou un triple Axel Paulsen
- 2) Un triple ou un quadruple saut immédiatement précédé par des pas de liaison et/ou de tous autres mouvements comparables de patinage libre
- 3) Une combinaison de sauts composée d'un double et d'un triple, de deux triples, d'un quadruple et d'un double ou d'un quadruple et d'un triple
- 4) Une pirouette sautée huit (8) tours minimum
- 5) Une pirouette horizontale ou une pirouette assise avec un seul changement de pied six (6) tours + six (6) tours minimum
- 6) Une pirouette combinée avec un seul changement de pied, six (6) tours + six (6) tours minimum
- 7) Une séquence de pas utilisant pleinement la surface de la glace.

SENIOR DAMES : PC

- 1) Un double ou un triple Axel Paulsen
- 2) Un triple saut immédiatement précédé par des pas de liaison et/ou de tous autres mouvements comparables de patinage libre
- 3) Une combinaison de sauts composée d'un double et d'un triple ou de deux triples
- 4) Une pirouette sautée huit (8) tours minimum
- 5) Une pirouette cambrée en arrière ou sur le côté huit (8) tours minimum
- 6) Une pirouette combinée avec un seul changement de pied, six (6) tours + six (6) tours minimum
- 7) Une séquence de pas utilisant pleinement la surface de la glace.

PROGRAMME LIBRE ISU SENIOR

* Voir règle ISU 510 et remarques règle ISU 512 SENIOR

Durée : Messieurs 4'30 (+/-10 s)
 Dames 4'00 (+/-10 s)

Facteur pour les Composantes Messieurs : 2.0

Facteur pour les Composantes Dames : 1.6

SENIOR MESSIEURS : PL

- Un maximum de huit éléments sauts dont un de type Axel
- Un maximum de trois pirouettes (abréviations différentes), dont une pirouette combinée, une pirouette sautée et une pirouette avec seulement une position
- Au maximum une séquence de pas
- Au maximum une séquence chorégraphique

SENIOR DAMES : PL

- Un maximum de sept éléments sauts dont un de type Axel
- Un maximum de trois pirouettes (abréviations différentes), dont une pirouette combinée, une pirouette sautée et une pirouette avec seulement une position
- Au maximum une séquence de pas
- Au maximum une séquence chorégraphique

B. PROGRAMME ISU JUNIOR

PROGRAMME COURT ISU JUNIOR

* Voir règle ISU 510 et remarques règle ISU 511 JUNIOR

Durée : Messieurs 2'50 maximum
 Dames 2'50 maximum

Facteur pour les Composantes Messieurs : 1.0

Facteur pour les Composantes Dames : 0.8

JUNIOR MESSIEURS : PC Saison 2012-2013

- 1) Un double ou un triple Axel Paulsen
- 2) Un double ou triple Flip immédiatement précédé par des pas de liaison et/ou de tous autres mouvements comparables de patinage libre
- 3) Une combinaison de sauts composée d'un double et d'un triple ou de deux triples
- 4) Une pirouette sautée horizontale huit (8) tours minimum
- 5) Une pirouette assise avec un seul changement de pied six (6) tours + six (6) tours minimum
- 6) Une pirouette combinée avec un seul changement de pied, six (6) tours + six (6) tours minimum
- 7) Une séquence de pas utilisant pleinement la surface de la glace.

JUNIOR DAMES : PC Saison 2012-2013

- 1) Un double Axel Paulsen
- 2) Un double ou triple Flip immédiatement précédé par des pas de liaison et/ou de tous autres mouvements comparables de patinage libre
- 3) Une combinaison de sauts composée de deux doubles ou d'un double et d'un triple ou de deux triples
- 4) Une pirouette sautée horizontale huit (8) tours minimum
- 5) Une pirouette cambrée en arrière ou sur le côté huit (8) tours minimum
- 6) Une pirouette combinée avec un seul changement de pied, six (6) tours + six (6) tours minimum
- 7) Une séquence de pas utilisant pleinement la surface de la glace.

JUNIOR MESSIEURS : PC Saison 2013-2014

- 1) Un double ou un triple Axel Paulsen
- 2) Un double ou triple Loop immédiatement précédé par des pas de liaison et/ou de tous autres mouvements comparables de patinage libre
- 3) Une combinaison de sauts composée d'un double et d'un triple ou de deux triples
- 4) Une pirouette sautée assise huit (8) tours minimum
- 5) Une pirouette horizontale avec un seul changement de pied, six (6) tours + six (6) tours minimum
- 6) Une pirouette combinée avec un seul changement de pied, six (6) tours + six (6) tours minimum.
- 7) Une séquence de pas utilisant pleinement la surface de la glace.

JUNIOR DAMES : PC Saison 2013-2014

- 1) Un double Axel Paulsen
- 2) Un double ou triple Loop immédiatement précédé par des pas de liaison et/ou de tous autres mouvements comparables de patinage libre
- 3) Une combinaison de sauts composée de deux doubles ou d'un double et d'un triple ou de deux triples
- 4) Une pirouette sautée assise huit (8) tours minimum
- 5) Une pirouette cambrée en arrière ou sur le côté huit (8) tours minimum
- 6) Une pirouette combinée avec un seul changement de pied, six (6) tours + six (6) tours minimum.
- 7) Une séquence de pas utilisant pleinement la surface de la glace.

PROGRAMME LIBRE ISU JUNIOR

* Voir règle ISU 510 et remarques règle ISU 512 JUNIOR

Durée : Messieurs 4'00 (+/-10 s)
 Dames 3'30 (+/-10 s)

Facteur pour les Composantes Messieurs : 2.0

Facteur pour les Composantes Dames : 1.6

JUNIOR MESSIEURS : PL

- Un maximum de huit éléments sauts dont un de type Axel
- Un maximum de trois pirouettes (abréviations différentes), dont une pirouette combinée, une pirouette sautée et une pirouette avec seulement une position
- Au maximum une séquence de pas

JUNIOR DAMES : PL

- Un maximum de sept éléments sauts dont un de type Axel
- Un maximum de trois pirouettes (abréviations différentes), dont une pirouette combinée, une pirouette sautée et une pirouette avec seulement une position
- Au maximum une séquence de pas

publication 25 novembre 2012

C. **PROGRAMME ISU ADVANCED NOVICE**

Catégories : France Novice D1
France Minime Argent *

PROGRAMME COURT ISU ADVANCED NOVICE

* Voir Communication **ISU 1760 Advanced Novice** et règle ISU 510

Durée : Messieurs 2'30 maximum
Dames 2'30 maximum

- Pas de bonus pour les éléments sauts exécutés dans la deuxième partie du programme
- Lors des compétitions Nationales et Régionales françaises, pour les Dames et les Messieurs : les niveaux ne sont pas limités.

ADVANCED NOVICE MESSIEURS : PC : 6 éléments obligatoires

- Un Axel ou un double Axel Paulsen
- Un double saut ou un triple saut immédiatement précédé par des pas de liaison et/ou de tous autres mouvements comparables de patinage libre (Répétition du saut exécuté en a) interdite)
- Une combinaison de sauts composée de deux doubles ou d'un double et d'un triple ou d'un triple et d'un double identiques ou différents (Répétition des sauts individuels interdite)
- Une pirouette assise changée de pied assise, ou une pirouette horizontale changée de pied horizontale, six (6) tours minimum. Entrée sautée interdite.
- Une pirouette combinée avec seulement un changement de pied, cinq (5) tours minimum sur chaque pied. Entrée sautée autorisée.
- Une séquence de pas utilisant toute la surface de la piste

ADVANCED NOVICE DAMES : PC : 6 éléments obligatoires

- Un Axel ou un double Axel Paulsen
- Un double saut ou un triple saut immédiatement précédé par des pas de liaison et/ou de tous autres mouvements comparables de patinage libre (Répétition du saut exécuté en a) interdite)
- Une combinaison de sauts composée de deux doubles ou d'un triple et d'un double ou d'un double et d'un triple identiques ou différents (Répétition des sauts individuels interdite)
- Une pirouette cambrée *arrière ou sur le côté*, six (6) tours minimum
- Une pirouette combinée avec seulement un changement de pied, cinq (5) tours minimum sur chaque pied. Entrée sautée autorisée.
- Une séquence de pas utilisant toute la surface de la piste

COMPOSANTES ADVANCED NOVICE : PC

Les composantes seront jugées sur :

- Skating Skills
- Transitions
- Performance / Exécution
- Interprétation

Facteur pour les Composantes Garçons : 0.9

Facteur pour les Composantes Filles : 0.8

PROGRAMME LIBRE ISU ADVANCED NOVICE

* Voir Communication **ISU 1760 Advanced Novice** et règle ISU 510

Durée : Messieurs 3'30 (+/-10 s)
 Dames 3'00 (+/-10 s)

- **Pas de bonus pour les éléments sauts exécutés dans la deuxième partie du programme**
- **Lors des compétitions Nationales et Régionales françaises, pour les Dames et les Messieurs : les niveaux ne sont pas limités.**
- **Pour la catégorie Minime Argent, un saut ne peut être exécuté que 2 fois (saut individuel, combinaison ou séquence de sauts)**

ADVANCED NOVICE MESSIEURS : PL

- Un maximum de **7** éléments sauts dont un de type Axel.
 - Il peut y avoir jusqu'à **2** combinaisons ou séquences de sauts dans le programme. Une combinaison ne peut contenir que **2** sauts. Une séquence de sauts peut contenir n'importe quel nombre de sauts, mais seulement les deux sauts les plus difficiles seront comptabilisés.
 - Seulement deux sauts de deux tours et demi, ou plus, peuvent être répétés, soit dans le cadre d'une combinaison de sauts, soit dans le cadre d'une séquence de sauts.
- Un maximum de 2 pirouettes de nature différente (abréviations différentes) : une pirouette combinée (minimum dix (10) tours) et une pirouette sautée ou une pirouette avec entrée sautée (minimum six (6) tours). En pirouette, le nombre minimum de tours requis dans une position est 2. Si le nombre minimum de tours requis n'est pas exécuté, la position n'est pas comptée. Le, ou les, changements de pied dans les pirouettes est, ou sont, optionnels.
- Au maximum une séquence de pas.

ADVANCED NOVICE DAMES : PL

- Un maximum de **6** éléments sauts dont un de type Axel.
 - Il peut y avoir jusqu'à **2** combinaisons ou séquences de sauts dans le programme. Une combinaison ne peut contenir que **2** sauts. Une séquence de sauts peut contenir n'importe quel nombre de sauts mais seulement les deux sauts les plus difficiles seront comptabilisés.
 - Seulement deux sauts de deux tours et demi ou plus peuvent être répétés, soit dans le cadre d'une combinaison de sauts, soit dans le cadre d'une séquence de sauts.
- Un maximum de 2 pirouettes de nature différente (abréviations différentes) : une pirouette combinée (minimum dix (10) tours) et une pirouette sautée ou une pirouette avec entrée sautée (minimum six (6) tours). En pirouette, le nombre minimum de tours requis dans une position est 2. Si le nombre minimum de tours requis n'est pas exécuté, la position n'est pas comptée. Le, ou les, changements de pied dans les pirouettes est, ou sont, optionnels.
- Au maximum une séquence de pas.

COMPOSANTES ADVANCED NOVICE : PL

Les composantes seront jugées sur :

- **Skating Skills**
- **Transitions**
- **Performance / Exécution**
- **Interprétation**

Facteur pour les Composantes Garçons : 1.8

Facteur pour les Composantes Filles : 1.6

D. PROGRAMME ISU ADVANCED NOVICE

Catégories : France D2 Senior, Junior, Novice
France Minime Bronze

PROGRAMME LIBRE ISU ADVANCED NOVICE

* Voir Communication **ISU 1760 Advanced Novice** et règle ISU 510

Durée : Messieurs 3'30 (+/-10 s)
Dames 3'00 (+/-10 s)

- Pas de bonus pour les éléments sauts exécutés dans la deuxième partie du programme
- Lors des compétitions Nationales et Régionales françaises, pour les Dames et les Messieurs : les niveaux ne sont pas limités.
- Un saut ne peut être exécuté que 2 fois (saut individuel, combinaison ou séquence de sauts)

ADVANCED NOVICE MESSIEURS : PL

- Un maximum de 7 éléments sauts dont un de type Axel.
 - Il peut y avoir jusqu'à 2 combinaisons ou séquences de sauts dans le programme. Une combinaison ne peut contenir que 2 sauts. Une séquence de sauts peut contenir n'importe quel nombre de sauts, mais seulement les deux sauts les plus difficiles seront comptabilisés.
 - Seulement deux sauts de deux tours et demi, ou plus, peuvent être répétés, soit dans le cadre d'une combinaison de sauts, soit dans le cadre d'une séquence de sauts.
- Un maximum de 2 pirouettes de nature différente (abréviations différentes) : une pirouette combinée (minimum dix (10) tours) et une pirouette sautée ou une pirouette avec entrée sautée (minimum six (6) tours). En pirouette, le nombre minimum de tours requis dans une position est 2. Si le nombre minimum de tours requis n'est pas exécuté, la position n'est pas comptée. Le, ou les, changements de pied dans les pirouettes est, ou sont, optionnels.
- Au maximum une séquence de pas.

ADVANCED NOVICE DAMES : PL

- Un maximum de 6 éléments sauts dont un de type Axel.
 - Il peut y avoir jusqu'à 2 combinaisons ou séquences de sauts dans le programme. Une combinaison ne peut contenir que 2 sauts. Une séquence de sauts peut contenir n'importe quel nombre de sauts mais seulement les deux sauts les plus difficiles seront comptabilisés.
 - Seulement deux sauts de deux tours et demi ou plus peuvent être répétés, soit dans le cadre d'une combinaison de sauts, soit dans le cadre d'une séquence de sauts.
- Un maximum de 2 pirouettes de nature différente (abréviations différentes) : une pirouette combinée (minimum dix (10) tours) et une pirouette sautée ou une pirouette avec entrée sautée (minimum six (6) tours). En pirouette, le nombre minimum de tours requis dans une position est 2. Si le nombre minimum de tours requis n'est pas exécuté, la position n'est pas comptée. Le, ou les, changements de pied dans les pirouettes est, ou sont, optionnels.
- Au maximum une séquence de pas.

COMPOSANTES ADVANCED NOVICE : PL

Les composantes seront jugées sur :

- Skating Skills
- Transitions
- Performance / Exécution
- Interprétation

Facteur pour les Composantes Garçons : 1.8

Facteur pour les Composantes Filles : 1.6

E. **PROGRAMME ISU NOVICE BASIC B**

Catégories : France Minime Pré- Bronze
France Avenir
D3 Junior-Senior et Novice

PROGRAMME LIBRE ISU NOVICE BASIC B

* Voir Communication **ISU 1760 Basic Novice B** et règle ISU 510

Durée : Messieurs 3'00 maximum (+/-10 s)
Dames 3'00 maximum (+/-10 s)

- Pas de bonus pour les éléments sauts exécutés dans la deuxième partie du programme
- Lors des compétitions Nationales et Régionales françaises, pour les Dames et les Messieurs : les niveaux ne sont pas limités.
- Un saut ne peut être exécuté que 2 fois (saut individuel, combinaison ou séquence de sauts)

NOVICE BASIC B MESSIEURS : PL

- Un maximum de 6 éléments sauts dont un de type Axel.
 - Il peut y avoir jusqu'à 2 combinaisons ou séquences de sauts dans le programme. Une combinaison ne peut contenir que 2 sauts. Une séquence de sauts peut contenir n'importe quel nombre de sauts, mais seulement les deux sauts les plus difficiles seront comptabilisés.
 - Seulement deux sauts de deux tours et demi ou plus peuvent être répétés, soit dans le cadre d'une combinaison de sauts, soit dans le cadre d'une séquence de sauts.
- Un maximum de 2 pirouettes de nature différente (abréviations différentes) : une pirouette combinée (minimum dix (10) tours) et une pirouette sautée ou une pirouette avec entrée sautée (minimum six (6) tours). En pirouette, le nombre minimum de tours requis dans une position est 2. Si le nombre minimum de tours requis n'est pas exécuté, la position n'est pas comptée. Le, ou les, changements de pied dans les pirouettes est, ou sont, optionnels.
- Au maximum une séquence de pas utilisant toute la surface de la piste. La séquence de pas sera évaluée par le Panel Technique (niveaux) et évaluée par les Juges (GOE)

NOVICE BASIC B DAMES : PL

- Un maximum de 5 éléments sauts dont un de type Axel.
 - Il peut y avoir jusqu'à 2 combinaisons ou séquences de sauts dans le programme. Une combinaison ne peut contenir que 2 sauts. Une séquence de sauts peut contenir n'importe quel nombre de sauts mais seulement les deux sauts les plus difficiles seront comptabilisés.
 - Seulement deux sauts de deux tours et demi ou plus peuvent être répétés, soit dans le cadre d'une combinaison de sauts, soit dans le cadre d'une séquence de sauts.
- Un maximum de 2 pirouettes de nature différente (abréviations différentes) : une pirouette combinée (minimum dix (10) tours) et une pirouette sautée ou une pirouette avec entrée sautée (minimum six (6) tours). En pirouette, le nombre minimum de tours requis dans une position est 2. Si le nombre minimum de tours requis n'est pas exécuté, la position n'est pas comptée. Le, ou les, changements de pied dans les pirouettes est, ou sont, optionnels.
- Au maximum une séquence de pas utilisant toute la surface de la piste. La séquence de pas sera évaluée par le Panel Technique (niveaux) et évaluée par les Juges (GOE)

COMPOSANTES BASIC NOVICE B : PL

Les composantes seront jugées sur :

- Skating Skills
- Performance / Exécution
- Interprétation

Facteur pour les Composantes Garçons : 2.0
Facteur pour les Composantes Filles : 1.7

F. **PROGRAMME ISU NOVICE BASIC A**

Catégories : France Poussin**

D3 Minime, Avenir.

Voir Communication **ISU 1760 Basic Novice A** et règle ISU 510

Durée : **Messieurs 2'30 maximum (+/-10 s)**

Dames 2'30 maximum (+/-10 s)

- **Pas de bonus pour les éléments sauts exécutés dans la deuxième partie du programme**
- **Lors des compétitions Nationales et Régionales françaises, pour les Dames et les Messieurs : les niveaux ne sont pas limités.**
- **Un saut ne peut être exécuté que 2 fois (saut individuel, combinaison ou séquence de sauts)**

****Catégorie France Poussin**

*La 1ère chute sur un double saut ne sera pas prise en compte **par le panel technique**. Rien ne change au niveau des juges.*

Pour toute autre chute ou déduction, la règle ISU (-1point) s'appliquera.

NOVICE BASIC A MESSIEURS : PL

- Un maximum de 4 éléments sauts dont un de type Axel.
 - Il peut y avoir jusqu'à **2** combinaisons ou séquences de sauts dans le programme. Une combinaison ne peut contenir que **2** sauts. Une séquence de sauts peut contenir n'importe quel nombre de sauts, mais seulement les deux sauts les plus difficiles seront comptabilisés.
 - Les triples sauts sont interdits.
- Un maximum de 2 pirouettes de nature différente (abréviations différentes) : une pirouette combinée avec ou sans changement de pied (minimum six (6) tours) et une pirouette une position avec ou sans changement de pied (minimum six (6) tours). **Entrée sautée autorisée.**
En pirouette, le nombre minimum de tours requis dans une position est 2. Si le nombre minimum de tours requis n'est pas exécuté, la position n'est pas comptée.
- **Au maximum une séquence de pas. La séquence de pas aura toujours une valeur de base fixe (StSqB) et les juges l'évalueront uniquement avec des GOE.**

NOVICE BASIC A DAMES : PL

- Un maximum de 4 éléments sauts dont un de type Axel.
 - Il peut y avoir jusqu'à **2** combinaisons ou séquences de sauts dans le programme. Une combinaison ne peut contenir que **2** sauts. Une séquence de sauts peut contenir n'importe quel nombre de sauts, mais seulement les deux sauts les plus difficiles seront comptabilisés.
 - Les triples sauts sont interdits.
- Un maximum de 2 pirouettes de nature différente (abréviations différentes) : une pirouette combinée avec ou sans changement de pied (minimum six (6) tours) et une pirouette une position avec ou sans changement de pied (minimum six (6) tours). **Entrée sautée autorisée.**
En pirouette, le nombre minimum de tours requis dans une position est 2. Si le nombre minimum de tours requis n'est pas exécuté, la position n'est pas comptée.
- **Au maximum une séquence chorégraphique qui devra comprendre au moins une spirale d'au moins 3 secondes. La séquence chorégraphique aura toujours une valeur de base fixe et les juges l'évalueront uniquement avec des GOE.**

COMPOSANTES BASIC NOVICE A : PL

Les composantes seront jugées sur :

- **Skating Skills**
- **Performance / Exécution**

Facteur pour les Garçons et les Filles : 2.5

G. PROGRAMME NOVICE BASIC A *modifié*

Catégorie Poussin D3

Voir Communication **ISU 1760 Basic Novice A** et règle ISU 510

Durée : Messieurs 2'30 maximum (+/-10 s)
 Dames 2'30 maximum (+/-10 s)

- Pas de bonus pour les éléments sauts exécutés dans la deuxième partie du programme
- Lors des compétitions Nationales et Régionales françaises, pour les Dames et les Messieurs : les niveaux ne sont pas limités.
- Un saut ne peut être exécuté que 2 fois (saut individuel, combinaison ou séquence de sauts)

La 1ère chute sur un double saut ne sera pas prise en compte par le panel technique. Rien ne change au niveau des juges. Pour toute autre chute ou déduction, la règle ISU (-1point) s'appliquera.

NOVICE BASIC A *modifié* MESSIEURS : PL

- Un maximum de 4 éléments sauts sans exigence d'axe
 - Il peut y avoir jusqu'à 2 combinaisons ou séquences de sauts dans le programme. Une combinaison ne peut contenir que 2 sauts. Une séquence de sauts peut contenir n'importe quel nombre de sauts, mais seulement les deux sauts les plus difficiles seront comptabilisés.
 - Les triples sauts sont interdits.
- Un maximum de 2 pirouettes de nature différente (abréviations différentes) : une pirouette combinée avec ou sans changement de pied (minimum six (6) tours) et une pirouette une position avec ou sans changement de pied (minimum six (6) tours). *Entrée sautée autorisée.*
En pirouette, le nombre minimum de tours requis dans une position est 2. Si le nombre minimum de tours requis n'est pas exécuté, la position n'est pas comptée.
- Au maximum une séquence de pas. La séquence de pas aura toujours une valeur de base fixe (StSqB) et les juges l'évalueront uniquement avec des GOE.

NOVICE BASIC A *modifié* DAMES : PL

- Un maximum de 4 éléments sauts sans exigence d'axe
 - Il peut y avoir jusqu'à 2 combinaisons ou séquences de sauts dans le programme. Une combinaison ne peut contenir que 2 sauts. Une séquence de sauts peut contenir n'importe quel nombre de sauts, mais seulement les deux sauts les plus difficiles seront comptabilisés.
 - Les triples sauts sont interdits.
- Un maximum de 2 pirouettes de nature différente (abréviations différentes) : une pirouette combinée avec ou sans changement de pied (minimum six (6) tours) et une pirouette une position avec ou sans changement de pied (minimum six (6) tours). *Entrée sautée autorisée.*
En pirouette, le nombre minimum de tours requis dans une position est 2. Si le nombre minimum de tours requis n'est pas exécuté, la position n'est pas comptée.
- Au maximum une séquence chorégraphique qui devra comprendre au moins une spirale d'au moins 3 secondes. La séquence chorégraphique aura toujours une valeur de base fixe et les juges l'évalueront uniquement avec des GOE.

COMPOSANTES BASIC NOVICE A : PL

- Skating Skills
- Performance / Exécution

Les composantes seront jugées sur :

Facteur pour les Garçons et les Filles : 2.5

CHAPITRE 2

PATINAGE PAR COUPLE REGLEMENTS TECHNIQUES

TOURNOIS DE FRANCE, CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR COUPLE ET CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS,
« catégorie Couple »

I. CATEGORIES DE LICENCES ET D'AGE – Patinage par Couple

- CATEGORIES DE LICENCES

Licence MINIME : moins de 13 ans
Licence JUNIOR : de 13 à moins de 19 ans
Licence SENIOR : à partir de 19 ans

Les âges des licences sont ceux qui doivent être pris en compte pour les surclassements

- CATEGORIES D'AGE – COUPLES saison 2012-2013

PATINAGE PAR COUPLE au 1 ^{er} juillet précédant la compétition						
CATEGORIE	DAMES			MESSIEURS		
			Nées			Nés
SENIOR	+ 14 ans	x	avant le 01/07/1998	+ 14 ans	x	avant le 01/07/1998
JUNIOR	+ 13 ans	-19 ans	Entre le 01/07/1993 et le 30/06/1999	+ 13 ans	-21 ans	Entre le 01/07/1991 et le 30/06/1999
NOVICE	+ 10 ans	-15 ans	Entre le 01/07/1997 et le 30/06/2002	+ 10 ans	-15 ans	Entre le 01/07/1997 et le 30/06/2002

II. ELEMENTS TECHNIQUES - REGLES ISU

A. Règle ISU 519 : ELEMENTS COUPLES, EXIGENCES

1. GÉNÉRALITÉS

Le Patinage par Couple est le patinage de deux personnes en unisson, qui exécutent leurs mouvements avec une harmonie telle, qu'ils donnent l'impression d'un vrai couple, par opposition à deux patineurs individuels.
Une attention particulière doit être portée au choix d'un partenaire approprié.

Tous les éléments doivent être liés par des pas de liaison de différentes natures et par d'autres mouvements comparables de Patinage Libre, avec une variété de positions et de prises, en utilisant toute la surface de la piste.

a) Les deux partenaires ne sont pas tenus d'exécuter toujours les mêmes mouvements ; ils peuvent se séparer de temps en temps, mais ils doivent donner une impression d'unité et d'harmonie dans la composition du programme et dans l'exécution du patinage.

Les mouvements exécutés entièrement sur deux pieds doivent être limités au minimum.

b) Pour clarifier ces règles, est considéré comme porté, tout porté complet avec extension totale du/des bras porteurs, si ce type de porté le nécessite.

Les petits portés, qui peuvent être soit ascendants et descendants ou bien en rotation, dans lequel l'homme ne soulève pas ses mains plus haut que la ligne de ses épaules, aussi bien que les mouvements dans lesquels la partenaire est tenue au niveau des jambes, sont également autorisés.

c) Les mouvements de pirouette, dans lesquels l'homme fait tourner en l'air la partenaire en la tenant par la main ou le pied, sont interdits.

Sont également interdits, les sauts d'un partenaire vers l'autre partenaire, les mouvements de rotation avec prise de l'un des partenaires au niveau de la jambe, du bras et du cou de l'autre partenaire.

Cependant, la spirale de la mort, ainsi dénommée et dans laquelle la patineuse effectue un cercle autour de l'homme, est autorisée. Un patin de la partenaire doit rester sur la glace pendant toute la spirale de la mort.

Les mouvements de rotation ou similaires, pendant lesquels la partenaire tourne une ou plusieurs fois avec le pied porteur qui quitte la glace, ne sont pas autorisés.

Au cours d'un programme, les répétitions multiples de mouvements, où aucun des patins n'est en contact avec la glace, doivent être pénalisés.

d) Des pas harmonieux et des mouvements de liaison, en mesure avec la musique, doivent être réalisés tout au long du programme.

2. LES PORTES

Les portés en couple sont classés de la manière suivante :

Groupe Un	--	Position avec prise sous l'aisselle
Groupe Deux	--	Position avec prise à la taille
Groupe Trois	--	Position main à hanche ou partie supérieure de la jambe (au-dessus du genou)
Groupe Quatre	--	Position main à main (type Press Lift)
Groupe Cinq	--	Position main à main (type Lasso Lift)

Les groupes sont classés par ordre de difficulté, du plus facile au plus difficile ; cependant les groupes Trois et Quatre sont de même difficulté.

Dans le groupe Cinq, les portés Axel Lasso (Lasso côte à côte) et Reverse Lasso (Lasso inversé) sont considérés comme les plus difficiles.

Le groupe du porté est déterminé par la prise au moment où la partenaire passe l'épaule de l'homme. Dans les groupes 3 à 5, l'extension totale du /des bras porteur(s) est obligatoire.

Un minimum d'un tour et un maximum de trois tours et demi (3 ½) pour le partenaire.

Les partenaires ne peuvent se tenir que par le biais de la main à la main, de la main au bras, de la main au corps et de la main à la partie supérieure de la jambe (au-dessus du genou).

Un changement de prise veut dire : passer d'une de ces prises à une autre ou d'une main à une autre (dans une prise à une main).

Dans un porté, les changements de prise sont autorisés.

Ne sont pas considérés comme changement de prise, les changements de prise où l'homme exécute moins d'un tour.

Les prises à une main, et/ou les réceptions à une main, comptent comme critères de niveau, uniquement quand l'homme utilise une main et la partenaire une, ou aucune.

Les positions de la partenaire sont classées de la manière suivante :

- Debout (la partie supérieure du corps de la partenaire verticale)
- Star (position de la partenaire oblique avec la partie supérieure du corps parallèle à la glace)
- Planche (position de la partenaire à plat, face vers le haut ou vers le bas avec la partie supérieure du corps parallèle à la glace).
- Un changement de position veut dire passer d'une de ces positions à une autre (un tour complet dans chaque position).
- Si un changement de prise et un changement de position sont exécutés en même temps, un seul critère sera donné.

Un porté est terminé quand le ou les bras de l'homme commencent à plier, après extension complète, et par conséquent, la partenaire commence à descendre.

Les critères de niveau (à l'exception de ceux liés au départ ou à la réception) sont pris en compte au moment où les bras de l'homme sont en extension totale et ce jusqu'à la fin du porté.

Les trois tours et demi (3 ½) de l'homme sont comptés à partir du moment où la partenaire quitte la glace et ce jusqu'à la fin du porté.

3. LES PORTES TWISTES

La partenaire doit être rattrapée par l'homme, en l'air, par la taille, avant la réception et doit être assistée pour une réception en douceur sur la glace, sur un pied, sur une carre dehors arrière.

L'homme sort également sur un pied.

Dans le porté twisté, la position d'écart en l'air par la partenaire, avant de tourner, n'est pas obligatoire.

4. LES SAUTS LANCES

Les sauts lancés sont des sauts assistés par le partenaire, dans lesquels la partenaire est lancée en l'air par l'homme au moment de l'appel et se réceptionne sans l'aide de son partenaire sur une carre dehors arrière.

5. LES SAUTS INDIVIDUELS, LES COMBINAISONS DE SAUTS ET SEQUENCES DE SAUTS

En cas d'inégalité du nombre de tours entre les partenaires dans un saut individuel ou faisant partie d'une combinaison ou séquence de sauts, le saut appelé sera celui avec le plus petit nombre de tours.

6. LES PIROUETTES INDIVIDUELLES ET PIROUETTES COMBINEES INDIVIDUELLES

Les pirouettes individuelles et les pirouettes combinées individuelles peuvent être commencées avec des sauts.

7. LES PIROUETTES EN COUPLE ET LES PIROUETTES COMBINEES EN COUPLE

La pirouette combinée en couple doit comprendre au moins un changement de pied et un changement de position des deux partenaires.

S'il n'y a pas de changement de pied ou de changement de position par les deux partenaires, l'élément n'aura aucune valeur (no value).

8. LES SPIRALES DE LA MORT

Pendant la position finale au cours de laquelle la fille réalise la spirale de la mort, les deux partenaires doivent effectuer au moins un tour avec les genoux de l'homme clairement pliés et il doit se trouver dans une position de pivot total. Afin d'avoir un niveau plus élevé, le partenaire doit rester dans une position basse de pivot (c'est à dire quand la partie basse de ses fesses n'est pas au-dessus de la partie la plus haute du genou du pied de pivot). En même temps, la partenaire doit patiner sur une carre nette avec son corps et sa tête proche de la surface de la glace. Néanmoins, elle ne doit pas toucher la glace avec sa tête ou s'aider de la main libre ou de toute autre partie de son corps. Le poids de la partenaire est soutenu par la force de la carre de la spirale et le soutien de son partenaire.

Le partenaire doit se trouver dans une position centrée avec le bras en totale extension.

N'importe quelle position est comptée comme un critère à partir du moment où elle est soutenue au moins un tour.

9. LES SEQUENCES DE PAS

Elles doivent être exécutées ensemble ou proches l'un de l'autre. Une séquence de pas doit utiliser toute la surface de la glace. Une attention particulière sera donnée à un couple qui change de place l'un par rapport à l'autre et de prise de main ou exécute ensemble des mouvements difficiles au cours de la séquence de pas. Une égale répartition des tâches entre les deux partenaires doit être prise en compte pour l'attribution d'un éventuel niveau supérieur.

B. RÈGLE ISU 520 - Programme Court Couple : Remarques

- Le programme court Couple consiste en un programme de patinage avec un nombre prescrit d'éléments.
- L'ordre d'exécution des éléments est optionnel.
- Aucune note supplémentaire n'est accordée en prolongeant le programme jusqu'à la limite du temps réglementaire si cela n'est pas nécessaire.
- La musique est choisie par le couple mais les musiques avec des paroles ne sont pas autorisées.
- Des éléments additionnels ou non prescrits tels que des sauts, des pirouettes, des pas ou même la répétition même d'éléments ratés, ne seront pas notés. En conséquence, ils ne bloqueront pas la boîte d'un autre type d'élément. Cependant, si un tel élément non prescrit ou additionnel réalisé se substitue à un élément requis mais non réalisé, la boîte respective sera bloquée et l'élément réalisé sera considéré comme ne satisfaisant pas les exigences et donc n'aura pas de valeur.

1. LES PORTES

Seul le porté requis est autorisé.

Le Porté Boucle main à Main :

Les partenaires patinent l'un derrière l'autre, en dehors arrière, en position de main à main. La partenaire est soulevée à partir de la carre dehors arrière.

Le Porté Lasso Piqué :

Les partenaires patinent en position de Lasso avec la partenaire patinant en arrière et le partenaire en avant. La partenaire est soulevée à partir d'un piqué arrière

Le Porté Boucle Piqué

Les partenaires patinent en arrière avec prise main à hanche. La partenaire pique comme pour un boucle piqué. L'homme tourne en même temps que sa partenaire.

2. LES PORTES TWISTES

Dans le Programme Court, la partenaire est tenue d'exécuter soit un *Lutz Twisté* soit un *Flip Twisté*. Le nombre de tours en l'air de la partenaire est de deux (2) ou trois (3) pour les Seniors et de deux (2) pour les Juniors.

3. LES SAUTS LANCES

Pour les Seniors, tous les doubles ou triples sauts lancés sont autorisés. Pour les Juniors, seul le saut lancé requis est autorisé.

4. LES SAUTS INDIVIDUELS

Pour les Seniors, tous les doubles ou triples sauts sont autorisés. Pour les Juniors, seul le saut requis est autorisé.

5. LES PIROUETTES

La pirouette combinée individuelle :

La pirouette combinée individuelle dans le Programme Court doit avoir au moins deux (2) tours dans deux (2) positions de base. S'il y a moins de 3 positions de base par chaque partenaires avec 2 tours dans chacune de ses positions, cela se reflètera dans le niveau de la pirouette. Un minimum de cinq (5) tours sur chaque pied. Le changement de pied peut être exécuté sous la forme d'un pas ou d'un saut et le changement de pied et le changement de position peuvent être faits, soit en même temps, soit séparément.

La pirouette combinée en couple :

La pirouette combinée en couple ne doit comprendre qu'un seul changement de pied et au moins un changement de position (assise, horizontale, debout ou leurs variantes) avec au moins huit (8) tours au total.

La pirouette combinée doit inclure au moins deux (2) positions de base, ou leurs variantes, pour chacun des deux partenaires. Le changement de pied et le changement de position peuvent être faits soit en même temps, soit séparément, mais le changement de pied doit être fait en même temps par les deux partenaires.

La rotation doit être continue et aucun arrêt n'est permis. La pirouette combinée ne peut pas être commencée par un saut.

6. LES SPIRALES DE LA MORT

Seule la spirale de la mort requise est autorisée.

La spirale de la mort dehors arrière :

Les deux partenaires patinent en carre dehors arrière. L'Homme exécute un pivot et tient la main de la partenaire avec le même bras, complètement tendu, que son pied porteur. La partenaire se penche en l'arrière, vers la glace, et son bras est complètement tendu, tandis qu'elle effectue un cercle autour de l'homme dans cette position. Toute variation de la position du garçon, sens de patinage ou bien carre, sont autorisées, tant que l'homme maintient la position de pivot décrite ci-dessus et que la patineuse tourne autour de lui sur une carre dehors.

La spirale de la mort dedans avant :

L'Homme patine en carre dehors arrière, et la Fille patine en carre dedans avant. L'Homme exécute un pivot et tient la main de la partenaire avec le même bras, complètement tendu, que son pied porteur. La partenaire se penche sur le côté vers la glace et son bras est aussi complètement tendu, tandis qu'elle effectue un cercle autour de l'homme dans cette position. Toute variation de la position du garçon, sens de patinage ou bien carre, sont autorisées, tant que l'homme maintient la position de pivot décrite ci-dessus et que la patineuse tourne autour de lui sur une carre dedans.

La spirale de la mort dedans arrière :

Identique à la spirale de la mort dehors arrière, mais la partenaire penchée vers la glace effectue un cercle autour de l'homme sur une carre dedans arrière ferme.

La spirale de la mort dehors avant :

Identique à la spirale de la mort dedans avant, mais la partenaire effectue un cercle autour de l'homme sur une carre dehors avant ferme.

7. LA SEQUENCE DE PAS

La Séquence de Pas devra être exécutée ensemble ou proches l'un de l'autre et peut inclure tous les sauts non listés. Des petits arrêts en phase avec la musique sont autorisés.

8. LES SEQUENCES DE SPIRALES

Bien que la séquence de spirales ne soit plus un élément du Programme Court Couples, l'exécution d'arabesques sera récompensée dans les « Transitions ».

C. RÈGLE ISU 521 - Programme Libre Couple : Remarques

- Le programme libre Couple consiste en un programme bien équilibré composé et patiné sur une musique choisie par le couple pour une durée déterminée. Cependant, les musiques avec des paroles ne sont pas autorisées.
- Un bon programme comprend des mouvements de patinage individuel exécutés simultanément soit de manière symétrique, (patinage en miroir) soit en parallèle (patinage en ombre) et des mouvements de patinage propre au patinage couple tels que les pirouettes en couple, les spirales, les portés, les sauts lancés, liés avec harmonie par des pas et autres mouvements.

Pour tous les programmes Couples, il sera appliqué ce qui suit :

1. LES PORTES

Pour les couples Séniors, si deux (2) portés de Groupe 5 sont exécutés, ils doivent avoir un départ de nature différente (Abréviations différentes).

Si les départs ne sont pas différents, le second porté du Groupe 5 ne sera pas noté mais il occupera une boîte Porté.

2. LES PORTES « CARRY »

- Un des Portés autorisés avec au moins un tour continu du partenaire peut inclure un Carry. Il ne peut être réalisé qu'un seul porté de ce type. Le prochain porté de ce type réalisé ne sera pas noté (mais il occupera une boîte Porté s'il en reste une).

- Les portés considérés comme juste des « Carries » consistent en un simple porté de la partenaire sans rotation, seul un demi-tour de rotation du Garçon est autorisé entre le départ et/ou la sortie. Toutes les prises en Porté Carry sont autorisées. Le porté d'un partenaire par l'autre sur le dos, les épaules ou les genoux est autorisé dans ces portés. Les Portés en Carry ne sont pas comptabilisés dans le nombre des portés par-dessus la tête. Ces éléments seront considérés dans la composante « Transitions ». Ils n'ont pas de valeur et ne sont pas limités en nombre.

3. LES PORTES TWISTES

Dans le programme libre, le nombre de rotations dans le porté Twist n'est pas limité. Un départ en Lutz, Flip, Boucle Piqué ou Axel est accepté pour la partenaire.

4. LES SAUTS INDIVIDUELS, COMBINAISONS DE SAUTS ET SEQUENCES DE SAUTS

Les combinaisons de sauts peuvent être composées de deux (2) ou trois (3) sauts.

Tous les sauts de plus de deux tours (Double Axel et tous les triples et quadruples sauts) doivent être de nature différente (noms différents) ; cependant, une combinaison ou une séquence de sauts peut inclure deux sauts identiques.

5. LES PIROUETTES

Les pirouettes doivent avoir un nombre minimum de tours : six (6) pour la pirouette individuelle et la pirouette en couple, dix (10) pour la pirouette combinée individuelle et huit (8) pour la pirouette combinée en couple, le manque de tours dans les pirouettes doit être pris en compte par les Juges dans leurs notes. Toutefois, une pirouette avec moins de trois (3) tours est comptée comme un mouvement de patinage et non comme une pirouette. Ce nombre minimum de tours doit être compté depuis l'entrée de la pirouette jusqu'à sa sortie.

Dans la **pirouette combinée en couple**, il doit y avoir au moins un changement de pied des deux partenaires, pas nécessairement par les deux partenaires en même temps. La pirouette combinée en couple doit inclure au moins un changement de position des deux partenaires.

Dans la **pirouette combinée individuelle**, le changement de pied est optionnel.

6. LES SPIRALES DE LA MORT

Des variations de prises du bras et des positions du pivot (arrière ou avant) sont possibles. Pour les Seniors, la spirale de la mort du programme libre doit être différente de la spirale de la mort du programme court.

7. LES SEQUENCES CHOREGRAPHIQUES

Les séquences chorégraphiques consistent en n'importe quel type de mouvement tels que les pas, retournements, spirales, arabesques, grands aigles, Ina Bauers, hydroblading, sauts de transition (sauts non listés), mouvements de pirouette etc.

Une Séquence Chorégraphique **pour les couples** doit inclure au moins une spirale (pas un simple lever de jambe) de n'importe quelle longueur pour les deux partenaires.

La séquence commence avec le premier mouvement et se termine avec le dernier mouvement du patineur.

Il n'y a aucun schéma requis mais la séquence doit utiliser la totalité de la surface de la glace. Si cette exigence n'est pas satisfaite, la séquence sera sans valeur.

La séquence chorégraphique a une valeur de base et sera évaluée uniquement par les juges dans les GOE.

III. TABLEAU NOMENCLATURE « COUPLES » 2012-2013

SAUTS	DENOMINATION ISU	DENOMINATION FRANÇAISE
1T	Single Toeloop	Boucle piquée simple
1S	Single Salchow	Salchow simple
1Lo	Single Loop	Boucle simple
1F	Single Flip	Flip simple
1Lz	Single Lutz	Lutz simple
1A	Single Axel	Axel simple
2T	Double Toeloop	Double boucle piquée
2S	Double Salchow	Double salchow
2Lo	Double Loop	Double boucle
2F	Double Flip	Double flip
2Lz	Double Lutz	Double lutz
2A	Double Axel	Double axel
3T	Triple Toeloop	Triple boucle piquée
3S	Triple Salchow	Triple salchow
3Lo	Triple Loop	Triple boucle
3F	Triple Flip	Triple flip
3Lz	Triple Lutz	Triple lutz
3A	Triple Axel	Triple axel
4T	Quad. Toeloop	Quad. boucle piquée
4S	Quad. Salchow	Quad. salchow
4Lo	Quad. Loop	Quad. boucle
4F	Quad. Flip	Quad. flip
4Lz	Quad. Lutz	Quad. lutz
4A	Quad. Axel	Quad. axel

PIROUETTES	DENOMINATION ISU	DENOMINATION FRANÇAISE
USp	Upright Spin	Pirouette debout
LSp	Layback Spin	Pirouette cambrée
CSp	Camel Spin	Pirouette horizontale
SSp	Sit Spin	Pirouette assise
FUSp	Flying Upright Spin	Pirouette sautée debout
FLSp	Flying Layback Spin	Pirouette sautée cambrée
FCSp	Flying Camel Spin	Pirouette sautée horizontale
FSSp	Flying Sit Spin	Pirouette sautée assise
CUSp	Change Foot Upright Spin	Pirouette debout changée de pied
CLSp	Change Foot Layback Spin	Pirouette cambrée changée de pied
CCSp	Change Foot Camel Spin	Pirouette horizontale changée de pied
CSSp	Change Foot Sit Spin	Pirouette assise changée de pied
FCUSp	Flying Change Foot Upright Spin	Pirouette sautée debout changée de pied
FCLSp	Flying Change Foot Layback Spin	Pirouette sautée cambrée changée de pied
FCCSp	Flying Change Foot Camel Spin	Pirouette sautée horizontale changée de pied
FCSSp	Flying Change Foot Sit Spin	Pirouette sautée assise changée de pied
CoSp	Combination Spin	Pirouette combinée
CCoSp	Change Foot Combination Spin	Pirouette combinée changée de pied
FCoSp	Flying Combination Spin	Pirouette sautée combinée
FCCoSp	Flying Change Foot Comb. Spin	Pirouette sautée combinée changée de pied

SEQUENCE DE PAS ET CHOREGRAPHIQUE	DENOMINATION ISU	DENOMINATION FRANÇAISE
StSq	Step Sequence	Suite de pas
ChSq	Choreo Sequence	Séquence chorégraphique
SAUTS LANCES	DENOMINATION ISU	DENOMINATION FRANÇAISE
1TTh	Throw Single Toe Loop	Boucle piquée simple lancé
1STh	Throw Single Salchow	Salchow simple lancé
1LoTh	Throw Single Loop	Boucle simple lancé
1FTh	Throw Single Flip	Flip simple lancé
1LzTh	Throw Single Lutz	Lutz simple lancé
1ATh	Throw Single Axel	Axel simple lancé
2TTh	Throw Double Toeloop	Double boucle piquée lancé
2STh	Throw Double Salchow	Double salchow lancé
2LoTh	Throw Double Loop	Double boucle lancé
2FTh	Throw Double Flip	Double flip lancé
2LzTh	Throw Double Lutz	Double lutz lancé
2ATh	Throw Double Axel	Double axel lancé
3TTh	Throw Triple Toeloop	Triple boucle piquée lancé
3STh	Throw Triple Salchow	Triple salchow lancé
3LoTh	Throw Triple Loop	Triple boucle lancé
3FTh	Throw Triple Flip	Triple flip lancé
3LzTh	Throw Triple Lutz	Triple lutz lancé
3ATh	Throw Triple Axel	Triple axel lancé
4TTh	Throw Quad. Toe Loop	Quad. boucle piquée lancé
4STh	Throw Quad. Salchow	Quad. salchow lancé
4LoTh	Throw Quad. Loop	Quad. boucle lancé
4FTh	Throw Quad. Flip	Quad. flip lancé
LzTh	Throw Quad. Lutz	Quad. lutz lancé

SAUTS TWISTES	DENOMINATION ISU	DENOMINATION FRANÇAISE
1Tw	Single Twist Lift	Simple twist
2Tw	Double Twist Lift	Double twist
3Tw	Triple Twist Lift	Triple twist
4Tw	Quad. Twist Lift	Quad. twist
1ATw	Single Axel Twist Lift	Simple axel twist
2ATw	Double Axel Twist Lift	Double axel twist
3ATw	Triple Axel Twist Lift	Triple axel twist
4ATw	Quad. Axel Twist Lift	Quad. axel twist

PORTES	DENOMINATION ISU	DENOMINATION FRANÇAISE
1Li	Group 1 Lift (Armpit Hold Position)	Porté groupe 1 (Prise aux aisselles)
2Li	Group 2 Lift (Waist Hold Position)	Porté groupe 2 (Prise à la taille)
3Li	Group 3 Lift (Hand to Hip Position)	Porté groupe 3 (Prise mains à hanches)
4Li	Group 4 Lift (Hand to Hand Position)	Porté groupe 4 (Prise mains à mains)
5ALi	Group 5 Axel Lasso Lift	Porté groupe 5 type axel
5BLi	Group 5 Backward Lasso Lift	Porté groupe 5 type arrière
5TLi	Group 5 Toe Lasso Lift	Porté groupe 5 type piqué
5SLi	Group 5 Step in Lasso Lift	Porté groupe 5 type pas

SPIRALES DE LA MORT	DENOMINATION ISU	DENOMINATION FRANÇAISE
FiDs	Forward Inside Death Spiral	Spirale de la mort dedans avant
BiDs	Backward Inside Death Spiral	Spirale de la mort dedans arrière
FoDs	Forward Outside Death Spiral	Spirale de la mort dehors avant
BoDs	Backward Outside Death Spiral	Spirale de la mort dehors arrière
PiF	Pivot Figure	Pivot

PIROUETTES COUPLES	DENOMINATION ISU	DENOMINATION FRANÇAISE
PSp	Pair Spin	Pirouette couple
PCoSp	Pair Combination Spin	Pirouette couple combinée

DIVERS	DENOMINATION ISU	DENOMINATION FRANÇAISE
+COMBO	Combination	Combinaison
+SEQ	Sequence	Séquence
<	under-rotated	sous-rotation
<<	downgraded	dégradé
e	wrong edge / unclear edge	carre mauvaise ou non claire
*	asterisk (not according to verification rules)	invalide (non conforme au règlement)

IV. CONTENUS DE PROGRAMME – PATINAGE PAR COUPLE

- Les médailles ne seront pas exigées pour participer aux TDF, ce qui permettra aux couples de valider leurs médailles en compétition.
- La médaille sera exigée pour participer aux championnats de France.
- Le titre sera décerné si le niveau requis est atteint.

Catégorie	Participation TDF	Participation championnat de France	Titre champion de France
NOVICE	sans exigence de médaille	sans exigence de médaille	Si score de TES et PCS = celle de la BRONZE lors du PL du championnat
JUNIOR	sans exigence de médaille	BRONZE couple	Si score de TES et PCS = celle de la BRONZE lors du PL du championnat
ELITE SENIOR	sans exigence de médaille	ARGENT couple	Si score TES et PCS = celle de l' ARGENT lors du PL du championnat

A. **FILIERE ELITE COUPLE**

CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE

Médaille exigée : aucune

Modalités précisées par le « chemin de sélection » de la DTN

Programmes court et libre senior, quel que soit l'âge (voir ci-dessous)

B. **CATEGORIE FRANCE COUPLE SENIOR**

TDF ET FRANCE ELITES

Catégorie d'âge :

- **Plus de 14 ans** au 1er juillet précédant la compétition pour la partenaire
- **Plus de 14 ans** au 1er juillet précédant la compétition pour le partenaire

Médaille exigée : **ARGENT DE COUPLE** voir tableau récapitulatif médailles couples

PROGRAMME COURT senior - Règle ISU 520

Voir règles **ISU 510 & 519** et remarques règle **ISU 520**

Durée : **2'50 maximum**

• **Saison 2012-2013**

- 1) Un porté main à main au choix (groupe 4)
- 2) Un porté Twisté (double ou triple)
- 3) Un saut lancé (double ou triple)
- 4) Un saut individuel (double ou triple)
- 5) Une pirouette combinée individuelle avec un seul changement de pied, cinq (5) tours + cinq (5) tours minimum
- 6) Une spirale de la mort dehors arrière
- 7) Une séquence de pas utilisant pleinement la surface de la glace.

• **Saison 2013-2014**

- 1) Un porté Lasso au choix (groupe 5)
- 2) Un porté Twist (double ou Triple)
- 3) Un saut lancé (double ou triple)
- 4) Un saut individuel (double ou triple)
- 5) Une pirouette combinée en couple avec un seul changement de pied, huit (8) tours minimum
- 6) Une spirale de la mort dedans arrière
- 7) Une séquence de pas utilisant pleinement la surface de la glace.

PROGRAMME LIBRE senior - Règle ISU 521

Voir règles **ISU 510 & 519** et remarques règle **ISU 521**

Durée : **4'30 (+/-10 s)**

- Maximum 3 (trois) portés (l'un d'entre eux doit être un porté du groupe 3 ou du groupe 4) avec extension complète du ou des bras porteurs
- Maximum un porté Twisté
- Maximum deux sauts lancés différents
- Maximum un saut individuel
- Maximum une combinaison de sauts ou une séquence de sauts
- Maximum une pirouette combinée individuelle
- Maximum une pirouette combinée en couple
- Maximum une spirale de la mort différente de la spirale de la mort du programme court
- Maximum une séquence chorégraphique

C. **CATEGORIE FRANCE COUPLE JUNIOR**

TDF et CHAMPIONNAT DE FRANCE – COUPLE

Catégorie d'âge :

- **Plus de 13 ans et moins de 19 ans** au 1er juillet précédant la compétition pour la partenaire
- **Plus de 13 ans et moins de 21 ans** au 1er juillet précédant la compétition pour le partenaire

Médaille exigée : **BRONZE DE COUPLE** voir tableau récapitulatif médailles couples

PROGRAMME COURT junior - Règle ISU 520

Voir règles **ISU 510 & 519** et remarques règle **ISU 520**

Durée : **2'50 maximum**

- **Saison 2012-2013**

- 1) Un porté Boucle main à main (groupe 4)
- 2) Un porté Twisté (double)
- 3) Un double ou un triple Salchow lancé
- 4) Un saut individuel double Flip ou double Axel Paulsen
- 5) Une pirouette combinée individuelle avec un seul changement de pied, cinq (5) tours + cinq (5) tours minimum
- 6) Une spirale de la mort dehors arrière
- 7) Une séquence de pas utilisant pleinement la surface de la glace

- **Saison 2013-2014**

- 1) Un porté Lasso Piqué (groupe 5)
- 2) Un porté Twist (double)
- 3) Un double ou un triple Boucle Piqué lancé
- 4) Un saut individuel double Boucle ou double Axel Paulsen
- 5) Une pirouette combinée en couple avec un seul changement de pied, huit (8) tours minimum
- 6) Une spirale de la mort dedans arrière
- 7) Une séquence de pas utilisant pleinement la surface de la glace.

PROGRAMME LIBRE junior - Règle ISU 521

Voir règles **ISU 510 & 519** et remarques règle **ISU 521**

Durée : **4'00 (+/-10s)**

- Maximum deux portés (l'un d'entre eux doit être un porté du groupe 3 ou du groupe 4) avec extension complète du ou des bras porteurs
- Maximum un porté Twisté
- Maximum deux sauts lancés différents
- Maximum un saut individuel
- Maximum une combinaison de sauts ou une séquence de sauts
- Maximum une pirouette combinée individuelle
- Maximum une pirouette combinée en couple
- Maximum une spirale de la mort
- Maximum une séquence chorégraphique

D. **CATEGORIE FRANCE COUPLE NOVICE**

TDF et CHAMPIONNAT DE FRANCE - COUPLE

Catégorie d'âge :

- **Plus de 10 ans et moins de 15 ans** au 1er juillet précédant la compétition pour la partenaire
- **Plus de 10 ans et moins de 15 ans** au 1er juillet précédant la compétition pour le partenaire

Médailles exigées **Bronze de Couple** voir tableau récapitulatif médailles couples

PROGRAMME COURT ISU ADVANCED NOVICE

* Voir Communication **ISU 1760 Advanced Novice**

Voir règles **ISU 510 & 519** et remarques règle **ISU 520**

Durée : **2'30 maximum**

- 1) Un porté des groupes 1 à 4, les portés sur un bras sont interdits
- 2) Un porté Twisté (simple ou double)
- 3) Un saut individuel (simple ou double)
- 4) Une pirouette individuelle ou une pirouette combinée individuelle, cinq (5) tours minimum
- 5) Une spirale de la mort **ou** une figure en pivot
- 6) Une séquence de pas utilisant pleinement la surface de la glace.

COMPOSANTES COUPLES NOVICE

Les composantes seront jugées sur :

- **Skating Skills**
- **Transitions**
- **Performance / Exécution**
- **Interprétation**

Facteur pour les Composantes : 0.8

PROGRAMME LIBRE ISU ADVANCED NOVICE

* Voir Communication **ISU 1760 Advanced Novice**

Voir règles **ISU 510 & 519** et remarques règle **ISU 521**

Durée : **3'30 (+/-10 s)**

- 1) Deux portés différents du groupe 1 à groupe 4, les portés sur un bras sont interdits, (pour les portés du groupe 1 et du groupe 2 l'extension totale du bras porteur n'est pas obligatoire)
- 2) Un porté Twisté (simple ou double)
- 3) Un saut lancé (simple ou double)
- 4) Un saut individuel (simple ou double)
- 5) Une pirouette en couple ou une pirouette combinée en couple, (5) tours minimum
- 6) Une spirale de la mort **ou** une figure en pivot
- 7) Une séquence chorégraphique qui devra comprendre au moins une spirale d'au moins 3 secondes pour les deux partenaires. La séquence chorégraphique aura toujours une valeur de base fixe et les juges l'évalueront uniquement avec des GOE

COMPOSANTES COUPLES ADVANCED NOVICE

Les composantes seront jugées sur :

- **Skating Skills**
- **Transitions**
- **Performance / Exécution**
- **Interprétation**

Facteur pour les Composantes : 1.6

E. **CATEGORIE FRANCE COUPLE NOVICE BASIC**

PROGRAMME LIBRE ISU NOVICE BASIC

* Voir Communication **ISU 1760 Basic Novice**

Voir règles **ISU 510 & 519** et remarques règle **ISU 521**

Durée : **3'00 (+/-10 s)**

Sur les Compétitions Nationales et Régionales Françaises, les niveaux ne sont pas limités

- 1) Deux portés différents du groupe 1 à groupe 2, les portés sur un bras sont interdits (pour les portés, l'extension totale du bras porteur n'est pas obligatoire).
- 2) Un porté Lutz Twisté (simple)
- 3) Un saut individuel (simple ou double)
- 4) Une pirouette individuelle, sans changement de pied, changement de position optionnel, minimum cinq (5) tours **ou** une pirouette en couple, cinq (5) tours minimum
- 5) Une figure en pivot
- 6) Une séquence chorégraphique qui devra comprendre au moins une spirale d'au moins 3 secondes pour les deux partenaires. La séquence chorégraphique aura toujours une valeur de base fixe et les juges l'évalueront uniquement avec des GOE.

COMPOSANTES COUPLES NOVICE

Les composantes seront jugées sur :

- **Skating Skills**
- **Performance / Exécution**

Facteur pour les Composantes : 2.0

CHAPITRE 3

MEDAILLES ET TESTS, REGLEMENT TECHNIQUE

A. GENERALITES

1. CLASSIFICATION

Il existe six catégories de Tests reconnues par la Fédération Française des Sports de Glace :

- ✓ **Les Tests d'Initiation** : le Patin d'Acier et la Préliminaire constituent un tronc commun à l'ensemble des filières, **sauf la filière Adultes**
- ✓ **Les Tests de Club** : ils sanctionnent la capacité du patineur à réaliser isolément des éléments techniques requis. Les Patins Nationaux constituent une hiérarchie organisée d'éléments tels que : sauts, pirouettes, pas et attitudes de difficulté croissante du PN1 au PN10.
- ✓ **Les Médailles Nationales de Libre** individuel : elles sanctionnent un niveau de pratique constaté dans une mise en situation réelle, à l'occasion des programmes de compétition nationales ou internationales, **régionales sous certaines conditions (préparatoire à argent)**.
- ✓ **Les Médailles de Glisse** individuel : elles permettent d'évaluer la qualité du patinage entendue comme la qualité de la glisse à travers notamment, la maîtrise des carres et des retournements, bases fondamentales du patinage.
- ✓ **Les Médailles Nationales en Couples** : elles sanctionnent un niveau de pratique constaté dans une mise en situation réelle, à l'occasion des programmes de compétitions nationales ou internationales (bronze à platine) ou lors de validation de médailles organisée comme une compétition (voir plus bas).
- ✓ **Les Médailles Adultes** : elles sanctionnent la capacité du patineur Adulte à réaliser isolément des éléments techniques puis au sein de programme de type Adulte. Elles constituent un système de mesure complet de la progression des Adultes.

Ces médailles et tests ouvrent des droits spécifiques et conditionnent l'accès à telle ou telle épreuve du calendrier national des compétitions.

- **Les Tests d'initiation et de club** se passent obligatoirement dans l'ordre : la médaille précédente est obligatoire pour présenter la suivante-
- **Les médailles nationales de libre (à partir de la Préparatoire) et les médailles en Couples, sont attribuées en fonction de la performance lors du programme, sans ordre.**
- **Les médailles de glisse se passent sans ordre, en fonction de la compétence du patineur.**
- Les médailles adultes se passent, sans ordre, en fonction de la compétence du patineur.

Chaque filière est indépendante au-delà des tests d'initiation qui constituent un tronc commun ; cependant :

- l'acquisition de la Bronze de libre individuel est obligatoire pour l'obtention de médailles en Couples.
- Le Passage d'une filière à l'autre est possible à tout moment sauf pour la filière Adulte pour laquelle le patineur doit satisfaire des conditions préalables, à savoir :
 - plus de 18 ans
 - pas de participation à des compétitions nationales individuelles dans la saison.

Les résultats des différents tests, médailles de libre, médailles de glisse sont inscrits sur les « Carnets Nationaux de Tests ».

Les Médailles Nationales de Libre (préparatoire à platine) sont enregistrées au fichier national de la CSNPA. Ce fichier est consultable sur

www.ffsg.org/csnpa/index.html et <https://sites.google.com/site/csnpatinage/Downhome>

et tient lieu de preuve d'obtention de médailles.

Editer la fiche de validation de la médaille validée et la présenter à un juge national pour signature du carnet de classement.

Les Médailles Adultes sont attestées par un diplôme et enregistrées par les Comités de Patinage Artistique des Ligues.

publication 25 novembre 2012

	FILIERES DES MEDAILLES ET DES TESTS						
	1) MEDAILLES NATIONALES LIBRE en compétition	2) TESTS CLUB	3) TESTS INITIATION	4) MEDAILLES DE GLISSE	5) MEDAILLES DE COUPLES	6) MEDAILLES ADULTES	
	Licence compétition	Licence compétition	Licence fédérale ou Kid	Licence compétition	Licence compétition	Licence compétition	
Passage dans l'ordre	Page 56 à 61	Page 50	Page 48	Page 63	Page 70	Page 73	Passage selon compétence
			1 ^{er} glaçon			CITRINE	
			2 ^{em} glaçon			GRENAT	
			3 ^{em} glaçon			OPALINE	
			4 ^{em} glaçon			TOPAZE	
			5 ^{em} glaçon			SAPHIR	
			6 ^{em} glaçon			EMERAUDE	
		PATIN ACIER *				RUBIS	
		PRELIMINAIRE				DIAMANT	
Validation en fonction de la performance	Pré requis PRELIMINAIRE			Pré requis PRELIMINAIRE	Pré requis BRONZE indiv.		
	PREPARATOIRE	PN5					
	PRE BRONZE	PN6					
	BRONZE	PN7					
		PN8					
	ARGENT	PN9					
		PN10					
	VERMEIL						
	OR						
Passage Selon compétence	GRANDE OR						
	PLATINE						
Validation en fonction de la performance							

* patin acier : licence fédérale ou kid tolérée a/c du 1^{er} avril chaque saison

EQUIVALENCES données par les médailles nationales de libre individuel

Préparatoire	=	PN4	} « Pas l'inverse »
Pré-Bronze	=	PN6	
Bronze	=	PN8	
Argent	=	PN10	

2. ORGANISATION

- 1) Les tests d'initiation sont organisés par les clubs et/ou les comités de patinage artistique des ligues.
- 2) **Les médailles nationales de glisse et adultes** sont organisées par les comités P.A des ligues, selon le calendrier transmis à la CSNPA avant le 15 septembre de chaque saison. Les inscriptions et les paiements se font selon le règlement de chaque Ligue.
 - **Préparatoire à Platine sont attribuées lors des compétitions nationales et internationales par la CSNPA, ainsi que lors des compétitions régionales identifiées, sur inscription.** (pas de droit d'inscription)
 - **Les compétitions régionales doivent être préalablement demandées et notées au calendrier CSNPA sur des catégories de programme (nombre de compétitions de référence limité)**
 - **programme Advanced novice**
 - **programme Novice Basic B**
 - **programme Novice Basic A**
 - **ou les catégories avenir à junior-senior D3 (Seuls les patineurs signalés comme candidat à médaille seront contrôlés)**

à condition que :

 - le jury de la compétition soit homologué pour valider des médailles
 - le data (données du programme de calcul des résultats ISUCalcFS) de ces catégories soit envoyé à tdf.csnpa@gmail.com pour validation des médailles. (avec composition du jury)

Résultats sur www.ffsg.org/csnpa/index.html et
<https://sites.google.com/site/csnpatinage/Downhome>

- 3) La licence Compétition en Patinage Artistique, en cours de validité, délivrée par la Fédération Française des Sports de Glace est obligatoire. Toutefois la Licence Fédérale ou Kid est valable pour présenter le Patin d'Acier à partir du 1^{er} avril de chaque saison.
- 4) Dans le cas du passage de médailles **de glisse ou adulte** en session « hors ligue » : **la ligue d'origine peut percevoir son droit d'inscription**, doit **autoriser** ce passage et en **informe** le président du Comité Artistique de la ligue organisatrice.

La ligue organisatrice perçoit aussi son droit d'inscription, selon les modalités en vigueur dans chaque ligue.

3. JURY TESTS INITIATION

Pour les Tests d'Initiation, un seul examinateur est nécessaire. Il est choisi par le Club organisateur. Cet examinateur doit être un Juge ou un spécialiste technique figurant sur la liste officielle des O-A ou un Entraîneur diplômé d'Etat en Patinage Artistique (BEES 1 ou BEES 2).

4. JURY TESTS CLUBS

- 1) Pour les Tests de Club : Patin d'Acier, Préliminaire,
Patins Nationaux 1^{er}, 2^{em}, 3^{em}, 4^{em}, 5^{em} et 6^{em} degré :

Un seul juge est nécessaire. Il est désigné par la C.R.O.A. de la Ligue concernée ou par le Club organisateur, en accord avec le responsable de la C.R.O.A.

- 2) Pour les Tests de Club : Patins Nationaux 7^{em}, 8^{em}, 9^{em} et 10^{em} degré :

Le Jury est composé d'un juge **national** avec la possibilité d'inclure un spécialiste technique (autre que l'enseignant des patineurs évalués). Le jury sera établi par la C.R.O.A. de la Ligue organisatrice.

5. JURY MEDAILLES NATIONALES

a) MEDAILLES DE GLISSE

Trois juges dont au moins deux juges nationaux.

Vermeil et or de glisse : 3 juges dont deux nationaux + 1 TC +1TS

b) MEDAILLE ADULTES

Un juge national

c) PREPARATOIRE à VERMEIL

EN COMPETITION, UNIQUEMENT (internationales, nationales ou régionales)

Préparatoire à vermeil : pas de session autorisée (*exception automne 2012 à titre transitoire*), utiliser les compétitions régionales

Possibilité d'inclure des catégories programme permettant de valider des médailles, si nécessaire.

Préparatoire à vermeil en Individuel, Bronze à vermeil en couple.

Le Jury est obligatoirement composé de :

- 5 juges, dont au moins **deux** juges Nationaux (TDF minimum)
- un contrôleur technique, TC
- un spécialiste technique, TS
- un spécialiste technique assistant, TSA
- un data et un comptable

PREPARATOIRE à VERMEIL en Individuel

BRONZE A VERMEIL en couple

Médailles attribuées lors des compétitions de référence :

- Tous les Tournois de France
- Sélection France Clubs des zones
- Tous les championnats de France individuels, couples, clubs
- Masters
- France Elite
- Toutes compétitions internationales figurant au calendrier ISU dont les résultats sont visibles sur Internet.
- Les compétitions régionales inscrites comme telles au calendrier national et dont les résultats complets sont visibles sur internet.

Le jury et le panel jugent et évaluent un programme de compétition.

La médaille est attribuée à la lecture des juges scores. Les résultats sont transmis à medailles.csnpa@gmail.com et inscrits au fichier **national** (pour les compétiteurs TDF et ceux des Championnats de France des clubs).

Le score obtenu valide un niveau de médaille, dans la limite du programme type présenté, sans obligation d'avoir validé le niveau précédent, au préalable.

a) **OR, GRANDE OR EN COMPETITION** nationales ou internationales

le Jury est obligatoirement composé de :

- **Un des O-A sera international**
- **5 juges, dont au moins trois juges Nationaux (TDF minimum)**
- **un contrôleur technique , TC***

- **un spécialiste technique, TS**
- **un spécialiste technique assistant, TSA**
- **un data et un comptable**

Médailles attribuées lors des compétitions de référence : voir b)

b) **PLATINE**

Médailles attribuées lors des compétitions de référence

- Grands Prix Senior et Finale GPS
- Championnats d'Europe
- Championnats du Monde et World Team Trophy
- Jeux Olympiques

6. JURY MEDAILLES ADULTES

Un juge national désigné par la C.R.O.A. de la Ligue concernée ou par le club organisateur, en accord avec le responsable de la C.R.O.A.

7. JUGEMENT

- a) Pour les médailles de Glisse, Adulte et tous les tests, le jugement se fera par **OUI** ou par **NON**.
- b) Les feuilles de Juge sont d'un modèle standard établi par la Commission Sportive Nationale de Patinage Artistique. (glaçons à PN10)
- c) Lors d'une session de tests, le Jury se réserve le droit de demander au candidat de refaire un seul élément, mais le programme ne peut être recommencé.
- d) Un candidat qui a commencé un Test ne peut s'arrêter que si le Jury le lui demande ou pour un cas de force majeure.
- e) Les médailles préparatoire à platine, individuel et couple, sont attribuées si :
 - **Le score technique (TES) réduit des points de pénalité pour chute doit être supérieur ou égal au plancher défini pour chaque type de programme.**
 - **Le score des composantes (PCS) doit être supérieur ou égal au plancher défini pour chaque type de programme.**

8. HORAIRES

Le déroulement des tests et médailles doit être compris entre 7h30 et 21h.

9. ORDRE DE PASSAGE

Les candidats passent **par ordre alphabétique**, après tirage au sort de la lettre initiale lors des sessions officielles de :

- Tests d'Initiation,
- Tests de Club,
- Médailles de Glisse,
- Médailles Adultes

Lors des compétitions, le tirage au sort est celui de la compétition.

B. TESTS D'INITIATION : LES GLAÇONS

Les Tests d'Initiation sont au nombre de six (6). On les appelle les Glaçons.

- Ils sont obligatoires pour se présenter aux Patin Acier, Préliminaire, Tests de Club et Tests de Glisse.
- Ils doivent être passés dans l'ordre.
- Le test précédent doit avoir été obtenu pour présenter le test suivant
- Les inscriptions se font au sein du Club.
- La Licence Kid ou la Licence Fédérale, en cours de validité, est obligatoire pour se présenter à ces Tests.
- Jury et Jugement : voir chapitre 3 – A. §3 à 6
Jugement par OUI ou par NON,
Pas de notes attribuées.

1. TEST PREMIER GLACON

Aller et retour dans la largeur de la piste :

- ✓ **aller: déplacement en avant.**
- ✓ **retour: glissade en flexion accroupie sur les deux jambes.**

Cause d'échec : - Une chute.

2. TEST DEUXIEME GLACON

Aller et retour dans la largeur de la piste :

- ✓ **Aller : déplacement en avant, arrêt chasse-neige.**
- ✓ **Retour : déplacement en arrière en levant le pied de poussée.**
- ✓ **Une cigogne en avant sur chaque jambe.**

Causes d'échec :

- Une chute.
- Toucher la barrière au moment du chasse-neige.
- Reculer sur deux pieds.

3. TEST TROISIEME GLACON

Aller et retour dans la largeur de la piste :

- ✓ **Aller: déplacement en avant (poussée de carre), freinage.**
- ✓ **Retour: déplacement en arrière (poussée de carre), arrêt dérapage.**
- ✓ **Une cigogne en arrière sur chaque jambe.**

Causes d'échec :

- Ne pas joindre les pieds entre chaque poussée
- Une chute.

4. TEST QUATRIEME GLACON

Exécution de :

- ✓ **Trois poussées d'élan: croisés avant à gauche sur un cercle.**
- ✓ **Trois poussées d'élan: croisés avant à droite sur un cercle.**
- ✓ **Prise d'élan en avant sauts pieds joints (deux (2) fois)**
- ✓ **1/2 tour en l'air sur deux pieds (avant / arrière, arrière / avant, gauche et droite).**

Causes d'échec :

- Croisés à contre sens du cercle.
- Ne pas ouvrir le pied de poussée.
- Une chute.

5. TEST CINQUIEME GLACON

Exécution de :

- ✓ **Trois poussées d'élan: croisés arrière à gauche sur un cercle.**
- ✓ **Trois poussées d'élan: croisés arrière à droite sur un cercle.**
- ✓ **Un pas de géant, jambe au choix.**

Causes d'échec :

- Croisés à contre sens du cercle.
- Une chute.

6. TEST SIXIEME GLACON

Exécution de :

- ✓ **Retournement avant / arrière, d'une jambe sur l'autre: Mohawks dedans avant gauche et Mohawks dedans avant droit.**
- ✓ **Arabesque avant en ligne droite, sur le pied gauche à l'aller et sur le pied droit au retour.**
- ✓ **Une pirouette sur deux pieds (quatre (4) tours minimum).**

Causes d'échec :

- Une chute.
- Tours de pirouette insuffisants.

C. TESTS DE CLUBS

Ces Tests s'adressent aux patineurs possédant une Licence Compétition en Patinage artistique à la F.F.S.G. en cours de validité, et ayant réussi les Tests d'Initiation (Glaçons).

Les tests d'initiation sont obligatoires pour se présenter au Patin d'Acier et à la Préliminaire qui constituent un tronc commun à l'ensemble des trois filières

Les Tests de Club sont au nombre de douze.

- Patin d'Acier
- Préliminaire
- Patin National 1^{er} degré
- Patin National 2^{em} degré
- Patin National 3^{em} degré
- Patin National 4^{em} degré
- Patin National 5^{em} degré
- Patin national 6^{em} degré
- Patin National 7^{em} degré
- Patin national 8^{em} degré
- Patin national 9^{em} degré
- Patin national 10^{em} degré

Voir JURY *chapitre 3-A. § 3 à 6*

1. REGLES GENERALES

Un seul retournement sera demandé. Le retournement sera annoncé ou tiré au sort par le juge immédiatement avant le passage de chacun des candidats.

Le candidat débutant son test (hors période d'échauffement) reste à la disposition du jury. Il ne peut, entre les éléments demandés et les essais possibles, prendre des informations auprès de quiconque ne faisant pas partie du jury.

Les sauts en séquence dont la réception se fait sur la carre dedans arrière du patin opposé à la jambe de réception (exemple : saut de Thorren....) sont validés seulement si le saut a une rotation complète.

Jugement par OUI ou par NON, sans notes attribuées.

Le Test précédent est obligatoire pour passer un test de Patinage Libre.

Pour les PN 1 à 10 : Le Juge se réserve le droit de faire recommencer un seul élément.

2. TEST PATIN D'ACIER

Exécution de :

- ✓ Aller et retour en patinage avant et freinage pieds parallèles.
- ✓ Déplacement en avant sur des lobes réguliers en dehors et en dedans sur un axe matérialisé.
- ✓ Trois pas de valse à gauche départ arrêté
- ✓ Trois pas de valse à droite départ arrêté
- ✓ Sur une courbe: trois pas de géant à gauche et trois pas de géant à droite terminés par un dehors avant maintenu
- ✓ Une arabesque – fente en ligne droite

Causes d'échec :

- Rester sur deux pieds au changement de lobe.
- Non respect de l'axe.
- Non respect des carres et dérapage au retournement.

3. TEST PRELIMINAIRE

Exécution de :

a)

- Croisés en huit en avant et en arrière terminés par un dehors arrière tenu de trois secondes
- Saut de valse en élan
- Une arabesque dehors avant Gauche ou Droite (au choix du patineur)
- Pirouette debout sur un pied (quatre tours minimum)

b) Sur un axe matérialisé :

- Enchaînement de lobes en dehors et en dedans arrière en élan sur la largeur de la piste (minimum quatre lobes)
- Changement de carre, départ pied gauche à l'aller et départ pied droit au retour.

4. PATINS NATIONAUX 1 à 10

1) TEST PN 1 : PATIN NATIONAL 1^{er} DEGRE

Sauts : (2 essais possibles)

Salchow

Boucle Piquée

Pirouette : (2 essais possibles)

Pirouette debout sur un pied (quatre tours minimum)

Retournement :

Un seul retournement sera demandé. Le retournement sera énoncé ou tiré au sort par le juge :

Trois dehors avant gauche

Trois dehors avant droit

Trois dedans avant gauche

Trois dedans avant droit

Attitude :

Arabesque dehors avant gauche ou droit (au choix du patineur)

2) **TEST PN 2** : PATIN NATIONAL 2^{em} DEGRE

Saut : (2 essais possibles)

Un saut de Boucle

Combinaison : (2 essais possibles)

Salchow – Boucle Piquée

Pirouette : (2 essais possibles)

Pirouette debout en dehors arrière sur un pied (trois tours minimum)

Retournement :

Un seul retournement sera demandé. Le retournement sera énoncé ou tiré au sort par le juge.

Mohawk dehors avant gauche

Mohawk dehors avant droit

Mohawk dedans avant gauche

Mohawk dedans avant droit

Attitude : (au choix du patineur)

Arabesque pied – main (Fenêtre) gauche ou droite (genou ou patin toléré)

3) **TEST PN 3** : PATIN NATIONAL 3^{em} DEGRE

Saut : (2 essais possibles)

Flip

Combinaison : (2 essais possibles)

Saut de valse - saut de boucle

Pirouettes : (2 essais possibles)

Pirouette debout changée de pied (quatre tours minimum sur chaque pied)

Pirouette assise (trois tours minimum)

Retournement : Un seul retournement sera demandé. Le retournement sera énoncé par le juge.

Trois dehors arrière gauche

Trois dehors arrière droit

Trois dedans arrière gauche

Trois dedans arrière droit

Attitude :

Canadienne

4) **TEST PN 4** : PATIN NATIONAL 4^{em} DEGRE

Saut : (2 essais possibles)

Lutz

Combinaisons : (2 essais possibles)

Saut de Boucle – Saut de Boucle

Flip – Boucle Piquée

Pirouettes : (2 essais possibles)

Pirouette horizontale (trois tours minimum)

Pirouette horizontale assise (deux tours minimum pour la première position)

Retournement :

Un seul retournement sera demandé. Le retournement sera énoncé ou tiré au sort par le juge.

Double trois dehors avant gauche

Double trois dehors avant droit

Double trois dedans avant gauche

Double trois dedans avant droit

Attitude :

Dedans “ Giletti ” (Cygne)

5) TEST PN 5 : PATIN NATIONAL 5^{em} DEGRE

Saut : (2 essais possibles)

Axel

Combinaison de trois sauts simples : (2 essais possibles)

Lutz – Boucle Piquée – Boucle

Pirouettes : (2 essais possibles)

Pirouette assise changée de pied assise (quatre tours minimum sur chaque pied)

Pirouette horizontale, assise, changée de pied assise (trois tours minimum sur la première position et quatre tours minimum après le changement de pied)

Retournement :

Un seul retournement sera demandé. Le retournement sera énoncé ou tiré au sort par le juge.

Double trois dehors arrière gauche

Double trois dehors arrière droit

Double trois dedans arrière gauche

Double trois dedans arrière droit

Attitude :

Arabesque royale en dehors avant ou en dedans avant (au choix du patineur)

6) TEST PN 6 : PATIN NATIONAL 6^{em} DEGRE

Saut : (2 essais possibles)

Double salchow

Combinaison : (2 essais possibles)

Axel – saut de Boucle

Pirouettes : (2 essais possibles)

Pirouette horizontale (cinq tours minimum)

Pirouette combinée avec un changement de pied et au moins un changement de position sur chaque pied (quatre tours + quatre tours)

Retournement :

Un seul retournement sera demandé. Le retournement sera énoncé ou tiré au sort par le juge.

Bracket dehors avant gauche

Bracket dehors avant droit

Bracket dedans avant gauche

Bracket dedans avant droit

Attitude :

Cafetière arrière en courbe

7) **TEST PN 7** : PATIN NATIONAL 7^{em} DEGRE

Saut : (2 essais possibles)

Double Boucle Piquée

Combinaison : (2 essais possibles)

Un saut simple ou double avec obligatoirement un double salchow

Pirouettes : (2 essais possibles)

Pour les Filles

Pirouette sautée (six tours minimum)

Pirouette cambrée (six tours minimum)

Pour les Garçons

Pirouette sautée (six tours minimum)

Pirouette assise changée de pied assise rechangée de pied assise (minimum quatre tours par position)

Retournement :

Un seul retournement sera demandé. Le retournement sera énoncé ou tiré au sort par les juges.

Bracket dehors arrière gauche - Bracket dehors arrière droit

Bracket dedans arrière gauche - Bracket dedans arrière droit

Attitude :

Fente Ina Bauer dehors ou dedans (au choix du patineur)

8) **TEST PN 8** : PATIN NATIONAL 8^{em} DEGRE

Saut : (2 essais possibles)

Double boucle

Combinaisons : (2 essais possibles)

Un saut simple ou double avec obligatoirement un double boucle piquée

Une suite de sauts : Axel – Thorren – Double salchow

Pirouettes : (2 essais possibles)

Pirouette combinée avec un changement de pied et au moins un changement de position sur chaque pied (cinq tours + cinq tours minimum)

Pirouette attitude (simple position) (six tours minimum)

Retournement :

Un seul retournement sera demandé. Le retournement sera énoncé ou tiré au sort par les juges.

Contre rocking dehors avant gauche - Contre rocking dehors avant droit

Contre rocking dehors arrière gauche - Contre rocking dehors arrière droit

Contre rocking dedans avant gauche - Contre rocking dedans avant droit

Contre rocking dedans arrière gauche - Contre rocking dedans arrière droit

Attitude :

½ Flip écarté

9) **TEST PN 9** : PATIN NATIONAL 9^{em} DEGRE

Saut : (2 essais possibles)

Double Flip

Combinaison (2 essais possibles)

Combinaison de deux doubles sauts différents

Pirouettes : (2 essais possibles)

Pirouette sautée (six tours minimum) (au choix du patineur)

Pirouette assise sautée changée de pied assise sautée changée de pied assise
(quatre tours minimum sur chacune des positions)

Ou, au choix du patineur

Pirouette horizontale sautée changée de pied horizontale (cinq tours minimum sur chacune des positions)

Retournement :

Un seul retournement sera demandé. Le retournement sera énoncé ou tiré au sort par les juges.

Rocker dehors avant gauche - Rocker dehors avant droit

Rocker dedans avant gauche - Rocker dedans avant droit

Rocker dehors arrière gauche - Rocker dehors arrière droit

Rocker dedans arrière gauche - Rocker dedans arrière droit

Attitude :

Walley (un au minimum)

10) **TEST PN 10** : PATIN NATIONAL 10^{em} DEGRE

Sauts : (2 essais possibles)

Double Lutz

Combinaison de deux doubles sauts différents avec obligatoirement un double flip ou double boucle

Pirouettes : (2 essais possibles)

Pour les Filles

Pirouette combinée avec un changement de pied et au moins un changement de position incluant une position attitude sur chaque pied (six tours sur chaque pied minimum)

Pirouette royale (six tours minimum)

Pour les Garçons

Pirouette combinée avec un changement de pied et au moins un changement de position incluant une position attitude sur chaque pied (six tours sur chaque pied minimum)

Pirouette debout croisée (six tours)

Retournement :

Un seul retournement sera demandé. Le retournement sera énoncé ou tiré au sort par les juges.

Choctaw dehors avant gauche - Choctaw dehors arrière gauche

Choctaw dehors avant droit - Choctaw dehors arrière droit

Choctaw dedans avant gauche - Choctaw dedans arrière gauche

Choctaw dedans avant droit - Choctaw dedans arrière droit

Attitude :

Araignée ou Grand Aigle ou Y avant (gauche ou droit)

D. LES MEDAILLES NATIONALES DE LIBRE - INDIVIDUEL

1. REGLES GENERALES : préparatoire à platine

- Les contenus techniques des médailles suivent les contenus techniques des programmes nationaux, qui, eux-mêmes, suivent le règlement ISU.
- En cas de modifications de la valeur des points ISU, la valeur des médailles sera recalculée par la CSNPA et susceptible d'être modifiée.
- Les médailles Préparatoire à Platine de libre sont attribuées lors des compétitions CSNPA et de référence ainsi que sur les compétitions régionales identifiées, figurant au calendrier et répondant au cahier des charges du jury et du panel. (voir chapitre 3.A. §5)
- Le score technique (TES) réduit des points de pénalité pour chute doit être supérieur ou égal au plancher défini pour chaque type de programme.
- Le score composantes (PCS) doit être supérieur ou égal au plancher défini pour chaque type de programme.
- Un patineur peut valider une médaille sans avoir la précédente.

Contenu de programmes :

- Contenu de programme conforme au type de programme présenté (senior, junior, advanced novice, novice basic B et A)
- Correctement exécuté signifie que globalement les GOE sont positifs.

2. MEDAILLE PREPARATOIRE

La médaille Préparatoire de libre se passe sur des programmes de compétition de type ISU Basic Novice A.

PREPARATOIRE : Planchers Imposés pour les Dames

Sur un programme de type ISU Basic Novice A

C'est-à-dire pour les catégories France Poussin, D3 Avenir, D3 Minime, les planchers sont :

- TES, réduit des points de chute, supérieur ou égal à 9 points.
- PCS supérieur ou égal à 6 points.

PREPARATOIRE : Planchers Imposés pour les Messieurs

Sur un programme de type ISU Basic Novice A

C'est-à-dire pour les catégories France Poussin, D3 Avenir, D3 Minime, les planchers sont :

- TES, réduit des points de chute, supérieur ou égal à 8 points.
- PCS supérieur ou égal à 5 points.

3. **MEDAILLE PRE BRONZE**

La médaille Pré-Bronze de libre se passe sur des programmes de compétition de type ISU Basic Novice A ou ISU Basic Novice B.

PRE-BRONZE : Planchers Imposés pour les Dames

Sur un programme de type ISU Basic Novice A

C'est-à-dire pour les catégories France Poussin, D3 Avenir, D3 Minime, les planchers sont :

- **TES, réduit des points de chute, supérieur ou égal à 11 points.**
- **PCS supérieur ou égal à 8 points.**

Sur un programme de type ISU Basic Novice B,

C'est-à-dire pour les catégories France Avenir, D3 Novice, D3 Junior - Senior, les planchers sont :

- **TES, réduit des points de chute, supérieur ou égal à 11 points.**
- **PCS supérieur ou égal à 8 points.**

PRE-BRONZE : Planchers Imposés pour les Messieurs

Sur un programme de type ISU Basic Novice A

C'est-à-dire pour les catégories France Poussin, D3 Avenir, D3 Minime, les planchers sont :

- **TES, réduit des points de chute, supérieur ou égal à 10 points.**
- **PCS supérieur ou égal à 6 points.**

Sur un programme de type ISU Basic Novice B,

C'est-à-dire pour les catégories France Avenir, D3 Novice, D3 Junior - Senior, les planchers sont :

- **TES, réduit des points de chute, supérieur ou égal à 12 points.**
- **PCS supérieur ou égal à 8 points.**

4. **MEDAILLE BRONZE**

La médaille Bronze de libre se passe sur des programmes de compétition de type ISU Basic Novice B

BRONZE : Planchers Imposés pour les Dames

Sur un programme de type ISU Basic Novice B,

C'est-à-dire pour les catégories France Avenir, France Minime Pré-Bronze, D3 Novice, D3 Junior-Senior, les planchers sont :

- TES, réduit des points de chute, supérieur ou égal à **15 points**.
- PCS supérieur ou égal à **10 points**.

Sur un programme de type ISU Advanced Novice,

C'est-à-dire pour une compétition sans pré requis de médaille, les planchers sont :

- TES, réduit des points de chute, supérieur ou égal à **16 points**.
- PCS supérieur ou égal à **14 points**.

BRONZE : Planchers Imposés pour les Messieurs

Sur un programme de type ISU Basic Novice B,

C'est-à-dire pour les catégories France Avenir, France Minime Pré-Bronze, D3 Novice, D3 Junior-Senior, les planchers sont :

- TES, réduit des points de chute, supérieur ou égal à **16 points**.
- PCS supérieur ou égal à **10 points**.

Sur un programme de type ISU Advanced Novice,

C'est-à-dire pour une compétition sans pré requis de médaille, les planchers sont :

- TES, réduit des points de chute, supérieur ou égal à **17 points**.
- PCS supérieur ou égal à **12 points**.

5. **MEDAILLE ARGENT**

La médaille Argent de libre se passe sur des programmes de compétition de type ISU Advanced Novice

ARGENT : Planchers Imposés pour les Dames

Sur un programme de type ISU Advanced Novice,

C'est-à-dire pour la catégorie France Minime Bronze, D2 Novices, D2 Junior et D2 Senior :

les planchers sont :

- TES, réduit des points de chute, supérieur ou égal à **21 points**.
- PCS supérieur ou égal à **18 points**.

ARGENT : Planchers Imposés pour les Messieurs

Sur un programme de type ISU Advanced Novice,

C'est-à-dire pour la catégorie France Minime Bronze, D2 Novices, D2 Junior et D2 Senior :

les planchers sont :

- TES, réduit des points de chute, supérieur ou égal à **23 points**.
- PCS supérieur ou égal à **16 points**.

6. **MEDAILLE VERMEIL**

La médaille Vermeil de libre se passe sur des programmes de compétition de type ISU Advanced Novice et ISU Junior

VERMEIL : Planchers Imposés pour les Dames

Sur un programme de type ISU Advanced Novice,

C'est-à-dire pour les catégories France Minime Bronze, France Minime Argent, France D1 Novice, D2 Novice, D2 Junior et D2 Senior:

les planchers sont :

- **TES, réduit des points de chute supérieur ou égal à 25 points.**
- **PCS supérieur ou égal à 21 points.**

Sur un programme de type ISU Junior, compétitions sans médailles, type masters, élites, internationales,

les planchers sont :

- **TES, réduit des points de chute supérieur ou égal à 30 points.**
- **PCS supérieur ou égal à 31 points.**

VERMEIL : Planchers Imposés pour les Messieurs

Sur un programme de type ISU Advanced Novice

C'est-à-dire pour la catégorie France Minime Bronze, France Minime Argent, France D1 Novice, D2 Novice, D2 Junior et D2 Senior:

les planchers sont :

- **TES, réduit des points de chute, supérieur ou égal à 29 points.**
- **PCS supérieur ou égal à 20 points.**

Sur un programme de type ISU Junior, compétitions sans médailles, type masters, élites, internationales,

les planchers sont :

- **TES, réduit des points de chute supérieur ou égal à 35 points.**
- **PCS supérieur ou égal à 33 points**

7. MEDAILLE OR

La médaille Or de libre se passe sur des programmes de compétition de type ISU Senior ou ISU Junior ce qui correspond aux programmes des catégories Juniors D1 et Seniors D1.

OR : Planchers Imposés pour les Dames

Sur un programme de type ISU Junior, les planchers sont :

- TES, réduit des points de chute, supérieur ou égal à **34 points**.
- PCS supérieur ou égal à **36 points**.

Sur un programme de type ISU Senior, les planchers sont :

- TES, réduit des points de chute, supérieur ou égal à **36 points**.
- PCS supérieur ou égal à **37 points**.

OR : Planchers Imposés pour les Messieurs

Sur un programme de type ISU Junior, les planchers sont :

- TES réduit des points de chute supérieur ou égal à **47 points**.
- PCS supérieur ou égal à **44 points**.

Sur un programme de type ISU Senior, les planchers sont :

- TES réduit des points de chute supérieur ou égal à **49 points**.
- PCS supérieur ou égal à **46 points**.

8. MEDAILLE GRANDE-OR

La médaille Grand Or de libre se passe sur des programmes de compétition de type ISU Senior ce qui correspond aux programmes de la catégorie Seniors D1.

GRANDE-OR : Planchers Imposés pour les Dames

Sur un programme de type ISU Senior, les planchers sont :

- TES, réduit des points de chute, supérieur ou égal à **46 points**.
- PCS supérieur ou égal à **47 points**.

GRANDE-OR : Planchers Imposés pour les Messieurs

Sur un programme de type ISU Senior, les planchers sont :

- TES, réduit des points de chute, supérieur ou égal à **64 points**.
- PCS supérieur ou égal à **60 points**.

9. MEDAILLE PLATINE

La médaille Platine de libre se passe sur des programmes de compétition de type ISU Senior ce qui correspond aux programmes de la catégorie Seniors D1.

PLATINE : Planchers Imposés pour les Dames

Sur un programme de type ISU Senior, les planchers sont :

- TES, réduit des points de chute, supérieur ou égal à **55 points**.
- PCS supérieur ou égal à **57 points**.

PLATINE : Planchers Imposés pour les Messieurs

Sur un programme de type ISU Senior, les planchers sont :

- TES, réduit des points de chute, supérieur ou égal à **83 points**.
- PCS supérieur ou égal à **78 points**.

10. TABLEAU RECAPITULATIF DES TES et PCS : PREPARATOIRE à PLATINE

		ISU BASIC NOVICE A		ISU BASIC NOVICE B		ISU ADVANCED NOVICE		ISU JUNIOR		ISU SENIOR	
		DAMES	MESSIEURS	DAMES	MESSIEURS	DAMES	MESSIEURS	DAMES	MESSIEURS	DAMES	MESSIEURS
PREPARATOIRE		France POUSSIN D3 AVENIR D3 MINIME									
	TES	9	8								
	PCS	6	5								
PRE BRONZE		France POUSSIN D3 AVENIR D3 MINIME		France AVENIR D3 NOVICE D3 JUNIOR SENIOR							
	TES	11	10	11	12						
	PCS	8	6	8	8						
BRONZE				France AVENIR France MINIME PB D3 NOVICE D3 JUNIOR-SENIOR		Compétition sans pré requis médaille					
	TES			15	16	16	17				
	PCS			10	10	14	12				
ARGENT						FCE MINIME BRZE D2 NOVICE D2 JUN- D2 SEN					
	TES					21	23				
	PCS					18	16				
VERMEIL						FCE MINIME BRZE FCE MINIME ARG. D1 NOVICE D2 NOVICE JUNIOR D2 SENIOR D2		JUNIOR competitions sans médailles, type masters, élites, intern.			
	TES					25	29	30	35		
	PCS					21	20	31	33		
OR								JUNIOR D1		SENIOR D1	
	TES							34	47	36	49
	PCS							36	44	37	46
GRANDE OR										SENIOR D1	
	TES									46	64
	PCS									47	60
PLATINE										SENIOR D1	
	TES									55	83
	PCS									57	78

Dames		2012/2013	
Programme	Médailles	TES-Chute	PCS
ISU Senior	Platine	55,00	57,00
	Gd-Or	46,00	47,00
	Or	36,00	37,00
ISU Junior	Or	34,00	36,00
	Vermeil	30,00	31,00
ISU Adv Nov	Vermeil	25,00	21,00
	Argent	21,00	18,00
	Bronze	16,00	14,00
ISU Nov B	Bronze	15,00	10,00
	Pré-Bz	11,00	8,00
ISU Nov A	Pré-Bz	11,00	8,00
	Prépa	9,00	6,00

Messieurs		2012/2013	
Programme	Médailles	TES-Chute	PCS
ISU Senior	Platine	83,00	78,00
	Gd-Or	64,00	60,00
	Or	49,00	46,00
ISU Junior	Or	47,00	44,00
	Vermeil	35,00	33,00
ISU Adv Nov	Vermeil	29,00	20,00
	Argent	23,00	16,00
	Bronze	17,00	12,00
ISU Nov B	Bronze	16,00	10,00
	Pré-Bz	12,00	8,00
ISU Nov A	Pré-Bz	10,00	6,00
	Prépa	8,00	5,00

E. MÉDAILLES NATIONALES - GLISSE

DEFINITION

L'idée générale des Médailles de Glisse, composées essentiellement de courbes et de retournements, est de donner aux patineurs une meilleure prise de conscience corporelle, tant au niveau des retournements, qu'en matière de contrôle des carres et de la glisse.

L'objectif principal du Jugement est d'observer le déplacement du patineur et sa capacité à maîtriser le retournement, l'équilibre et la carre, ainsi que la continuité du mouvement.

Dans tous les cas, le Jugement de ces techniques de base doit rester simple, en appréhendant l'ensemble de la figure.

Les médailles de glisse attestent d'un niveau mais ne sont pas requises pour les TDF et les championnats. **Elles sont recommandées comme préalable à la formation des enseignants et des officiels d'arbitrage.**

GENERALITES

- ⇒ 4 niveaux de médailles
- ⇒ Possibilité de passer ces médailles dans l'ordre de votre choix
 - Echauffement de quatre minutes, avec dix candidats au maximum sur la piste.
 - Le candidat peut commencer par une ou deux poussées d'élan, avant d'exécuter le mouvement demandé.
 - Sans musique
 - Voir schémas correspondants
 - Jury : voir chapitre 3. A. § 3 à 6
 - Jugement par OUI ou par NON, sans notes attribuées.

1. **TEST BRONZE GLISSE**

- Exécution de six parcours différents.
- Les mouvements de bras sont libres et laissés à la discrétion du candidat.
- Le Jury se réserve le droit de faire recommencer un des six parcours du Test.

Parcours 1

Croisés avant et arrière en huit avec changement de rythme à chaque demi-cercle.

La prise d'élan avant /e parcours s'effectue en marche avant.

La fin du parcours devra se faire sur un grand dehors arrière gauche.

Remarques pour le Jugement

Pour une bonne réalisation du parcours, le candidat devra :

Patiner très en flexion sur des appuis très longs, puis très courts

Marquer la différence entre les appuis longs et les appuis courts

Maintenir son buste de façon élégante

Rester longtemps sur le dehors arrière gauche en fin de parcours (minimum six (6) secondes)

Allonger la jambe libre.

A ne pas faire

Ne pas respecter le rythme long et court

Mauvais maintien du buste, de la tête et des bras

Jambe libre pliée

Manque de vitesse de déplacement durant tout le parcours

Pousser avec les pointes.

Parcours 2

Lobes dedans avant, double trois dedans avant, croisés avant et arabesque en changement de carre.

Aller : Exécution sur toute la longueur de la piste de cinq (5) lobes réalisés à l'aide de grands dedans avant et de croisés avant

Retour : Exécution sur toute la longueur de la piste de quatre (4) doubles trois dedans avant (2 sur le pied droit / 2 sur le pied gauche)

Ces deux longueurs seront suivies d'une arabesque en changement de carre avant.

La prise d'élan, le changement de carre et le choix de la jambe sont libres.

Remarques pour le Jugement

Pour une bonne réalisation du parcours, le candidat devra :

Effectuer chaque dedans bien long et bien en carre

Faire les changements de demi-cercle : carre interne/carre interne

Lever la jambe dans l'arabesque au minimum au-dessus de l'horizontal

Patiner très en flexion des chevilles

Maintenir son buste de façon élégante.

A ne pas faire

Non respect des carres internes

Pousser avec les pointes

Jambe pliée dans l'arabesque,

Mauvais maintien du buste, de la tête et des bras

Jambe libre pliée.

Parcours 3

Trois dehors avec changement de carre et croisés arrière.

Le parcours doit être effectué trois fois sur chaque pied sur toute la longueur de la piste.

L'objectif de ce parcours est de travailler le changement de carre arrière en passant du dedans au dehors.

- Exécution sur toute la longueur de la piste de quatre (4) doubles trois dehors avant (2 sur le pied droit / 2 sur le pied gauche)

Remarques pour le Jugement

Pour une bonne réalisation du parcours, le candidat devra :

Passer obligatoirement d'une carre sur l'autre lors du trois (tombée de carre)

Etre capable d'augmenter sa vitesse de déplacement lors du parcours

Patiner très en flexion des chevilles

Maintenir son buste de façon élégante.

A ne pas faire

Pousser des pointes lors du retournement arrière/avant

Patiner trop lentement

Ne pas exécuter le changement de carre arrière dedans/dehors

Jambe libre pliée.

Parcours 4

Pas de Valse et Pas Russes dans les deux sens.

Ces pas seront exécutés dans les deux sens en dessinant un grand huit sur toute la piste et en exécutant les pas Russes sur les diagonales.

Parcours 5

Courus en lobes alternés (gauche/droit en avant et en arrière).

Lors de l'exécution de ce parcours le candidat devra soutenir un rythme rapide sur des appuis courts.

Le candidat exécutera également ce parcours avec une grande vitesse de déplacement.

Parcours 6

Trois dehors arrière et Mohawks (dedans/dedans).

Ces pas seront exécutés quatre (4) ou cinq (5) fois de chaque côté en dessinant un huit sur la piste.

L'exécution de ce parcours doit se faire avec une grande vitesse de déplacement sur de longues courbes bien en carre.

2. **MEDAILLE ARGENT GLISSE**

Le jury se réserve le droit de faire recommencer un des cinq parcours du Test.

Parcours 1

Croisés arrière dans la largeur de la piste

1 Dedans arrière gauche suivi d'un très grand changement de carre

1 Choctaw dehors arrière gauche/dedans avant droit

1 Bracket dedans avant gauche

1 Bracket dedans arrière droit

1 Dedans avant gauche

1 Bracket dedans avant droit

1 Bracket dedans arrière gauche

1 Dedans avant droit

Croisés avant

1 Cross Roll

1 Pas Américain dehors avant droit

1 Dehors avant gauche

Croisés avant

1 Fente Ina Bauer gauche

Enchaîner sur le parcours n°2

Parcours 2

Croisés arrière dans la largeur de la piste

1 Dedans arrière droit suivi d'un très grand changement de carre

1 Choctaw dehors arrière droit/dedans avant gauche

1 Dedans avant droit

1 Bracket dehors avant gauche

1 Bracket dehors arrière droit

1 Croisé avant

1 Dedans avant gauche

1 Bracket dehors avant droit

1 Bracket dehors arrière gauche

Croisés avant

1 Cross Roll

1 Pas Américain dehors avant gauche

1 Dehors avant droit

Croisés avant

1 Fente Ina Bauer droite

Parcours 3

Croisés avant dans la largeur de la piste

1 Contre Rocking dehors avant gauche (croisé par dessus)

1 Dedans arrière droit

1 Contre Rocking dedans arrière gauche

1 Contre Rocking dehors avant droit (croisé par dessus)

1 Dedans arrière gauche

1 Contre Rocking dedans arrière droit

1 Dehors avant gauche

1 Dehors avant droit

Croisés avant dans la largeur de la piste

1 Cygne dedans avant droit enchaîné avec

1 Présentation en diagonale

Enchaîner sur le parcours n°4

Parcours 4

Croisés avant dans la largeur de la piste

1 Contre Rocking dehors avant droit (croisé par dessus)

1 Dedans arrière gauche

1 Contre Rocking dedans arrière droit

1 Contre Rocking dehors avant gauche (croisé par dessus)

1 Dedans arrière droit

1 Contre Rocking dedans arrière gauche

1 Dehors avant droit

1 Dehors avant gauche

Croisés avant dans la largeur de la piste

1 Cygne dedans avant gauche enchaîné avec

1 Présentation en diagonale

Parcours 5

Croisés arrière dans la largeur de la piste

1 Contre Rocking dehors arrière droit

1 Croisé avant gauche

1 Double Trois dedans avant droit

1 Contre Rocking dedans avant gauche

2 croisés arrière droit

1 Contre Rocking dehors arrière gauche

1 Croisé avant droit

1 Double Trois dedans avant gauche

1 Contre Rocking dedans avant droit

1 Dehors arrière gauche

3. **MEDAILLE VERMEIL DE GLISSE**

Exécution de quatre parcours successifs dans la longueur de la piste.

Le Jury se réserve le droit de faire recommencer un des quatre parcours du Test.

Départ arrêté

Parcours 1

Dehors arrière droit, Boucle dehors arrière droit. Trois changements de carre successifs, Boucle dedans arrière droit. Dedans arrière gauche, Boucle dedans arrière gauche. Trois changements de carre successifs. Boucle dehors arrière gauche (deux ou trois exécutions dans la longueur de la piste).

Jugement du premier parcours : Contrôle des carres.

Parcours 2

Aller : Croisés arrière vers la droite, deux ou trois Choctaws successifs : dehors arrière droit - dedans avant gauche (en diagonale dans la longueur de la piste).

Retour : Croisés arrière vers la gauche, deux ou trois Choctaws successifs : dehors arrière gauche –dedans avant droit (en diagonale dans la longueur de la piste).

Jugement du deuxième parcours : Vitesse et contrôle des carres profondes.

Parcours 3

Aller : Croisés arrière vers la droite, dehors arrière droit, double trois droit, changement de carre, double Rocker dedans droit (deux ou trois exécutions en diagonale dans la longueur de la piste).

Retour : Croisés arrière vers la gauche, dehors arrière gauche, double trois gauche, changement de carre, double Rocker dedans gauche (deux ou trois exécutions en diagonale dans la longueur de la piste).

Parcours 4

Aller : Croisés arrière vers la droite, dedans arrière gauche, double trois gauche, changement de carre, double Rocker dehors gauche (deux ou trois exécutions en diagonale dans la longueur de la piste).

Retour : Croisés arrière vers la gauche, dedans arrière droit, double trois droit, changement de carre, double Rocker dehors droit (deux ou trois exécutions en diagonale dans la longueur de la piste).

Jugement du troisième et du quatrième parcours : Vitesse et rapidité des retournements.

4. **MEDAILLE OR DE GLISSE**

Modalité de jugement: 1 spécialiste ou 1 contrôleur; 3 juges.

Le Jury se réserve le droit de faire recommencer un des quatre parcours du Test.

Départ arrêté

Parcours 1

Dehors avant droit, Boucle dehors avant droit, crossroll dehors avant droit. Dehors avant gauche, Boucle dehors avant gauche, crossroll dehors avant gauche. Dehors avant droit, Boucle dehors avant droit, crossroll dehors avant droit. Dehors avant gauche, Boucle dehors avant gauche, crossroll dehors avant gauche. Dedans avant gauche, Boucle dedans avant gauche. . Dedans avant droit, Boucle dedans avant droit. Dedans avant gauche, Boucle dedans avant gauche. . Dedans avant droit, Boucle dedans avant droit.

Jugement du premier parcours : Contrôle des carres.

Parcours 2

Schéma: 6 diagonales

Thème: Travail de contrôle des appuis et des segments libres et de la dissociation.

Composition d'une diagonale du parcours à répéter 2 fois:

Rocker dehors avant gauche, croiser la jambe libre (droite) par dessus, contre-rocking dedans arrière droit, Mohawk dedans avant droit puis rocker dehors avant droit, croiser la jambe libre (gauche) par dessus, contre-rocking dedans arrière gauche, Mohawk dedans avant gauche croisé arrière dans la largeur de la piste.

Composition d'une diagonale du parcours à répéter 2 fois:

Double trois dehors arrière droite, changement carre rocker dedans arrière droit, contre-rocking dedans avant droit, changement carre dedans/dehors en arrière, cross roll pied gauche, croisé arrière dans la largeur de la piste ET double trois dehors arrière gauche, changement carre rocker dedans arrière gauche, contre-rocking dedans avant gauche, changement carre dedans/dehors en arrière, cross roll pied droit.

Composition d'une diagonale du parcours à répéter 2 fois:

Rocker dedans avant droit, changement de carre en arrière choktaw dehors arrière droit et rocker dedans avant gauche, changement de carre en arrière choktaw dehors arrière gauche.

Parcours 3

Schéma: 1 huit

Thème: Contrôle sur un pied

Composition du parcours:

Cercle 1 : Bracket dedans avant droit, contre rocking dehors arrière droit changement de carre et répétition de l'enchaînement pour couvrir le cercle.

Cercle 2: Bracket dedans avant gauche, contre rocking dehors arrière gauche changement de carre et répétition de l'enchaînement pour couvrir le cercle.

Parcours 4

Schéma: 2 huit

Thème: Les rotations rapides

Enchaînement de rotations rapides de chaque cotés.

Composition du parcours:

Cercle 1 : - 3 pas de boucle (trois dehors arrière droit - mohawk dedans avant droit). - 3 déboulés glissés (dedans avant droit - dedans arrière gauche). - 3 toren enchainés rotation vers la gauche. – twizzle dedans arrière gauche.

Cercle 2 : - 3 pas de boucle (trois dehors arrière gauche - mohawk dedans avant gauche). - 3 déboulés glissés (dedans avant gauche - dedans arrière droit). - 3 toren enchainés rotation vers la droite. – twizzle dedans arrière droit.

Cercle 3 : - 2 croisés arrière. - twizzle dedans avant droit. - twizzle dehors avant gauche. - dehors arrière

Cercle 4 : - 2 croisés arrière. - twizzle dedans avant gauche. - twizzle dehors avant droit. - dehors arrière.

Parcours 5

Schéma: 2 diagonales

Thème: Un pied

Réalisation d'un enchaînement de pas sur un seul pied sur une diagonale complète avec des mouvements de bras. Diagonale 1 pied droit ; diagonale 2 pied gauche.

Composition du parcours: 7 à 9 turns dont deux de chaque type (trois, bracket, contre rocker, rocker, boucle ni de twizzle) maximum, et les rotations doivent être équilibrées. Utiliser uniquement des trois/bracket/contre rocker et rocker en avant et en arrière.

F. MEDAILLES NATIONALES - COUPLE

- Les contenus techniques des médailles suivent les contenus techniques des programmes nationaux, qui eux-mêmes suivent le règlement ISU.
- *Les médailles COUPLES sont attribuées lors des compétitions CSNPA et de référence (voir chapitre 3.1.III) ou lors d'un passage en session (Bronze à Vermeil) où les conditions de la compétition doivent être recréées avec panel technique et panel de juges.*
- **Le score technique (TES) réduit des points de pénalité pour chute doit être supérieur ou égal au plancher défini pour chaque type de programme.**
- **Le score composantes (PCS) doit être supérieur ou égal au plancher défini pour chaque type de programme.**
- **Un couple de patineur, peut, en compétition, valider une médaille sans avoir la précédente.**

Contenu de programmes :

- Contenu de programme conforme au type de programme présenté (advanced novice, novice basic, etc....)
- Correctement exécuté signifie que globalement les GOE sont positifs.

1. MEDAILLE BRONZE, COUPLE

Pour passer ce Test, il faut avoir le Test Bronze de Patinage Libre Individuel.

La médaille Bronze de couple se passe sur des programmes de compétition de type ISU Basic Advanced Novice ou de type ISU Junior ce qui correspond aux programmes des catégories Couple Novice et Couple Junior.

BRONZE COUPLE : Planchers Imposés

Sur un programme de type ISU Advanced Novice,

c'est-à-dire pour la catégorie Couple Novice, les planchers sont :

- **TES, réduit des points de chute, supérieur ou égal à 18 points.**
- **PCS supérieur ou égal à 18 points.**

Sur un programme de type ISU Junior,

c'est-à-dire pour la catégorie Couple Junior, les planchers sont :

- **TES, réduit des points de chute, supérieur ou égal à 21 points.**
- **PCS supérieur ou égal à 22 points.**

2. MEDAILLE ARGENT, COUPLE

La médaille Argent de couple se passe sur des programmes de compétition de type ISU Senior ou de type ISU Junior ce qui correspond aux programmes des catégories Couple Senior et Couple Junior.

ARGENT COUPLE : Planchers Imposés

Sur un programme de type ISU Junior,

c'est-à-dire pour la catégorie Couple Junior, les planchers sont :

- **TES, réduit des points de chute, supérieur ou égal à 29 points.**
- **PCS supérieur ou égal à 29 points.**

Sur un programme de type ISU Senior,

c'est-à-dire pour la catégorie Couple Senior, les planchers sont :

- **TES, réduit des points de chute, supérieur ou égal à 32 points.**
- **PCS supérieur ou égal à 33 points.**

3. MEDAILLE VERMEIL, COUPLE

La médaille Vermeil de couple se passe sur des programmes de compétition de type ISU Senior ou de type ISU Junior ce qui correspond aux programmes des catégories Couple Senior et Couple Junior.

VERMEIL COUPLE : Planchers Imposés

Sur un programme de type ISU Junior,

c'est-à-dire pour la catégorie Couple Junior,

les planchers sont :

- **TES, réduit des points de chute, supérieur ou égal à 34 points.**
- **PCS supérieur ou égal à 34 points.**

Sur un programme de type ISU Senior,

c'est-à-dire pour la catégorie Couple Senior, les planchers sont :

- **TES, réduit des points de chute, supérieur ou égal à 36 points.**
- **PCS supérieur ou égal à 36 points.**

4. MEDAILLE OR, COUPLE

La médaille Or de couple se passe sur des programmes de compétition de type ISU Senior ce qui correspond au programme de la catégorie Couple Senior.

OR COUPLE : Planchers Imposés

Sur un programme de type ISU Senior,

c'est-à-dire pour la catégorie Couple Senior, les planchers sont :

- **TES, réduit des points de chute, supérieur ou égal à 43 points.**
- **PCS supérieur ou égal à 44 points.**

5. MEDAILLE GRANDE-OR, COUPLE

La médaille Grande-Or de couple se passe sur des programmes de compétition de type ISU Senior ce qui correspond au programme de la catégorie Couple Senior.

GRANDE OR COUPLE : Planchers Imposés

Sur un programme de type ISU Senior,

c'est-à-dire pour la catégorie Couple Senior, les planchers sont :

- **TES, réduit des points de chute, supérieur ou égal à 51 points.**
- **PCS supérieur ou égal à 51 points.**

6. MEDAILLE PLATINE, COUPLE

La médaille Platine de couple se passe sur des programmes de compétition de type ISU Senior ce qui correspond au programme de la catégorie Couple Senior.

PLATINE COUPLE : Planchers Imposés pour les Couples

Sur un programme de type ISU Senior,

c'est-à-dire pour la catégorie Couple Senior, les planchers sont :

- TES, réduit des points de chute, supérieur ou égal à 58 points.
- PCS supérieur ou égal à 58 points.

7. TABLEAU RECAPITULATIF MEDAILLES COUPLE

COUPLES				
		ISU ADVANCED NOVICE	ISU JUNIOR	ISU SENIOR
BRONZE	TES	18	21	
	PCS	18	22	
ARGENT	TES		29	32
	PCS		29	33
VERMEIL	TES		34	36
	PCS		34	36
OR	TES			43
	PCS			44
GRAND OR	TES			51
	PCS			51
PLATINE	TES			58
	PCS			58

Couples 2012/2013			
Programme	Médailles	TES-Chute	PCS
ISU Senior	Platine	58,00	58,00
	Gd-Or	51,00	51,00
	Or	43,00	44,00
	Vermeil	36,00	36,00
	Argent	32,00	33,00
ISU Junior	Vermeil	34,00	34,00
	Argent	29,00	29,00
	Bronze	21,00	22,00
ISU Adv Nov	Bronze	18,00	18,00

G. MEDAILLES CATEGORIE ADULTES

Caractéristiques générales

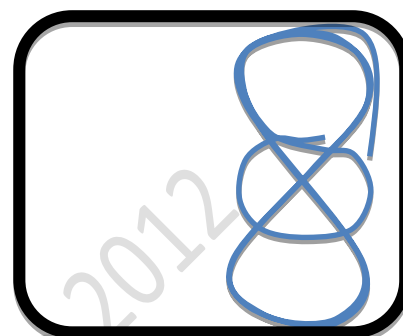
- ⇒ 8 niveaux de médailles
- ⇒ Sous forme de parcours pour les 4 premiers niveaux et des programmes pour les 4 suivants
- ⇒ Possibilité de support musical
- ⇒ Possibilité de passer ces médailles dans l'ordre de votre choix

Modalités de jugement :

- ⇒ Les règles de jugement sont celles des médailles individuelles.

Légende :

arr = arrière	avt = avant
der = derrière	dvt = devant
dds = dedans	dhs = dehors
chq = chaque	diago = diagonale
G = gauche	D = droit



Parcours recommandé pour les médailles : citrine, grenat, opaline, topaze

- ⇒ Premiers exercices effectués sur des diagonales dans la largeur et dans les virages (4 virages / 4 diagonales formant deux 8 au total)
- ⇒ Exercices suivants sur un cercle

1. CITRINE

- ⇒ Croisés avant gauche dans le virage - Grands dedans avant avec travail de jambe libre der/dvt
- ⇒ Mohawk dedans avt gauche – Croisés arrière dans le virage - Grands dehors arrière avec travail de bras
- ⇒ Croisés arrière dans le virage – Godille sur deux pieds en arrière
- ⇒ Mohawk dedans arr droit - Croisés avant droit dans le virage - Godille sur deux pieds en avant
- ⇒ Sur un cercle 2 flexions complètes sur 2 pieds demi tour en arr 1 extension complète
- ⇒ 2 Sauts pieds joints en avant
- ⇒ Pirouette sur deux pieds (3 tours).
- ⇒ Freinage
- ⇒ Sur un cercle dans le sens inverse maintien sur une jambe d'appui pendant au moins 5 sec. (carre et position de jambe libre au choix)
- ⇒ Freinage

2. GRENAT

- ⇒ 1 Croisé / 1 chassé avant gauche dans le virage – Cross roll avant
- ⇒ Trois dedans avt gauche – 1 Croisé / 1 chassé arrière dans le virage – Balancés d'un pied sur l'autre en dehors arrière avec jambe libre sur le côté
- ⇒ 1 Croisé / 1 chassé arrière dans le virage – 2 à 4 Lobes (godilles) sur un pied en arrière (moitié de diago chq pied)
- ⇒ 1 Croisé / 1 chassé avant droit dans le virage – 2 à 4 Lobes (godilles) sur un pied en avant (moitié de diago chq pied)
- ⇒ Sur un cercle pas de valse (3x) – maintien dehors arrière 3sec.
- ⇒ 2 Sauts pieds joints avec demi tours en l'air (au choix D ou G)
- ⇒ Pirouette sur un pied (3 tours)
- ⇒ Sur un cercle dans le sens inverse pas de valse (3x) – maintien dehors arrière 3sec.
- ⇒ Freinage en arrière (dérapage avec un pied)

3. OPALINE

- ⇒ 1 Croisé / 1 chassé / 1 chassé / 1croisé avant gauche dans le virage
- ⇒ Changements de carre dhs avt g / dds avt g avec balancé de jambe- jambe droite... (min x2)
-Trois dehors avt droit – 1 Croisé / 1 chassé / 1 chassé / 1croisé arrière dans le virage – cross roll arrières
- ⇒ 1 Croisé / 1 chassé / 1 chassé / 1croisé arrière dans le virage – pas russe vers la gauche
- ⇒ 1 Croisé / 1 chassé / 1 chassé / 1croisé avant dans le virage - pas russe vers la droite
- ⇒ Sur un cercle double trois dedans avt (3 fois) – arabesque sur le cercle (jambe et carre au choix, 3 sec).
- ⇒ 2 Pas de géant – 1 Saut de valse (enchaîné ou non)
- ⇒ Sur un cercle dans le sens inverse double trois dedans avt (3 fois sur le cercle) – arabesque sur le cercle (jambe et carre au choix, 3 sec).
- ⇒ Freinage parallèle avec arrêt complet D ou G

4. TOPAZE

- ⇒ 1 Croisé / 1 chassé / 1 chassé croisé avant gauche dans le virage avec mouvements de bras – double trois dehors avant crossroll alternance pied D/G
- ⇒ Trois dedans avt droit – 1 Croisé / 1 chassé / 1 chassé / 1 croisé arrière dans le virage avec mouvements de bras – double trois dedans arrière alternance pied D/G
- ⇒ Croisé / 1 chassé / 1 chassé / 1 croisé arrière dans le virage avec mouvements de bras – double trois dehors arrière cross roll alternance pied D/G
- ⇒ 1 Croisé / 1 chassé / 1 chassé croisé avant dans le virage avec mouvements de bras
- ⇒ Série de retournements avec double trois, mohawk, pas sur les pointes et bracket, ou rocker, ou contre rocking ou boucle – Fente Ina Bauer en dehors ou en dedans ou canadienne (3 sec). Schéma au choix
- ⇒ Pirouette en position accroupie (sur 2 pieds 3 tours)
- ⇒ Demi flip
- ⇒ Salchow
- ⇒ Freinage en avant en « T » pied devant ou pied derrière

5. SAPHIR

Un programme 1 min 40 maximum

- ⇒ 2 sauts différents d'un tour complet au choix
- ⇒ Une pirouette debout jambes croisées sur 1 pied (3 tours)
- ⇒ 1 Séquence de pas chorégraphique
- ⇒ 1 Arabesque
- ⇒ 1 Attitude au choix (Fente, canadienne, araignée....)

6. EMERAUDE

Un programme 1 min 40 maximum

- ⇒ 3 sauts individuels différents, dont un Salchow et un boucle piqué
- ⇒ 1 combinaison: 2 sauts simples au choix
- ⇒ Une pirouette debout changée de pied (3+3 tours)
- ⇒ Une pirouette assise ou horizontale sur 1 pied (3 tours)
- ⇒ Une séquence de pas ou de spirale

7. RUBIS

Un programme 2 min 10 maximum

- ⇒ 3 sauts individuels différents, dont un boucle et un flip
- ⇒ 1 combinaison de deux ou trois sauts simples au choix
- ⇒ 1 séquence de sauts comprenant des sauts simples
- ⇒ 3 pirouettes d'abréviation différentes dont 1 pirouette combinée avec 1 changement de pied et les trois positions de base. Pour toutes les pirouettes 4 tours minimum sur chaque pied
- ⇒ Une séquence de pas ou une séquence de spirale

8. DIAMANT

Un programme 2 min 40 maximum

- ⇒ 6 sauts différents, dont un Axel, un double saut, et une combinaison de deux sauts dont un double
- ⇒ 2 pirouettes différentes avec une variation difficile ou un changement de carre (6 tours)
- ⇒ 1 pirouette combinée avec 1 changement de pied et les trois positions de base (4 tours minimum sur chaque pied)
- ⇒ Une séquence de pas ou une séquence de spirale

CHAPITRE 4 – REGLEMENT GENERAL-TDF-CHAMPIONNATS FRANCE D1 et D2

A. TARIF DES INSCRIPTIONS 2012-2013 : individuel et couple

INDIVIDUEL

- **Championnats de France D1 et D2, Championnat de France des Clubs**

Tarif des inscriptions: **40€**

- **Tournois de France 1 programme**

Tarif des inscriptions: **36€** (maximum)

- **Tournois de France 2 programmes**

Tarif des inscriptions: **40€ €** (maximum)

- **Ristournes sur inscriptions TDF, championnats de France individuels, championnat de France des clubs et ses sélections : 3€ par patineur pour le Comité de patinage Artistique de la Ligue.**

Après chaque compétition soumise à ristournes, chaque Comité de Patinage Artistique de Ligue adressera une fiche normalisée de demande, de versement de ristournes sur inscriptions de ses patineurs, (sur la base de la liste officielle des participants, publiée sur le site) au club organisateur, qui adressera le règlement (virement ou chèque dans les 15 jours qui suivent).

Fiche normalisée « Ligues PA, ristournes sur inscriptions », publié sur www.ffsg.org/csnpa/index.html et <https://sites.google.com/site/csnpatinage/Downhome>

COUPLES

- **Championnats de France par couple**

Tarif des inscriptions: **35€** par partenaire

- **Tournoi de France par couple**

Tarif des inscriptions: **35€** par partenaire

- **Ristournes sur inscriptions TDF, championnats de France individuels, championnat de France des clubs et ses sélections : 3€ par couple pour le Comité de patinage Artistique de la Ligue.**

B. CATEGORIES DE LICENCES ET D'AGE individuel et couple

• CATEGORIES DE LICENCES

Licence MINIME : **moins de 13 ans**
Licence JUNIOR : **de 13 à moins de 19 ans**
Licence SENIOR : **à partir de 19 ans**

Les âges des catégories sont différents des âges des licences.

Le surclassement est autorisé d'une catégorie de licence à l'autre.

Les âges des licences sont ceux qui doivent être pris en compte pour les surclassements.

Pas de surclassement possible en 2^{em} division sauf aux championnats de France des Clubs.

Voir en annexe sur le site www.ffsg.org/csnpa/index.html et
<https://sites.google.com/site/csnpatinage/Downhome>

tableau par âge et par division

Voir tableau chapitre 1.III

C. GENERALITES : TOURNOIS DE FRANCE & CHAMPIONNATS DE FRANCE

1. GENERALITES

Les Tournois de France sont des compétitions nationales.

Le Patinage Artistique se compose de 5 filières :

1. La filière ELITE
2. La filière France D1 : Novice à Senior
3. La filière France : Poussin à Minime et Couple
4. La filière France D2 : Novice à Senior
5. La filière Nationale D3, Poussin à Senior, organisée uniquement au sein des Ligues, excepté le championnat de France des Clubs.

a) CANDIDATURES à organisation

Les TDF sont attribués sur dossier de candidature, aux dates bloquées pour chaque zone géographique. L'avis favorable de la Ligue est requis. Le calendrier, établi par la CSNPA, est présenté à l'Assemblée Générale.

Pour l'organisation des championnats de France, les dossiers de candidature sont examinés par la CSNPA et les candidatures retenues sont soumises à l'AG.

Adopté en AG 2012 (1 à 8)

1. Un club ayant organisé un championnat de France au cours d'une saison n'est pas prioritaire pour la saison suivante (sauf France Clubs).
2. Un club ayant organisé un Tournoi de France au cours d'une saison n'est pas prioritaire pour la saison suivante.
3. **Chaque zone géographique ne présente qu'un candidat par TDF.** La concertation est organisée en amont par le délégué CSNPA de la zone : si un vote est nécessaire, il se fera par mail. Les zones retenues pour chaque date de TDF sont fixées par la CSNPA et « tourneront chaque année ». Dans les zones présentant une différence notable en nombre de clubs et de compétiteurs, une convention pourra être mise en place (1 TDF garanti sur 4 ou 5).

Un calendrier bloqué sera présenté à l'AG.

Si un désaccord survenait dans une zone, seuls les clubs de cette zone seraient amenés à voter pour choisir les clubs organisateurs de TDF, lors de l'AG.

4. Un club, n'ayant pas obtenu un « A » ou un « B » dans chaque rubrique lors de l'organisation d'un TDF, ne pourra pas faire acte de candidature à l'organisation d'un championnat de France dans les deux années suivantes.
5. Un club, candidat à l'organisation d'un championnat de France, devra avoir été organisateur d'un TDF ou d'un championnat de France, dans les trois années précédentes
6. Un club organisateur de TDF (ou de championnat) ayant obtenu une majorité de « C » et « D » ne pourra pas candidater à l'organisation d'un TDF dans les deux années suivantes.
7. **Un club candidate soit à un TDF soit à un championnat** (sauf en position de remplaçant).
8. Une ville organisant les Masters ou les Elites (si convention pluriannuelle signée) n'est pas assimilable à son club.
Ce club peut donc candidater à une organisation, selon la règle du BOOK.

b) **HORAIRES :**

Les organisateurs s'engagent à privilégier les horaires des épreuves du Tournoi de France par rapport aux épreuves annexes). **Les horaires prévisionnels des TDF devront être validés par le responsable technique désigné dans chaque zone géographique** avant diffusion.



c) **FICHES CONTENUS PROGRAMME :** indispensables au bon jugement du programme, elles doivent être envoyées **par mail à l'organisateur** de la compétition, **au plus tard le dimanche précédant le début de la compétition**. Il est impératif de les réactualiser avant chaque compétition, en fonction de l'évolution du patineur.

d) **LICENCE – CARNET DE CLASSEMENT :**

Les patineurs devront obligatoirement pouvoir présenter les originaux de leur carnet de classement et de leur licence de la saison en cours à toute demande du juge arbitre, du délégué technique de la ligue ou de la CSNPA, pendant la compétition.

Les photocopies ou scan ne sont plus demandés par l'organisateur **mais :**

1. **Les clubs doivent vérifier la liste officielle médaille publiée et vérifier la présence de leurs patineurs.**



2. Pour les erreurs ou absences : envoyer le scan des carnets de classement à medailles.csnpa@gmail.com
3. Les patineurs, dont les médailles ne seraient pas enregistrées ou ne seraient pas à jour, ne pourront pas être classés ni sélectionnés.

e) **PROTOCOLE :**

Les Annoncements et Protocoles porteront la mention : « **Tournoi de France deville** ».

f) **RESULTATS :**

Les judges scores du programme court et du programme libre doivent être affichés à la fin de chaque catégorie. Ils ne seront plus distribués après le programme libre mais visible sur le site.

Tout club organisateur d'une compétition du Tournoi de France doit faire parvenir les résultats de la compétition à tdf.csnpa@gmail.com , dans les 24 heures suivant la fin de la compétition : envoyer le dossier DATA complet (programme ISU CalcFS) et inclure les « judges scores » : ne pas oublier de compresser (ou zipper) avant l'envoi par mail.

• **COMMISSION D'APPEL :**

Elle sera mise en place au sein de la CSNPA et devra être saisie dans les 24 heures suivant la publication des résultats détaillés sur le site de la CSNPA.

Les clubs et les ligues seront les seuls habilités à saisir la Commission, obligatoirement par mail à tdf.csnpa@gmail.com

g) **PALMARES SAISON :**

Le classement du Tournoi de France donne lieu à l'attribution d'un titre national qui sanctionne la régularité du patineur sur la saison. Le patineur classé 1^{er} sera déclaré «Vainqueur du Tournoi de France» pour chacune des catégories.

2. DEFINITION DES ZONES GEOGRAPHIQUES

- Une zone **IDF**, couvrant le territoire des régions Ile de France et Centre
- Une zone **Sud-Est**, couvrant le territoire des régions Rhône Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur
- Une zone **Sud-Ouest**, couvrant les territoires des régions Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Auvergne, Limousin, Poitou-Charentes.
- Une zone **Nord-Est**, couvrant les territoires des régions Nord, Picardie, Champagne-Ardenne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté.
- Une zone **Nord-Ouest**, couvrant les territoires des régions Bretagne, pays de Loire, Basse Normandie et Haute Normandie.

3. NOMBRE DE TDF.

Dix Tournois de France : cinq « moins 13 ans » & cinq « plus 13 ans »

IDF	SUD EST	SUD OUEST	NORD EST	NORD OUEST
1 TDF -13 ans	1 TDF -13 ans	1 TDF -13 ans	1 TDF -13 ans	1 TDF -13 ans
1 TDF +13 ans	1 TDF +13 ans	1 TDF +13 ans	1 TDF +13 ans	1 TDF +13 ans

4. ORGANISATION D'UN TDF

Une organisation de TDF impose l'organisation des catégories suivantes:

- **« moins 13 ans »** France Poussin (PL), France Avenir (PL), France Minime argent (PC + PL), bronze et pré-bronze (PL)
- **« plus 13 ans »** France D1 Novice (PC + PL), D2 Novice (PL), France D1 Junior (PC + PL) D2 Junior (PL), France D1 Senior (PC + PL), D2 Senior (PL), France Couples (PC + PL).

Pour organiser un Tournoi de France, il faudra nécessairement :

- Compétition **au minimum** sur 2 jours
- 20h00 de glace minimum
- Amplitude maximum : 7h30 à 23h (fin des épreuves)
- Fin de la compétition souhaitée avant 17h le dimanche
- En accord avec le juge arbitre, l'organisateur à la possibilité de conserver jusqu'à **45 minutes** d'avance sur les horaires publiés.

5. OFFICIELS D'ARBITRAGE

Les jurys des Tournois de France sont établis par le référent CNOA de la zone concernée en concertation avec la CNOA.

Le jury devra représenter 3 ligues différentes, issues de 3 zones géographiques différentes.

Les jurys des Championnats de France seront constitués par la CNOA, en étroite collaboration avec la C.F.O.A. et avec le référent CNOA de la zone géographique concernée. Le jury devra impérativement représenter **3 ligues différentes, issues de 3 zones géographiques différentes.**

6. INSCRIPTIONS

En Tournoi de France, aucune médaille de glisse n'est requise.

Les niveaux de médailles requis sont précisés dans le tableau âges – catégories - médailles du règlement technique. Voir chapitre 1. III.

Les inscriptions se font

- **Uniquement par mail** au moyen du document d'inscription normalisé, téléchargeable sur le site de la CSNPA. à tdf.csnpa@gmail.com et du club organisateur,
- **6 semaines** au plus tard avant le début de la compétition.
- La CSNPA se réserve le droit de refuser des inscriptions dans le cas d'un trop grand nombre.

Les organisateurs des Tournois de France « - 13 ans » et « + 13 ans » doivent prendre en priorité toutes les inscriptions au tournoi, parvenues dans les délais réglementaires, avant la mise en place des épreuves annexes.

Attention : pas de surclassement en D2.

- Le règlement financier devra parvenir au club organisateur, impérativement, **4 semaines** avant le début de la compétition.
- A cette date, les inscriptions non payées seront annulées.
- Le club organisateur s'engage à envoyer à tdf.csnpa@gmail.com les horaires et la liste définitive des participants, **3 semaines avant le début de la compétition pour publication sur le site.**
- Un patineur ne peut concourir que dans une seule catégorie dans un même week-end.
- Par « début de compétition », on entend le jour à 0 heures du début effectif des épreuves sur glace.
- Toute correspondance relative aux inscriptions devra obligatoirement être
 - Adressée **systématiquement à : tdf.csnpa@gmail.com**
 - **et** au club organisateur

7. FORFAIT

- **A plus de 15 jours francs du début des épreuves** : Tout forfait pourra être validé sans pénalisation sportive par mail à
 - ✓ tdf.csnpa@gmail.com
 - ✓ Et au club organisateur
- **A moins de 15 jours francs du début des épreuves**, le certificat médical devra être adressé, **par mail**, conjointement
 - ✓ tdf.csnpa@gmail.com
 - ✓ au club organisateur
- **obligatoirement avant le début des épreuves.** Par « début de compétition », on entend le jour à 0 heures du début effectif des épreuves sur glace.

- **Sans certificat médical sur tdf.csnpa@gmail.com avant le début des épreuves,**
 - ✓ la participation sera validée par « WD » pour la place et aucun point (0) ne sera attribué (WD = withdrawn) dans le calcul des classements TDF.
 - ✓ cette participation comptera dans les **3 tournois possibles**.
 - ✓ Mais, le **patineur ne sera pas classé** : cette compétition n'entrera pas dans le « calcul des zones ».

Aucun remboursement ne sera effectué.

8. TIRAGE AU SORT

Il devra obligatoirement se dérouler au plus tard **10 jours** avant le début de la compétition et publiés sur le site CSNPA le jeudi de la semaine précédant le début de la compétition (J-8)

Utiliser le format HTML du programme ISUCalcFS.

Ce tirage sera prévisionnel et les groupes pourront éventuellement être modifiés en cas de forfait et devront être affichés la veille de l'épreuve concernée (le vendredi pour le samedi etc....).

Si une catégorie nombreuse est partagée en deux ou trois séries, la composition des séries demeurera inchangée. (voir ci-dessous).

- **CATEGORIES AVEC PROGRAMME LIBRE UNIQUEMENT**
 - utilisation de la fonction « random », puis générer le fichier HTML du logiciel de calcul ISUCalcFS.
 - en présence de 1 officiel d'arbitrage

- **CATEGORIES AVEC PROGRAMME COURT & PROGRAMME LIBRE**

Programme court :

- utilisation de la fonction « random », puis générer le fichier HTML du logiciel de calcul ISUCalcFS.
- en présence de 1 officiel d'arbitrage

Programmes libres :

- pas de tirage au sort intermédiaire
- passage en ordre inverse du résultat du programme court

Catégories nombreuses :

A partir de **37 patineurs** dans une catégorie, création de 2 séries (ou plus), le même weekend, avec 2 classements, 2 horaires, jurys identiques ou différents.

Répartition des séries par tirage au sort aléatoire, réalisé par la CSNPA.

- **De 1 à 36 patineurs dans une catégorie, une série TDF**
- **De 37 à 60 patineurs dans une catégorie, création de 2 séries**
- **A partir de 61 patineurs dans une catégorie, création de 3 séries**

9. MODALITES DE CLASSEMENT

Un classement final sera établi pour chaque catégorie et pour chaque division.

Les médailles obtenues avant le 31 décembre de la saison en cours obligeront à changer de catégorie et/ou de division. Passée cette date, le patineur poursuivra sa saison dans sa catégorie.

- Chaque patineur peut participer à un maximum de **3 TDF, dont un obligatoirement parmi les deux premiers de la saison.**
Seuls les **deux** meilleurs résultats, **obtenus dans deux zones géographiques différentes**, seront retenus.
- Pour être classé, un patineur devra impérativement participer à **un** des deux premiers TDF, même si le résultat n'est pas retenu. **Si le TDF de début de saison induit un changement de catégorie grâce à l'obtention d'une médaille, ce TDF de début de saison dans l'ancienne catégorie du patineur permettra au patineur d'être classé dans sa nouvelle catégorie.**
- Le nombre total de **3** compétitions maximum est global aux deux divisions.
- Un patineur ne pourra être classé que dans une seule division. En cas de classement possible en D2 et en D1, le classement D1 sera retenu.
- **DEROGATION** : Un **4^{em} TDF** sera autorisé, uniquement sur demande préalable par mail à tdf.csnpa@gmail.com, si un patineur change de catégorie ou de division par validation de médaille avant le 31 décembre de la saison en cours.
Les patineurs juniors, qualifiés aux Elites, peuvent faire la demande à la CSNPA de participer à un TDF senior de préparation, sans incidence sur leur nombre de TDF
Toute autre dérogation reste à l'appréciation de la CSNPA.

⇒ **Déclassement total et d'office**, d'un patineur pour lequel seront constatées au cours de la saison :

- ⇒ Tout patineur ayant dérogé aux règlements du Tournoi de France sera exclu, systématiquement, du classement général.
- ⇒ L'inscription à une **4^{eme} épreuve sans dérogation**
- ⇒ L'inscription en D2, même surclassé, après une compétition en D1,
- ⇒ Le surclassement en D2
- ⇒ **La non-participation à un TDF avant le 31/12 de la saison en cours, sauf dérogation.**

sauf annulation, conforme à la règle de gestion des forfaits, adressé par mail à :

- ⇒ tdf.csnpa@gmail.com
- ⇒ Club organisateur

10. CRITERES DE CLASSEMENT

- 1) **Addition des points de classement, des **2** résultats TDF retenus.**
- 2) **En cas d'égalité après le premier critère, meilleur score composantes (PCS) de programme libre, obtenu en TDF.**
- 3) **En cas d'égalité après le deuxième critère, meilleur score technique (TES) de programme libre, obtenu en TDF.**
- 4) **En cas d'égalité après le troisième critère, meilleur Total score (TSS) du programme libre, obtenu en TDF.**

11. ATTRIBUTION DES POINTS DE CLASSEMENT « TDF »

- Considérons que le patineur classé 1^{er} dans un TDF est de fait premier de sa catégorie comme si tous les participants possibles sur la saison avaient patiné. Le nombre de patineurs effectivement inscrits et/ou participant à un TDF n'a pas d'influence sur les points marqués.
- Soit N le nombre total de patineurs ayant patiné dans une catégorie donnée sur l'ensemble de TDF d'une saison (par division bien sûr).
- **N est réévalué après chaque TDF** de la saison et les points de tous les TDF sont ainsi recalculés.
- Chaque patineur ayant patiné dans un TDF, reçoit [N – (place du patineur) + 1point].
- Ceux qui n'ont pas patiné sur un TDF ne reçoivent aucun point.
- **Points de podium : 1^{er} : 3 points, 2^{em} : 2 points, 3^{em} : 1 point.**
Les points podium ne seront attribués que si la catégorie en compétition est supérieure à 10 patineurs.
- En cas de découpage, en série, d'une catégorie de TDF, les règles ci-dessus s'appliquent, indépendamment, sur chacune des séries, comme si chaque série était, de fait, un TDF différent dans la catégorie coupée.

Exemple : catégorie Junior D2, 46 patineuses classées.

Le calcul des résultats de chaque TDF se fait sur la base 46, soit N = 46 points

TDF n° 1 :	La 1 ^{ère} marque 46 - 1 + 1	+ 3 points podium	= 49 points
TDF n° 4 :	la 3 ^{ème} marque 46 - 3 + 1	+ 1 point podium	= 45 points
TDF n° 7 :	la 18 ^{ème} marque 46 - 18 + 1	+ 0 point podium	= 29 points
TDF n° 10 :	la 9 ^{ème} marque 46 - 9 + 1	+ 0 point podium	= 38 points

Etc....

- Participation de patineurs de fédérations étrangères : ils sont classés au résultat de la compétition mais n'entrent au classement TDF. (Cas n°3 et 4 ci-dessous).

D. ENGAGEMENT PATINEURS ETRANGERS EN TDF - SAISON 2012 – 2013

PRESIDENT	CLUB :
Mail	Signature du président qui atteste et s'engage, tampon
Téléphone	
Patineur, nom, prénom,	
Date de naissance :	signature des parents qui attestent et s'engagent ou du patineur majeur
n° licence	nationalité

Cocher le cas correspondant (1, 2, 3 ou 4) compléter, signer l'engagement, scanner et envoyer en pdf à patricia.scoffier@gmail.com et tdf.csnpa@gmail.com

- ☐ **Cas n° 1 - Patineurs ayant double nationalité, résidant en France** : française + autre, licenciés FFSG, s'entraînant dans un club français affilié FFSG, possédant les médailles requises.
- ☐ **Cas n°2 - Patineurs étrangers résidant en France**, licenciés FFSG, s'entraînant dans un club français affilié FFSG, possédant les médailles requises.

Les patineurs de ces deux catégories doivent faire le choix en début de saison du championnat national pour lequel ils voudront concourir (France ou pays d'origine) : ce **choix doit être formalisé** auprès de patricia.scoffier@gmail.com et tdf.csnpa@gmail.com

Les patineurs de ces deux catégories participent aux TDF sous les couleurs de leur club et sont classés et peuvent être sélectionnés aux championnats de France individuels. Ils ne font pas de compétitions sélectives au championnat national d'un autre pays que la France. Ils peuvent participer aux championnats de France des Clubs et à sa sélection.

A partir de la catégorie novice, les patineurs étrangers (cas n°2), doivent fournir une autorisation de leur pays d'origine, en cas de participation à une compétition internationale type Rooster Cup.

☐ **Cas n° 3** - Les patineurs étrangers ou de double nationalité faisant le **choix de concourir sous les couleurs d'un autre pays que la France**, peuvent participer aux TDF sous les couleurs de ce pays : ils seront classés dans la compétition mais pas au tournoi de France et ne sont pas sélectionnables aux championnats de France. Ils ne peuvent pas participer aux championnats de France des Clubs ni à ses sélections.

La demande de leur inscription au circuit Tournoi de France sous le label «patineur étranger» doit être faite auprès de patricia.scoffier@gmail.com et tdf.csnpa@gmail.com

- ☐ **Cas n° 4 - Patineurs étrangers, résidant à l'étranger**, non licencié FFSG, non médaillés :
- Sous la responsabilité du club organisateur (qui doit faire le nécessaire auprès de son assurance d'organisateur).
- Participation à une épreuve Tournoi de France : autorisation par la CSNPA domi_rabbe@hotmail.com et tdf.csnpa@gmail.com
Ils participent aux TDF sous les couleurs de leur pays, classés dans la compétition mais pas au tournoi de France et ne sont pas sélectionnables aux championnats de France. Ils ne peuvent pas participer aux championnats de France des Clubs ni à ses sélections.
 - Participation à une coupe de ligue ou de club : autorisation par le Comité de patinage artistique de la Ligue dont dépend le club organisateur, sous les couleurs de leur pays.



Pour ces patineurs particuliers, le choix doit être fait avant l'inscription au premier TDF. Le choix appliqué à ce moment sera appliqué toute la saison.

E. SPECIFICITES CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS & COUPLES

1. GENERALITES

- Les sélections aux championnats de France seront officialisées par la CSNPA et envoyées au club organisateur pour information.
 - ✓ Les inscriptions,
 - ✓ **les paiements des droits d'inscription** (par un chèque ou un virement bancaire global)
 - ✓ la liste des accréditations des entraîneurs

seront faites par les Présidents de Commission de P.A ou directement par les clubs, selon le règlement de leur Ligue d'appartenance, auprès du club organisateur.

- Les forfaits seront immédiatement transmis à la CSNPA, comme indiqué sur les listes.
- Les vainqueurs de chaque catégorie seront déclarés « **Champion de France** » sous réserve de satisfaire aux critères minimum pour les Couples.

2. CALENDRIER DES CHAMPIONNATS DE FRANCE

- Championnat junior, commun avec la danse et le patinage synchronisé.
- **Les championnats de France D1 sont organisés sur 2 weekends. La répartition des catégories se fait après le 2^{em} TDF de chacune des catégories.**
Ces championnats se dérouleront au mois de mars (sauf impératif du calendrier)
- Championnat de France D2, en avril
- Les seniors (hors participants aux Elites) disputeront le Grand Prix National Senior (un groupe D1 et un groupe D2), lors du championnat de France D2.
- Championnat de France des clubs, en avril et dernier championnat.

Ces championnats seront, dans la mesure du possible, séparés de préférence par un week-end libre.

3. CLUB ORGANISATEUR D'UN CHAMPIONNAT DE FRANCE

Lors d'un championnat de France, si aucun patineur du club organisateur n'est sélectionné dans une catégorie (filles et/ou garçons), la CSNPA inscrira d'office le premier patineur licencié du club classé au Tournoi de France correspondant, tant chez les filles que chez les garçons, **après accord du club concerné, dans la limite d'un garçon et d'une fille au total des catégories.**

4. FICHES CONTENUS PROGRAMME

Les **fiches de programme réactualisées** devront être transmises au **comptable** indiqué sur les listes de sélectionnés, pour saisie dans le logiciel de calcul :



- ✓ France D1 Junior, Novice, Minimes, Avenir, Poussin et France D2 et GPN Senior **au plus tard le mercredi précédant le tirage au sort (J-10)**
- ✓ France Clubs : **au plus tard le lundi précédant le tirage au sort (J-12)**

5. HORAIRES DES CHAMPIONNATS

Les clubs organisateurs doivent se conformer aux horaires transmis par la CSNPA.

6. TIRAGE AU SORT - ORDRE DE PASSAGE

Les patineurs « invités » du club organisateur passeront en 1^{ère} position du 1^{er} groupe de leur catégorie (7 patineurs dans ce 1^{er} groupe).

Les patineurs « invités » des fédérations étrangères seront tirés au sort dans le 1^{er} groupe de leur catégorie.

Sur la liste officielle des sélectionnés aux championnats de France, figureront les remplaçants qui, dans l'ordre, remplaceront les titulaires défaillants. Le forfait devra être transmis à la CSNPA immédiatement par téléphone et par mail, à l'adresse indiquée sur la liste des sélectionnés.

Après la publication de l'ordre de passage des entraînements, l'éventuel remplaçant prendra la place du patineur forfait. Pas de remplacement après le tirage au sort.

Le nombre de patineurs par groupe ne pourra pas être supérieur à 7

Après la publication de cet ordre de passage, **l'éventuel remplaçant prendra la place du patineur forfait. Pas de remplacement après le début de la première épreuve.**

a) Championnat de France Poussin, France D1 Avenir et France D1 Minime bronze et pré-bronze

CATEGORIES AVEC PROGRAMME LIBRE UNIQUEMENT

Tirage au sort en présence des patineurs.

Le tirage au sort se fera la veille du début des épreuves, en tenant compte du classement TDF « french ranking » de la saison en cours. Un tirage au sort sera effectué à l'intérieur de chaque groupe.

b) Championnat de France D1 Novice et France Minime-argent

CATEGORIES AVEC PROGRAMME COURT & PROGRAMME LIBRE

Programme court :

Tirage au sort en présence des patineurs.

Le tirage au sort se fera la veille du début des épreuves, en tenant compte du classement TDF « french ranking » de la saison en cours. Un tirage au sort sera effectué à l'intérieur de chaque groupe.

Programme libre :

- passage en ordre inverse du résultat du programme court
- pas de tirage au sort.

c) Championnat de France D2

- Le tirage au sort devra obligatoirement se dérouler au plus tard **10 jours** avant le début de la compétition en présence d'un officiel d'arbitrage.

- Utiliser la fonction « **random** »

- puis générer le fichier HTML du logiciel de calcul ISUCalcFS.

- Adresser le tirage au sort à tdf.csnpa@gmail.com pour publication sur le site CSNPA le jeudi de la semaine précédant le début de la compétition. (J- 8)

Utiliser le format HTML du programme ISUCalcFS,.

d) Championnat de France des Clubs

Le tirage au sort devra obligatoirement se dérouler au plus tard **10 jours** avant le début de la compétition en présence d'un officiel d'arbitrage. et devra être publié sur le site CSNPA le jeudi de la semaine précédant le début de la compétition. (J- 8)

Utiliser la fonction « **random** » puis générer le fichier HTML du logiciel de calcul ISUCalcFS.

7. SELECTIONS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS & COUPLES

- Les modalités de sélections « Garçons » et « Filles » seront identiques.
- Le classement TDF de chaque catégorie sera la sélection aux championnats de France, selon le tableau ci-après.
- La liste des sélectionnés sera complétée par celle des remplaçants, qui, dans l'ordre, remplaceront les qualifiés déclarant forfait.
- **A l'issue du deuxième TDF de chaque « série », ce tableau sera complété et diffusé.**

a) TABLEAU DES SELECTIONS CHAMPIONNATS

CHAMPIONNATS DE FRANCE						
	FRANCE D1		FRANCE D2		FRANCE	
	DAMES	MESSIEURS	DAMES	MESSIEURS	DAMES	MESSIEURS
POUSSIN						
AVENIR						
MINIME pré bronze						
MINIME bronze						
MINIME argent						
NOVICE						
ADVANCED NOVICE						
JUNIOR						
COUPLE junior						
COUPLE novice						
	GRAND PRIX NATIONAL SENIOR					
	DAMES D1	MESSIEURS D1	DAMES D2	MESSIEURS D2		
INDIVIDUEL						

Championnat 1

Championnat 2

Championnat D2

PARTICULARITES

Les médailles obtenues avant le 31 décembre de la saison en cours obligeront à changer de catégorie et/ou de division. (voir dérogation possible [chapitre 4.C. §9](#))

Passée cette date, le patineur poursuivra sa saison dans sa catégorie.

Le vainqueur d'un championnat de France d'une catégorie ne pourra plus prétendre à participer à un championnat d'une catégorie inférieure.

A l'essai pour 2012/2013

La catégorie France D1 Novice,

Ouverte en TDF au moins de 15 ans possédant la médaille d'argent ou vermeil, permettra

- L'accès au championnat de France D1 Novice, dans la limite du quota qui sera fixé au 31 décembre,
- aux patineurs ayant validé un double axel ou un triple saut en TDF (PC ou PL) de la saison en cours.

La catégorie Junior,

Ouverte en TDF aux patineurs de 13 ans à moins de 19 ans possédant la médaille de vermeil, permettra

- l'accès au championnat de France D1 Junior, dans la limite du quota qui sera fixé au 31 décembre,
- aux patineurs ayant validé un triple saut et un double axel en TDF (PC ou PL) de la saison en cours.

b) CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE

Le championnat de France ELITE est régi par « le chemin de sélection » de la Direction Technique Nationale, tant pour les modalités de sélections que sur le nombre de participants.

c) CHAMPIONNAT DE FRANCE JUNIOR D1

Seront sélectionnés aux championnats de France «Junior», à l'issue du dernier TDF :

Les patineurs ayant participé

- aux « Grands Prix Junior » de la saison précédente ou de la saison en cours
- aux JOJE et FOJE de la saison en cours

Sélection d'office, sous réserve de possession de la médaille minimum requise à la date du dernier TDF de la saison. Outre les patineurs qualifiés d'office, la liste des participants sera complétée selon le classement TDF.

d) TOUS LES CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS

La liste des participants sera établie selon le classement du «Tournoi de France».

e) GRAND PRIX NATIONAL SENIOR D1 : hors participation championnats Elites et réservé aux + 19 ans.

F. RECORD DE FRANCE

Le record de France est établi chez les Dames, Messieurs, Couples en catégories junior et senior.

- Catégorie junior, record junior,
- catégorie senior, record senior.

Le score (PC + PL) est relevé sur les compétitions de référence pour les patineurs français y participant.

Les scores sont publiés sur les sites CSNPA et réactualisés.

- Jeux Olympiques
- Championnats du Monde
- World Team Trophy
- Championnats d'Europe
- Finale GP Senior et Junior
- GP Senior et Junior
- Championnats de France Elites
- Masters
- Championnats de France Junior

G. FILIERE NATIONALE D3

Le règlement technique de la 3^{ème} division est national mais les compétitions de 3^{ème} division sont organisées par les ligues.

La filière Nationale D3 participe aux championnats de France des Clubs

Conditions de participation :

Le cahier des charges des compétitions régionales est identique au cahier des charges des TDF.

Division accessible à tous les patineurs répondant aux exigences de niveau de programme à l'exception :

- des patineurs ayant été classés en Tournoi de France durant la saison en cours.
- des patineurs ayant participé à une ou des compétitions internationales durant la saison en cours ou la précédente.

CHAPITRE 5

REGLEMENT et SELECTIONS CHAMPIONNATS FRANCE DES CLUBS

A. SELECTIONS POUR LE CHAMPIONNAT

La France est divisée en 5 zones géographiques ; chaque zone est elle-même constituée de 2 ou plusieurs ligues régionales.

ZONES GEOGRAPHIQUES	REGIONS
IDF	ILE DE FRANCE CENTRE
SUD-EST	RHONE ALPES PROVENCE ALPES COTE D'AZUR
SUD-OUEST	AQUITAINE MIDI-PYRENEES LANGUEDOC-ROUSSILLON AUVERGNE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES
NORD-OUEST	BRETAGNE PAYS DE LOIRE BASSE NORMANDIE HAUTE NORMANDIE
NORD-EST	NORD PICARDIE CHAMPAGNE-ARDENNES LORRAINE ALSACE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Les présidents des Comités de Patinage Artistique des ligues de chaque zone doivent convenir en début de saison

- de l'organisation ou non de sélections.
- Dates et lieux
 - L'attribution des places en finale nationale se fait par le résultat du classement
 - Le nombre

Les dates des sélections seront portées au calendrier national.

1. SELECTIONS DANS LES ZONES

Les sélections de zone sont organisées par les ligues, dans les zones, avant la date limite fixée par la C.S.N.P.A.; les dates de sélections doivent être portées au calendrier national avant le 31 octobre de la saison en cours. Le règlement de la sélection **peut autoriser** :

- Jusqu'à 8 patineurs par équipes
- Mise en place de catégorie **avenir et minime en D2 et D1, sans influence sur les participations TDF.**
- **Ce sont les sélections pour les championnats individuels « avenir, minime » qui détermineront la participation en D1 ou D2, lors de la finale.**
- Les Poussins sont classifiés en D1

Les résultats des sélections devront être envoyés à la C.S.N.P.A. qui déterminera le nombre des équipes sélectionnables par zone, en fonction du nombre de clubs y participant.

Les sélections de chaque zone géographique sont arbitrées par le délégué C.S.N.P.A. de cette zone.

Le nombre retenu de clubs participants est celui du plus grand nombre de clubs dans une des 3 divisions.

Détermination du nombre d'équipes sélectionnables

NOMBRE DE CLUBS PARTICIPANT A LA SELECTION D'UNE ZONE GEOGRAPHIQUE	NOMBRED'EQUIPES QUALIFIEES PAR DIVISION	PRIORITE AUX VANQUEURS DU CHALLENGE DE LA ZONE GEOGRAPHIQUE
PAS DE SELECTION ORGANISEE	1	x
5 CLUBS maximum	2	1 ^{er} du challenge
6 à 9 CLUBS maximum	3	1 ^{er} du challenge
10 à 14 CLUBS maximum	4	1 ^{er} du challenge 2 ^{em} du challenge
15 CLUBS minimum	5	1 ^{er} du challenge 2 ^{em} du challenge 3 ^{em} du challenge
Club organisateur du championnat	1	



Au sein d'une zone géographique, où s'organisent des sélections, si une (ou plusieurs) ligues régionales ne participaient pas à ces sélections, elles s'excluraient d'elles-mêmes de la finale nationale.

2. CLASSEMENT

Le classement **du challenge** de la zone prime sur le classement par division.

(challenge = classement dans les 3 divisions)

Tout club participant doit être classé, dans sa division et au classement final.

B. CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS

1. CLUB ORGANISATEUR

Le club Champion de France de la saison a priorité pour l'organisation des championnats la saison suivante.

- En cas de refus ou d'impossibilité, on propose cette organisation aux clubs suivants dans l'ordre du classement.
- A défaut, un club sera désigné par la CSNPA parmi les candidats volontaires pour cette organisation.

Lorsqu'un club est organisateur du championnat de France, il est sélectionné d'office, dans les trois divisions. Pour pouvoir organiser une finale nationale, un club doit déjà avoir participé au moins à l'une d'entre elles les années précédentes.

2. EQUIPES TITULAIRES

Chaque zone géographique transmettra à la C.S.N.P.A. le classement de ses sélections par division, déterminant les équipes « titulaires » et les équipes « substitués ».

Un club sélectionné pour participer à une finale peut le refuser. Sa zone doit alors désigner le club classé juste derrière lui lors des sélections.

On admet la possibilité de remplacer une ou plusieurs équipes défaillantes par des équipes de n'importe quelle zone, prises dans la liste des équipes déclarées « substitut », dans l'ordre suivant, **en tenant compte ou non** de la division :

- ✓ Même zone que l'équipe forfait
- ✓ La zone ayant le plus grand nombre de clubs participant aux sélections
- ✓ Les zones suivantes dans l'ordre

La substitution d'équipe pourra se faire jusqu'à 30 jours avant le début des épreuves.

3. ORGANISATION

Ces championnats de France se déroulent :

- sur un même site
- 3 journées de compétitions
- 3 divisions : programme libre.
- Les 2 premiers jours de 7h30 à 22h30 maximum (D2, D3)
- Le 3^{em} jour de 7h30 à 16h30 + podium (D1)
- Si le challenge des supporters est mis en place, il sera jugé de préférence sur la D3

4. LES LITIGES.

Si un problème technique se pose sur un point du règlement non évoqué, on applique le règlement fédéral correspondant ou, à défaut, le règlement I.S.U.

5. MODALITES D'INSCRIPTIONS.

Après le résultat des sélections de zone, les inscriptions (liste des patineurs et montant des inscriptions) sont effectuées par les Présidents des Clubs ou les Comités de patinage Artistique des Liges (copie aux présidents des Commissions Techniques de Patinage Artistique.)

Les **clubs sélectionnés** envoient à – **30 jours** de la date d'ouverture des épreuves la liste des patineurs par équipe avec titulaires et remplaçants

- ✓ au : club organisateur
- ✓ à : tdf.csnpa@gmail.com
- ✓ Aux : comités P.A de leur Ligue

Le paiement des inscriptions sera effectué par chèque ou virement bancaire à **-21 jours, au plus tard**.

La CSNPA vérifiera la validité des inscriptions et fera part de ses observations aux Présidents des Clubs concernés. La liste validée par la C.S.N.P.A. sera transmise à l'organisateur du championnat à **-21 jours** et publiée.

La licence compétition est **obligatoire** pour toutes les catégories et toutes les divisions.

6. DROITS INSCRIPTION

Le droit d'inscription pour les finales est le même que pour les championnats individuels.

Voir chapitre 3.

Ristournes sur inscriptions championnat de France des clubs et ses sélections : 3€ par patineur ou par couple pour le Comité de patinage Artistique de la Ligue dont la patineur est originaire.

Remboursement des frais des officiels (juges, comptables, spécialistes techniques, contrôleurs), identique au barème FFSG.

7. PRECISION

En aucun cas, une participation à un championnat de France des clubs n'entraîne une inscription d'office à un championnat de France individuel (Les modes de sélections étant indépendants et différents).

8. CAHIER DES CHARGES

Se conformer au Cahier des Charges de l'organisation des compétitions et championnats nationaux : voir chapitre 7.

9. TIRAGE AU SORT

- Finalisation des équipes à – **12 jours** (ajustement des titulaires et remplaçants uniquement), par mail auprès de l'organisateur et du délégué technique.
- Tirage au sort à – **10 jours à l'identique des TDF** :
 - utilisation de la fonction « **random** », du logiciel de calcul ISUCalcFS
 - en présence de 1 officiel d'arbitrage
 - publication sur les sites de la CSNPA, de la ligue et du club*(voir règlement général chapitre 4)*

10. PODIUM

- Pas de podium individuel pour ce championnat par équipe, mais
- Podium par division
- Podium du challenge des 3 divisions

11. LITIGES

En cas de litige (hors règlement technique) lors du déroulement de la compétition, le délégué technique et les membres présents de la C.S.N.P.A, en accord avec le club organisateur, seront seuls habilités à prendre toutes décisions

TOUT LITIGE DEVRA ÊTRE SOUMIS A LA C.S.N.P.A. AVANT LA PUBLICATION OFFICIELLE DES RESULTATS

C. REGLEMENT TECHNIQUE

- Licence compétition obligatoire pour toutes les catégories, des trois divisions.
- **Surclassement possible en division et en catégorie, dans le respect des médailles obtenues au 31 décembre de la saison en cours et de la règle des sélections aux championnats individuels. Voir chapitre 3**
- Les règlements techniques et les contenus de programme des 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} division sont ceux des TDF, championnats de France et filière nationale D2 et D3, chapitre 1, V.

1. CONSTITUTION DES EQUIPES

- Division 1 **5 patineurs maxi** **2 patineurs mini**
- Division 2 **6 patineurs maxi** **3 patineurs mini**
- Division 3 **8 patineurs maxi** **5 patineurs mini**
- **2 patineurs au maximum par catégorie (D3 junior-senior = 1 catégorie)**
3 remplaçants maxi par division, concourant dans la catégorie pour laquelle ils ont été engagés. Chaque club utilise ses remplaçants à sa convenance **jusqu'à – 12 jours**, date limite, dans le respect de 2 patineurs par catégorie.
- Un titulaire ne peut pas être remplaçant
 - dans une autre catégorie (surclassé)
 - ou dans une autre division.
- Une catégorie peut correspondre à Fille ou Garçon.
Exemple : Junior Fille = 1 catégorie
 Junior Garçon = 1 catégorie
- Catégorie « COUPLE » en D1, catégorie novice, junior, senior. Possibilité de regrouper les trois catégories dans un même groupe.
1 couple = 1 patineur dans la composition des équipes.
- Un patineur ne peut participer qu'à 1 seule finale
- **Les médailles retenues :**
 - **Pour les trois divisions, les médailles retenues sont celles obtenues à la date du 31 décembre de l'année en cours**
- Aucune médaille de glisse n'est requise pour les 3 divisions.

2. PALMARES

Tous les clubs qui participent aux championnats de France des clubs sont classés suivant les résultats obtenus par leurs différentes équipes dans les trois divisions. Le Challenge National est remis au club qui obtient le plus grand nombre de points ; il est déclaré :

"CHAMPION DE FRANCE DES CLUBS".

Ce challenge est remis en jeu chaque année. Il est acquis définitivement au club qui l'a obtenu trois fois consécutivement ou non.

Le vainqueur de chaque finale par division, se verra attribuer le titre de :

"CHAMPION NATIONAL 1^{ère} division "

"CHAMPION NATIONAL 2^{ème} division "

"CHAMPION NATIONAL 3^{ème} division "

3. 1^{ère} DIVISION

- Tout patineur classé en TDF - D1 ou sélectionné à un Championnat de France D1, pour la saison en cours, ne pourra concourir qu'en 1^{ère} division.
- Les patineurs « Poussin France » sont classifiés en 1^{ère} division
- Les patineurs « Avenirs » et « Minimes » sélectionnés aux Championnats de France D1, catégorie « avenir » ou « minime », ne pourront concourir qu'en 1^{ère} division.
- Les patineurs « couples France » sont classifiés en 1^{ère} division
- Tout patineur international, individuel ou couple, ne pourra concourir qu'en 1^{ère} division.
(Un patineur est considéré « International » lorsqu'il est sélectionné par sa fédération pour représenter son pays lors des diverses compétitions internationales figurant au calendrier ISU).

4. 2^{ème} DIVISION

- Division interdite aux patineurs classés en TDF-D1 ou sélectionné à un Championnat de France **D1** de la saison en cours.
- Les patineurs classés en TDF « Avenirs » et « Minimes » n'ayant pas été sélectionnés au Championnat de France D1, de leur catégorie, pourront concourir en 2^{ème} division ou en 1^{ère} division, en fonction de leur médaille.
- Tout patineur classé en TDF -D2 pour la saison en cours pourra concourir en 2^{ème} division ou en 1^{ère} division, en fonction de sa médaille.

5. 3^{ème} DIVISION

Division accessible aux patineurs ne pouvant pas être sélectionnés en 1^{ère} et 2^{ème} division.

6. TABLEAU RECAPITULATIF CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS 2012-2013

	Catégorie	Médaille Minimum	Médailles Maximum	Type de programme
1^{ère} DIVISION	D1 SENIOR + 14 ans Né avant le 01/07/1998	Vermeil		ISU Senior
	D1 JUNIOR 13 à -19 ans Né entre le 01/07/1993 et le 30/06/1999	Vermeil		ISU Junior
	D1 NOVICE -15 ans Né après le 01/07/1997	Argent	Vermeil	ISU Advanced Novice
	D1 MINIME Argent -13 ans Né après le 01/07/1999	Argent	Argent	ISU Advanced Novice
	D1 MINIMES BRONZE -13 ans Né après le 01/07/1999	Bronze	Bronze	ISU Advanced Novice
	D1 MINIMES PRE-BRONZE -13 ans Né après le 01/07/1999	Pré-Bronze	Pré-Bronze	ISU Basic Novice (B)
	D1 AVENIRS -10 ans Né après le 01/07/2002	Préparatoire	Bronze	ISU Basic Novice (B)
	France POUSSINS -8 ans Né après le 30/06/ 2004	Préliminaire	Préparatoire	ISU Basic Novice (A)
	COUPLES FRANCE			
2^{ème} DIVISION	D2 SENIORS + 19 ans Né avant le 01/07/1993	Bronze	Vermeil	ISU Advanced Novice
	D2 JUNIORS 15 à -19 ans Né entre le 01/07/1993 et le 30/06/1997	Bronze	Argent	ISU Advanced Novice
	D2 NOVICES 13 à -15 ans Né entre le 01/07/1997 et le 30/06/1999	Bronze	Bronze	ISU Advanced Novice
	D2 MINIMES -13 ans Né entre le 01/07/1999 et le 30/06/2002	Bronze	Bronze	ISU Advanced Novice

	Catégorie	Médaille Minimum	Médailles Maximum	Type de programme
2^{ème} DIVISION	D2 MINIMES -13 ans Né entre le 01/07/1999 et le 30/06/2002	Pré-Bronze	Pré-Bronze	ISU Basic Novice (B)
	AVENIRS D2 -10 ans Né entre le 01/07/2002 et le 30/06/2004	Préparatoire	Bronze	ISU Basic Novice (B)
3^{ème} DIVISION	SENIORS D3 - JUNIORS D3 + 15 ans Né avant le 01/07/1997		Bronze	ISU Basic Novice (B)
	NOVICES D3 13 à -15 ans Né entre le 01/07/1997 et le 30/06/1999		Pré-Bronze	ISU Basic Novice (B)
	MINIMES D3 10 à -13 ans Né entre le 01/07/1999 et le 30/06/2002		Préparatoire	ISU Basic Novice (A)
	AVENIRS D3 -10 ans Né entre le 01/07/2002 et le 30/06/2004		Sans préparatoire	ISU Basic Novice (A)
	POUSSINS D3 -8 ans Né après le 30/06/ 2004		PN2	ISU Basic Novice (A) modifié

D. REGLEMENT COMPTABLE

CLASSEMENT DES CLUBS PAR RENCONTRE

ARTICLE 1

- Chaque patineur obtient un total de points correspondant à son classement.
- L'attribution des points ne se fait que sur les **12 premiers concurrents** dans toutes les divisions.
- Le **dernier** de chaque catégorie marque **un** point, puis on ajoute **un** point par place et cela jusqu'au **premier** qui marque le plus grand nombre de points correspondant au nombre de patineurs de la catégorie.
- Points de PODIUM. On ajoute :
3 points pour la première place
2 points pour la deuxième place
1 point pour la troisième place

Exemple pour 8 concurrents :

Le 1 ^{er}	marque 8 points + 3 points de podium	= 11 points	
Le 2 ^{em}	marque 7 points + 2 points de podium	= 9 points	
Le 3 ^{em}	marque 6 points + 1 point de podium	= 7 points	
Le 4 ^{em}	marque 5 points	= 5 points	
...			
Le 8 ^{em}	marque 1 points	=	1 points

Exemple pour 14 concurrents :

Le 1 ^{er}	marque 12 points + 3 points de podium	= 15 points
Le 2 ^{em}	marque 11 points + 2 points de podium	= 13 points
Le 3 ^{em}	marque 10 points + 1 point de podium	= 11 points
Le 4 ^{em}	marque 9 points	= 9 points
....		
Le 12 ^{em}	marque 1 point	= 1 point
Le 13 ^{em}	marque 0 point	= 0 point

ARTICLE 2

- Pour chaque finale, le club classé Premier est le club qui a obtenu le plus grand nombre de points (points de classement + points de podium)
- En cas d'égalité, on départage les clubs de la façon suivante :
 - Par le plus grand nombre de points de podium
 - En divisant tous les points obtenus par le nombre de patineurs de chaque équipe.

ARTICLE 3

Pour le challenge, en cas ex-æquo, le club le mieux placé en 1^{ère} division est classé avant. Toutefois, si l'égalité demeure, on prend le classement de la 2^{ème} division, puis de la 3^{ème} division pour départager les clubs concurrents.

TABLEAU D'ATTRIBUTION DES POINTS

Challenge National 1 ^{ère} Division		Challenge National 2 ^{ème} Division		Challenge National 3 ^{ème} Division	
Nombre		Nombre		Nombre	
Classement	de	Classement	de	Classement	de
points		points		points	
1 ^{er}	35	1 ^{er}	30	1 ^{er}	25
2 ^{ème}	32	2 ^{ème}	28	2 ^{ème}	24
3 ^{ème}	29	3 ^{ème}	26	3 ^{ème}	23
4 ^{ème}	26	4 ^{ème}	24	4 ^{ème}	22
5 ^{ème}	23	5 ^{ème}	22	5 ^{ème}	21
6 ^{ème}	20	6 ^{ème}	20	6 ^{ème}	20
7 ^{ème}	19	7 ^{ème}	19	7 ^{ème}	19
8 ^{ème}	18	8 ^{ème}	18	8 ^{ème}	18
9 ^{ème}	17	9 ^{ème}	17	9 ^{ème}	17
10 ^{ème}	16	10 ^{ème}	16	10 ^{ème}	16
11 ^{ème}	15	11 ^{ème}	15	11 ^{ème}	15
12 ^{ème}	14	12 ^{ème}	14	12 ^{ème}	14
13 ^{ème}	13	13 ^{ème}	13	13 ^{ème}	13
14 ^{ème}	12	14 ^{ème}	12	14 ^{ème}	12
15 ^{ème}	11	15 ^{ème}	11	15 ^{ème}	11
16 ^{ème}	10	16 ^{ème}	10	16 ^{ème}	10
17 ^{ème}	9	17 ^{ème}	9	17 ^{ème}	9
18 ^{ème}	8	18 ^{ème}	8	18 ^{ème}	8
19 ^{ème}	7	19 ^{ème}	7	19 ^{ème}	7
20 ^{ème}	6	20 ^{ème}	6	20 ^{ème}	6
...	...	...	...	...	...

CHAPITRE 6

SPORT DE GLACE POUR ADULTES

Pour figurer au calendrier national CSNPA, une compétition « adulte » doit se conformer au présent règlement. L'annonce, le règlement et les résultats seront alors publiés après envoi à tdf.csnpa@gmail.com

Le présent règlement pour le patinage artistique est celui de la compétition adulte ISU de référence : Oberstdorf.

I. ELIGIBILITE ADULTE

Pour participer à une compétition pour Adultes, les sportifs :

- doivent être âgés de 18 ans ou plus au 1^{er} juillet précédent la compétition.
- Avoir une licence compétition en patinage artistique. La licence compétition est aussi obligatoire pour le passage de toute médaille (à partir de patin d'acier, médailles glisse et adultes).
- ne doivent pas avoir participé, depuis le 1er juillet précédant la compétition, à une compétition ou championnats nationaux*.
- Les sportifs membres d'une fédération étrangère doivent se conformer aux restrictions définies par la Fédération Internationale de la discipline concernée, à l'exception de la limite d'âge, qui sera conforme à celle définie ci-dessus.

Exemple pour l'ISU : ne pas avoir participé depuis le 1^{er} juillet 2012 pour la saison 2012-2013 à un championnat ISU ou un championnat national d'une fédération membre de l'ISU (autres qu'un championnat national adultes) ou une compétition qualifiante pour un championnat national d'une fédération membre de l'ISU (autre qu'un championnat national adulte).

Les compétiteurs doivent être en possession d'une licence compétition de la discipline concernée ou d'une extension compétition en cours de validité et être éligible.

* **Termes** compétitions ou championnats nationaux :

- Tournois de France toutes catégories toutes divisions
- Championnats de France toutes catégories et toutes divisions à l'exception du championnat de France des Clubs.
- Master's toutes catégories

II. CATEGORIES D'AGE PATINAGE ARTISTIQUE ADULTES

Le patinage artistique pour les Adultes se décompose en 6 catégories d'âge :
Pour la saison 2012-2013 :

a) Catégorie « jeunes adultes » : 18 ans à -28 ans

Né entre le 1^{er} juillet 1984 et le 30 juin 1994

b) Catégorie « 1 » : 28 ans à -38 ans

Né entre le 1^{er} juillet 1974 et le 30 juin 1984

c) Catégorie « 2 » : 38 ans à -48 ans

Né entre le 1^{er} juillet 1964 et le 30 juin 1974

d) Catégorie « 3 » : 48 ans à -58 ans

Né entre le 1^{er} juillet 1954 et le 30 juin 1964

e) Catégorie « 4 » : 58 ans à 68 ans

Né entre le 1^{er} juillet 1944 et le 30 juin 1954

f) Catégorie « 5 » : 69 ans à 78 ans

Né entre le 1^{er} juillet 1934 et le 30 juin 1944

Le découpage par tranche d'âge des catégories adultes sera obligatoirement mis en place pour la coupe de France Adultes.

Pour les autres compétitions en particulier les compétitions régionales où le nombre de participants est moindre, ce découpage est laissé à l'appréciation du club organisateur..

Dans tous les cas, s'il y a moins de 4 compétiteurs dans un groupe, l'organisateur pourra regrouper avec un autre groupe. Ceci s'applique à toutes les compétitions y compris la coupe de France Adultes.

A. PROGRAMME LIBRE PATINAGE ARTISTIQUE INDIVIDUEL

Cette épreuve consiste en l'exécution d'un programme libre bien équilibré, correspondant aux catégories ci-dessous. Les durées de programmes seront chronométrées.

Les dames sont autorisées à porter des tenues sans jupette, par contre les messieurs devront porter un pantalon et non des collants)

1. Libre Artistique Individuel Masters : Temps Maximum 3mn 10s

Un maximum de sept (7) éléments sauts dont un de type Axel. Les simples, doubles et triples sauts sont autorisés.

- Une combinaison de sauts peut être constituée du même ou d'un autre saut simple, double ou triple. Il peut y avoir 3 combinaisons de sauts ou séquences de sauts dans le programme libre. Une des combinaisons de sauts pourra être composée de trois (3) sauts répertoriés maximum, les deux autres combinaisons pourront être composées de deux (2) sauts répertoriés maximum.
- Une séquence de sauts peut être constituée de n'importe quel nombre de sauts ayant n'importe quel nombre de tours liés entre eux par des sauts non répertoriés, comme le saut de Mazurka, etc. et/ou bonds se suivant immédiatement les uns les autres tout en maintenant le rythme du saut (genou) ; Il ne peut y avoir de pas/retournement, croisée ou poussée durant la séquence. Cependant seuls les deux sauts ayant la plus forte valeur de base compteront. **Il faut noter que l'exécution d'un demi-boucle (thorren) en combinaison ou en séquence de sauts avec n'importe quel autre saut listé sera appelé comme un boucle (1Lo).**
- Chaque saut ne peut être répété qu'une seule fois. Cette répétition doit être faite dans une combinaison ou une séquence de sauts.

Un maximum de trois (3) pirouettes, dont l'abréviation est différente, l'une d'entre elles étant obligatoirement une pirouette combinée avec un changement de pied, et une autre étant obligatoirement une pirouette sautée.

- Un nombre minimum de tours est requis pour chaque type de pirouette : cinq (5) tours pour une pirouette sautée sans changement de pied après réception, cinq (5) tours pour une pirouette simple sans changement de position ni de pied, cinq (5) tours pour une pirouette combinée sans changement de pied et huit (4+4) tours pour une pirouette combinée avec changement de pied ou une pirouette à une position avec changement de pied.
- Il doit y avoir un minimum de deux (2) tours par position sinon la position ne sera pas comptabilisée.

Un maximum d'une (1) séquence chorégraphique

- Une séquence chorégraphique consiste en n'importe quel type de mouvements tels des pas, retournements, spirales, arabesques, grand aigles, inabauers, hydroblading, sauts de transition (non listés), mouvements de pirouette, etc.
- Une séquence chorégraphique pour les dames devra obligatoirement comprendre une spirale (pas un simple coup de pied) de n'importe quelle longueur.
- La séquence commence avec le premier mouvement et se termine par le dernier mouvement du patineur. Le schéma n'a pas de contrainte mais doit couvrir la totalité de la surface de la glace.
- Une séquence chorégraphique doit être patinée en musique.
- Une séquence chorégraphique a une valeur de base fixe et sera évaluée par les juges en GOE seulement.
- Seule la première tentative d'exécution d'une séquence chorégraphique contribuera au score technique. Les séquences additionnelles ne compteront pas dans le score technique mais seront comptabilisées comme mouvements de patinage (transitions) et notées comme telles.

Durée de 3 min. 10 sec. maximum mais peut-être moins.

Facteur de multiplication pour chaque composante de programme: 1.6

2. Libre Artistique Individuel Or : Temps Maximum 2mn 40s

Un maximum de six (6) éléments sauts constitués de simples ou doubles sauts (incluant l'axel simple) à l'exception des double Flip, double Lutz et double Axel. Les triples sauts ne sont pas permis.

- Une combinaison de sauts peut être constituée du même ou d'un autre saut simple ou double avec les exclusions ci-dessus. Il peut y avoir 3 combinaisons de sauts ou séquences de sauts dans le programme libre. Une des combinaisons de sauts pourra être composée de trois (3) sauts répertoriés maximum, les deux autres combinaisons pourront être composées de deux (2) sauts répertoriés maximum.
- Une séquence de sauts peut être constituée de n'importe quel nombre de sauts simples ou doubles exclusion faite du double Flip, du double Lutz, du double Axel et de tous les triples liés entre eux par des sauts non répertoriés, comme le saut de Mazurka, etc. et/ou bonds se suivant immédiatement les uns les autres tout en maintenant le rythme du saut (genou) ; Il ne peut y avoir de pas/retournement, croisée ou poussée durant la séquence. Cependant seuls les deux sauts ayant la plus forte valeur de base compteront. Il faut noter que l'exécution d'un demi-boucle (thorren) en combinaison ou en séquence de sauts avec n'importe quel autre saut listé sera appelé comme un boucle (1Lo).
- Chaque saut ne peut être répété qu'une seule fois. Cette répétition doit être faite dans une combinaison ou une séquence de sauts.
- Les sauts non répertoriés peuvent être inclus dans le programme en tant que pas de liaisons.

Un maximum de trois (3) pirouettes, dont l'abréviation est différente, l'une d'entre elles étant obligatoirement une pirouette combinée avec un changement de pied, et une autre étant obligatoirement une pirouette sautée.

- Un nombre minimum de tours est requis pour chaque type de pirouette : quatre (4) tours pour une pirouette sautée sans changement de pied après réception, quatre (4) tours pour une pirouette simple sans changement de position ni de pied et huit (4+4) tours pour une pirouette combinée avec changement de pied ou une pirouette à une position avec changement de pied. Il doit y avoir un minimum de deux (2) tours par position sinon la position ne sera pas comptabilisée.

Un maximum d'une (1) séquence chorégraphique

- Une séquence chorégraphique consiste en n'importe quel type de mouvements tels des pas, retournements, spirales, arabesques, grand aigles, ina bawers, hydroblading, sauts de transition (non listés), mouvements de pirouette, etc.
- Une séquence chorégraphique pour les dames devra obligatoirement comprendre une spirale (pas un simple coup de pied) de n'importe quelle longueur.
- La séquence commence avec le premier mouvement et se termine par le dernier mouvement du patineur. Le schéma n'a pas de contrainte mais doit couvrir la totalité de la surface de la glace.
- Une séquence chorégraphique doit être patinée en musique.
- Une séquence chorégraphique a une valeur de base fixe et sera évaluée par les juges en GOE seulement.
- Seule la première tentative d'exécution d'une séquence chorégraphique contribuera au score technique. Les séquences additionnelles ne compteront pas dans le score technique mais seront comptabilisées comme mouvements de patinage (transitions) et notées comme telles.

Durée de 2 min. 40 sec. maximum mais peut-être moins.

Facteur de multiplication pour chaque composante de programme: 1.6

3. Libre Artistique Individuel Argent : Temps Maximum 2mn 10s

Un maximum de cinq (5) éléments sauts. L'Axel simple ou tout autre saut simple sont autorisés. Les doubles ou triples sauts ne sont pas permis.

- Une combinaison de sauts peut être constituée du même ou d'un autre saut simple ou double avec les exclusions ci-dessus. Il peut y avoir 3 combinaisons de sauts ou séquences de sauts dans le programme libre. Une des combinaisons de sauts pourra être composée de trois (3) sauts répertoriés maximum, les deux autres combinaisons pourront être composées de deux (2) sauts répertoriés maximum.
- Une séquence de sauts peut être constituée de n'importe quel nombre de sauts simples liés entre eux par des sauts non répertoriés, comme le saut de Mazurka, etc. et/ou bonds se suivant immédiatement les uns les autres tout en maintenant le rythme du saut (genou) ; Il ne peut y avoir de pas/retournement, croisée ou poussée durant la séquence. Cependant seuls les deux sauts ayant la plus forte valeur de base compteront. Il faut noter que l'exécution d'un demi-boucle (thorren) en combinaison **ou en séquence de sauts avec n'importe quel autre saut listé sera appelé comme un boucle (1Lo).**
- Chaque saut ne peut être répété qu'une seule fois. Cette répétition doit être faite dans une combinaison ou une séquence de sauts.
- Les sauts non répertoriés peuvent être inclus dans le programme en tant que pas de liaisons.

Un maximum de trois (3) pirouettes, dont l'abréviation est différente, l'une d'entre elles étant obligatoirement une pirouette combinée.

- Un nombre minimum de tours est requis pour chaque type de pirouette : trois (3) tours pour une pirouette sautée sans changement de pied après réception, trois (3) tours pour une pirouette simple sans changement de position ni de pied, quatre (4) pour une pirouette combinée sans changement de pied et huit (4+4) tours pour la pirouette combinée avec changement de pied ou une pirouette à une position avec changement de pied.
- Il doit y avoir un minimum de deux (2) tours par position sinon la position ne sera pas comptabilisée.

Un maximum d'une (1) séquence chorégraphique

- Une séquence chorégraphique consiste en n'importe quel type de mouvements tels des pas, retournements, spirales, arabesques, grand aigles, inabauers, hydroblading, sauts de transition (non listés), mouvements de pirouette, etc.
- Une séquence chorégraphique pour les dames devra obligatoirement comprendre une spirale (pas un simple coup de pied) de n'importe quelle longueur.
- La séquence commence avec le premier mouvement et se termine par le dernier mouvement du patineur. Le schéma n'a pas de contrainte mais doit couvrir au moins la moitié de la surface de la glace.
- Une séquence chorégraphique doit être patinée en musique.
- Une séquence chorégraphique a une valeur de base fixe et sera évaluée par les juges en GOE seulement.
- Seule la première tentative d'exécution d'une séquence chorégraphique contribuera au score technique. Les séquences additionnelles ne compteront pas dans le score technique mais seront comptabilisées comme mouvements de patinage (transitions) et notées comme telles.

Durée de 2 min. 10 sec. maximum mais peut-être moins.

Facteur de multiplication pour chaque composante de programme: 1.6

4. Libre Artistique Individuel Bronze : Temps Maximum 1mn 50s

Un maximum de quatre (4) éléments sauts. Seuls les sauts simples sont autorisés. L'Axel ou les doubles ou les triples sauts ne sont pas permis.

- Une combinaison de sauts peut être constituée du même ou d'un autre saut simple ou double avec les exclusions ci-dessus. Il peut y avoir 3 combinaisons de sauts ou séquences de sauts dans le programme libre. Une des combinaisons de sauts pourra être composée de trois (3) sauts répertoriés maximum, les deux autres combinaisons pourront être composées de deux (2) sauts répertoriés maximum.
- Une séquence de sauts peut être constituée de n'importe quel nombre de sauts simples liés entre eux par des sauts non répertoriés, comme le saut de Mazurka, etc. et/ou bonds se suivant immédiatement les uns les autres tout en maintenant le rythme du saut (genou) ; Il ne peut y avoir de pas/retournement, croisée ou poussée durant la séquence. Cependant seuls les deux sauts ayant la plus forte valeur de base compteront. Il faut noter que l'exécution d'un demi-boucle (thorren) en combinaison **ou en séquence de sauts avec n'importe quel autre saut listé sera appelé comme un boucle (1Lo)**.
- Chaque saut ne peut être répété qu'une seule fois. Cette répétition doit être faite dans une combinaison ou une séquence de sauts.
- Les sauts non répertoriés peuvent être inclus dans le programme en tant que pas de liaisons.

Un maximum de deux (2) pirouettes, dont l'abréviation est différente.

- Un nombre minimum de tours est requis pour chaque type de pirouette : trois (3) tours pour une pirouette simple sans changement de position ni de pied, quatre (4) pour une pirouette combinée sans changement de pied et huit (4+4) tours pour une pirouette combinée avec changement de pied.
- Les pirouettes sautées ne sont pas permises.
- Il doit y avoir un minimum de deux (2) tours par position sinon la position ne sera pas comptabilisée.

Un maximum d'une (1) séquence chorégraphique

- Une séquence chorégraphique consiste en n'importe quel type de mouvements tels des pas, retournements, spirales, arabesques, grand aigles, inabauers, hydroblading, sauts de transition (non listés), mouvements de pirouette, etc.
- Une séquence chorégraphique pour les dames devra obligatoirement comprendre une spirale (pas un simple coup de pied) de n'importe quelle longueur.
- La séquence commence avec le premier mouvement et se termine par le dernier mouvement du patineur. Le schéma n'a pas de contrainte mais doit couvrir au moins la moitié de la surface de la glace.
- Une séquence chorégraphique doit être patinée en musique.
- Une séquence chorégraphique a une valeur de base fixe et sera évaluée par les juges en GOE seulement.
- Seule la première tentative d'exécution d'une séquence chorégraphique contribuera au score technique. Les séquences additionnelles ne compteront pas dans le score technique mais seront comptabilisées comme mouvements de patinage (transitions) et notées comme telles.

Durée de 1 min. 50 sec. maximum mais peut-être moins.

Facteur de multiplication pour chaque composante de programme: 1.6

5. Libre Artistique Individuel Acier : Temps Maximum 1mn 40s

Un maximum de trois (3) éléments sauts. Seul le simple salchow ou simple boucle piqué sont autorisés. Les autres sauts simples ou les doubles ou les triples sauts ne sont pas permis.

- Les combinaisons ou séquences de sauts sont interdites.
- Chaque saut ne peut être répété qu'une seule fois.
- Les sauts non répertoriés peuvent être inclus dans le programme en tant que pas de liaisons.

Un maximum d'une (1) pirouette.

- Un nombre minimum de tours est requis pour chaque type de pirouette : trois (3) tours pour une pirouette simple sans changement de position ni de pied.
- Les pirouettes avec changement de pied ou combinée ou sautées ne sont pas permises.
- Il doit y avoir un minimum de deux (2) tours par position sinon la position ne sera pas comptabilisée.

Un maximum d'une (1) séquence chorégraphique

- Une séquence chorégraphique consiste en n'importe quel type de mouvements tels des pas, retournements, spirales, arabesques, grand aigles, ina bawers, hydroblading, sauts de transition (non listés), mouvements de pirouette, etc.
- Une séquence chorégraphique pour les dames devra obligatoirement comprendre une spirale (pas un simple coup de pied) de n'importe quelle longueur.
- La séquence commence avec le premier mouvement et se termine par le dernier mouvement du patineur. Le schéma n'a pas de contrainte mais doit couvrir au moins la moitié de la surface de la glace.
- Une séquence chorégraphique doit être patinée en musique.
- Une séquence chorégraphique a une valeur de base fixe et sera évaluée par les juges en GOE seulement.
- Seule la première tentative d'exécution d'une séquence chorégraphique contribuera au score technique. Les séquences additionnelles ne compteront pas dans le score technique mais seront comptabilisées comme mouvements de patinage (transitions) et notées comme telles.

Durée de 1 min. 40 sec. maximum mais peut-être moins.

Facteur de multiplication pour chaque composante de programme: 1.6

6. Libre Artistique Individuel Etain: Temps Maximum 1mn 30s

Précision: La catégorie Etain a vocation à permettre aux adultes débutant de s'initier à la compétition et de favoriser la transition d'une pratique pure loisir vers une pratique plus compétitive. L'idée est de permettre cette transition sans attendre d'avoir atteint un certain niveau afin d'encourager les vocations plutôt que de les freiner.

*Cette catégorie a vocation à être organisée uniquement lors des compétitions régionales et **NE SERA PAS** organisée sur la Coupe de France Adultes.*

Pas de saut.

- Les sauts non répertoriés peuvent être inclus dans le programme en tant que pas de liaisons.

Un maximum d'une (1) pirouette debout.

- Un nombre minimum de tours est requis pour chaque type de pirouette : trois (3) tours pour une pirouette simple sans changement de position ni de pied.
- Les pirouettes avec changement de pied ou combinée ou sautées ne sont pas permises.
- Il doit y avoir un minimum de deux (2) tours par position sinon la position ne sera pas comptabilisée.

Un maximum d'une (1) séquence de pas couvrant au moins la moitié de la surface de la glace (demi ligne droite ou cercle couvrant la moitié de la largeur)

- Pour être comptabilisée, une séquence de pas doit couvrir au moins 50% de la totalité de la surface de la glace .
- Seule la première tentative d'exécution d'une séquence de pas contribuera au score technique. Les séquences additionnelles ne compteront pas dans le score technique mais seront comptabilisées comme mouvements de patinage (transitions) et notées comme telles.

Un maximum d'une (1) séquence chorégraphique

- Une séquence chorégraphique consiste en n'importe quel type de mouvements tels des pas, retournements, spirales, arabesques, grand aigles, inabauers, hydroblading, sauts de transition (non listés), mouvements de pirouette, etc.
- Une séquence chorégraphique pour les dames devra obligatoirement comprendre une spirale (pas un simple coup de pied) de n'importe quelle longueur.
- La séquence commence avec le premier mouvement et se termine par le dernier mouvement du patineur. Le schéma n'a pas de contrainte mais doit couvrir au moins la moitié de la surface de la glace.
- Une séquence chorégraphique doit être patinée en musique.
- Une séquence chorégraphique a une valeur de base fixe et sera évaluée par les juges en GOE seulement.
- Seule la première tentative d'exécution d'une séquence chorégraphique contribuera au score technique. Les séquences additionnelles ne compteront pas dans le score technique mais seront comptabilisées comme mouvements de patinage (transitions) et notées comme telles.

L'ordre des éléments entre la séquence chorégraphique et la séquence de pas est libre mais doit respecter le contenu de programme annoncé (StSq puis ChSq ou ChSq puis StSq autorisés).

Durée de 1 min. 30 sec. maximum mais peut-être moins.

Facteur de multiplication pour chacune des deux composante de programme: 2.5

Seront évaluées uniquement les composantes :

- « Skating Skills »
- « Performance/Execution ».

B. PROGRAMME LIBRE PATINAGE ARTISTIQUE COUPLE

Cette épreuve consiste en l'exécution d'un programme libre. Chaque couple sera composé d'un monsieur et d'une dame. Le monsieur patinera en tant qu'homme et la dame patinera en tant que femme.

Les dames sont autorisées à porter des tenues sans jupettes, par contre les messieurs devront porter un pantalon et non des collants.

1. Couple artistique Masters: La musique ne doit pas excéder 3mn 10s

Un programme bien équilibré en Masters couple artistique peut contenir:

- Un maximum de trois (3) portés différents dont l'un peut être un twist lift.
- Un maximum de deux (2) sauts lancés (simples ou doubles).
- Un maximum de un (1) saut solo. Les simples, doubles ou triples sont autorisés. Un saut solo ne peut être répété qu'une seule fois et cette répétition doit être faite dans une combinaison ou une séquence de sauts.
- Un maximum d'une (1) combinaison de sauts qui pourra être composée de trois (3) sauts maximum ou d'une (1) séquence de sauts (dans la séquence, seuls les deux sauts ayant les valeurs de base les plus élevées seront notées).
- Un maximum d'une (1) pirouette en couple (pirouette couple ou pirouette couple combinée). Un nombre de tours minimum est requis pour chaque type de pirouette : quatre (4) pour une pirouette en couple sans changement de pied et trois (3) tours sur chaque pied pour une pirouette en couple combinée. Il doit y avoir un minimum de deux (2) tours dans chaque position ou la position ne sera pas comptée.
- Un maximum d'une (1) pirouette individuelle ou pirouette combinée individuelle. Un nombre minimum de tours est requis pour chaque type de pirouette : cinq (5) tours pour une pirouette sautée, cinq (5) tours pour une pirouette simple avec une position et quatre (4) tours sur chaque pied pour une pirouette combinée avec changement de pied. Il doit y avoir un minimum de deux (2) tours par position sinon la position ne sera pas comptabilisée.
- Un maximum d'une (1) spirale de la mort ou d'une (1) spirale en pivot (position optionnelle). Au moins $\frac{3}{4}$ de tour en position de pivot pour l'homme est requis.
- Un maximum d'une (1) séquence chorégraphique. Une séquence chorégraphique consiste en n'importe quel type de mouvements tels des pas, retournements, spirales, arabesques, grand aigles, inabauers, hydroblading, sauts de transition (non listés), mouvements de pirouette, etc. Une séquence chorégraphique devra obligatoirement comprendre une spirale (pas un simple coup de pied) de n'importe quelle longueur. La séquence commence avec le premier mouvement et se termine par le dernier mouvement du patineur. Le schéma n'a pas de contrainte mais doit couvrir la totalité de la surface de la glace. Une séquence chorégraphique doit être patinée en musique. Une séquence chorégraphique a une valeur de base fixe et sera évaluée par les juges en GOE seulement. Seule la première tentative d'exécution d'une séquence chorégraphique contribuera au score technique. Les séquences additionnelles ne compteront pas dans le score technique mais seront comptabilisées comme mouvements de patinage (transitions) et notées comme telles.

Durée de 3 min. 10 sec. maximum mais peut-être moins.

Facteur de multiplication pour chaque composante de programme: 1.6

2. Couple artistique Adultes: La musique ne doit pas excéder 2mn 50s

Les couples devront patiner un programme bien équilibré qui met l'accent sur la capacité de patinage, le timing, l'unisson avec une utilisation complète de la surface de la glace. Il n'y a pas d'élément obligatoire mais les couples peuvent inclure jusqu'à **huit (8) éléments** parmi:

- Un maximum de deux (2) portés différents, du Groupe 1 ou du Groupe 2, avec un minimum d'un demi-tour pour l'homme et d'un tour pour la dame. Les variations de position de la dame, les prises à une main ou sans main ainsi que les portés combinés **ne sont pas permis**. Les portés au-dessus de la tête et les twists **lifts ne sont pas permis**.
- Un maximum d'un (1) saut solo. Seuls les sauts simples sont autorisés.
- Un maximum d'une (1) combinaison de sauts qui pourra être composée de trois (3) sauts maximum ou d'une (1) séquence de sauts (dans la séquence, seuls les deux sauts ayant les valeurs de base les plus élevées seront notées).
- Un maximum d'un (1) saut lancé (Seuls les sauts simples sont permis).
- Un maximum d'une (1) pirouette en couple (pirouette couple ou pirouette couple combinée). Un nombre de tours minimum est requis pour chaque type de pirouette : trois (3) pour une pirouette en couple et six (6) pour une pirouette en couple combinée. Il doit y avoir un minimum de deux (2) tours dans chaque position ou la position ne sera pas comptée.
- Un maximum d'une (1) spirale de la mort ou d'une (1) spirale en pivot (position optionnelle). Au moins $\frac{3}{4}$ de tour en position de pivot pour l'homme est requis.
- Un maximum d'une (1) séquence chorégraphique. Une séquence chorégraphique consiste en n'importe quel type de mouvements tels des pas, retournements, spirales, arabesques, grand aigles, inabauers, hydroblading, sauts de transition (non listés), mouvements de pirouette, etc. Une séquence chorégraphique devra obligatoirement comprendre une spirale (pas un simple coup de pied) de n'importe quelle longueur. La séquence commence avec le premier mouvement et se termine par le dernier mouvement du patineur. Le schéma n'a pas de contrainte mais doit couvrir au moins la moitié de la surface de la glace. Une séquence chorégraphique doit être patinée en musique. Une séquence chorégraphique a une valeur de base fixe et sera évaluée par les juges en GOE seulement. Seule la première tentative d'exécution d'une séquence chorégraphique contribuera au score technique. Les séquences additionnelles ne compteront pas dans le score technique mais seront comptabilisées comme mouvements de patinage (transitions) et notées comme telles.

Durée de 2 min. 50 sec. maximum mais peut-être moins.

Facteur de multiplication pour chaque composante de programme: 1.6

C. PROGRAMME DE CREATION DE PATINAGE ARTISTIQUE INDIVIDUEL

Durée de 1 min. 40 sec. Maximum mais peut-être moins. Les musiques chantées sont autorisées.

Les programmes de création de patinage artistique individuel seront jugés uniquement basés sur la présentation au travers des 5 composantes.

Il n'y aura pas de panel technique et aucune note technique ne sera donnée.

Le programme de création de patinage artistique individuel consiste en une variété de mouvement de patinage choisis pour leur capacité à mettre en valeur l'interprétation de la musique par le patineur plutôt que pour leur difficulté technique. Les patineurs seront jugés sur la capacité à interpréter la musique et à développer un thème par l'utilisation de la compétence de patinage.

Les programmes de création de patinage artistique individuel sont des programmes de compétition qui doivent inclure des éléments de patinage artistique individuel.

- Au moins un (1) mais au maximum deux (2) sauts et
- au moins une (1) mais au maximum deux (2) pirouettes devront être inclus.
- L'axel ou les doubles sauts sont interdits.
- Les combinaisons de sauts ne sont pas autorisées.

Le crédit pour les sauts et les pirouettes sera basé uniquement sur la capacité à exécuter de tels mouvements pour mettre en valeur le thème musical et à accompagner la musique. Le crédit ne sera pas donné pour leur difficulté technique.

Le programme doit être articulé autour des compétences de patinage plutôt qu'autour de mouvement de non-patinage comme glisser sur un genou ou une utilisation excessive des pas piqués qui doivent être utilisés uniquement pour refléter le style de la musique et pour souligner rythme et nuances de la musique choisie. Le patineur ne doit pas rester statique plus de cinq (5) secondes.

Tout élément au-delà des maximum ci-dessus seront jugés comme éléments illégaux (2.0 de déduction).

- S'il n'y a pas de saut ou de pirouette ou s'il y a un saut mais pas de pirouette ou vice versa, une déduction de 2.0 sera faite pour élément manquant. Le juge arbitre sera responsable de ces déductions.
- Les costumes devront être simples, réalisés avec goût et choisis pour mettre en valeur la performance en illustrant de façon appropriée le style de la musique et le thème.
- Les accessoires ne pourront pas être utilisés dans aucun programme de création de patinage artistique individuel. Tout objet tenu à la main qui est lâché pendant le programme sera considéré comme accessoire. Typiquement, un chapeau porté tout au long du programme ne sera pas considéré comme accessoire mais s'il est volontairement enlevé pendant le programme sera considéré comme un accessoire. Les objets sur la glace, jetés dans le public, placés sur les barrières ou sur les tables des juges sont interdits.
- Les costumes qui contiennent des morceaux qui peuvent tomber sur la glace (plumes, boas, paillettes) sont considérés comme dangereux et donc interdits. Le juge arbitre est responsable des déductions de costumes et accessoires.

Les éléments illégaux sont :

- Les sauts périlleux
- Se coucher ou s'agenouiller à 2 genoux sur la glace de façon stationnaire ou prolongée.

CHAPITRE 7 :

CAHIER DES CHARGES ORGANISATION TDF-CHAMPIONNATS FRANCE

A. GÉNÉRALITÉS

1. OBJET DU CAHIER DES CHARGES

Le cahier des charges constitue la base des règles et directives pour l'organisation d'un Tournoi ou d'un Championnat de France. Il définit les responsabilités du club organisateur affilié à la Fédération Française des Sports de Glace.

2. CANDIDATURE

Tout club affilié à la FFSG qui souhaite organiser un Tournoi ou un Championnat de France de patinage artistique doit avoir pris connaissance dudit cahier des charges et s'engage à en respecter les termes.

3. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dépôt du dossier de candidature pour l'organisation d'un Tournoi ou d'un Championnat de France de patinage artistique doit être fait par le club candidat, affilié à la FFSG, pour la saison en cours, auprès de sa Ligue Régionale qui transmet à la C.S.N.P.A. avant la réunion de la commission, préparatoire de l'Assemblée Générale de la F.F.S.G.

Les candidatures sont étudiées par la Commission et retenues ou non. Le calendrier est fixé par la C.S.N.P.A.

Le club organisateur travaille en collaboration et sous la responsabilité de sa Ligue et de la C.S.N.P.A.

4. RÔLE DU CLUB ORGANISATEUR

Le club organisateur assure la préparation et la réalisation matérielle du Tournoi ou du Championnat. Il se charge principalement de la préparation et de l'aménagement de la Patinoire, de l'hébergement des Officiels, de l'invitation des Médias Régionaux.

Le Représentant C.S.N.P.A. de la zone géographique sera le Délégué Technique C.S.N.P.A..

Les informations concernant l'organisation de la compétition, les listes d'hôtels, les possibilités de restauration seront transmises par courriel et par publication sur le site C.S.N.P.A.

5. OBLIGATIONS FINANCIÈRES

Le club candidat à l'organisation d'un Tournoi ou d'un Championnat engage sa responsabilité juridique et financière. Il assure seul le risque financier de l'Organisation.

Il perçoit directement et intégralement les droits d'inscription des concurrents, le produit de la vente des billets et les diverses recettes publicitaires (Balustrades, programmes, stands de vente,...)

En contrepartie il supporte les frais suivants :

- Repas et hébergement des Officiels d'arbitrage, pendant toute la durée de la compétition dans un hôtel réservé par ses soins.
- Leurs frais de déplacement
- La redevance éventuelle à la représentation régionale de la SACEM

- **Le versement de ristournes sur inscriptions aux Comités de Patinage Artistique dont chaque patineur est originaire : TDF, championnats de France individuels, championnat de France des clubs et ses sélections : 3€ par patineur ou par couple.**
- Les récompenses des patineurs : Coupes, médailles et récompenses des participants dans chaque catégorie.
- Les souvenirs pour les officiels, s'il souhaite en offrir.

En fonction du budget alloué par la F.F.S.G. à la C.S.N.P.A. et selon le type de championnat,

PARTICIPATION CSNPA à l'organisation des championnats 2013

Facture à émettre par le club organisateur.

- | | |
|---|--------------|
| • championnat de France des clubs : | 1000€ |
| • championnat de France D2 : | 3000€ |
| • championnat de France n°1 ou n°2 | 4000€ |
| • championnat de France n°1 ou n°2, si obligation de 2 jurys | 5000€ |
| • championnat de France JUNIOR : | 3000€ |
| • coupe de France adultes | 1200€ |



- Frais de déplacement des officiels sur la base des tarifs fédéraux
- Toute dérogation (avion, covoiturage) doit être acceptée au préalable par l'organisateur.

6. ASSURANCES

Il contracte toutes les assurances nécessaires à la couverture des accidents éventuels qui pourraient engager sa responsabilité :

Souscription d'un contrat d'assurance couvrant la responsabilité civile de l'organisateur et celle des participants et du public, les licenciés et les pratiquants devant être considérés comme des tiers entre eux. Ces garanties couvrent également les arbitres et juges, dans l'exercice de leurs activités. (Obligation d'assurance relative à l'article L321-1 du Code du Sport)

B. LOGISTIQUE

1. INFRASTRUCTURE

a) Dimensions patinoire

Selon le règlement National en vigueur la piste doit être couverte et doit avoir une dimension minimum de 56x26 mètres.

b) Glace

Elle doit être de bonne qualité.

Un surfacage devra être prévu tous les deux groupes d'échauffement pour les Championnats et tous les trois groupes pour les Tournois.

c) Vestiaires

Vestiaires et sanitaires en nombre suffisant et en état de propreté.

2. HÉBERGEMENT

Selon les règlements Nationaux en vigueur, l'hébergement des Officiels comporte le logement et les repas dans un hôtel de bon confort (Niveau minimum : type 2 étoiles - chambre avec bain ou douche et WC privés) permettant le repos dans des conditions satisfaisantes.

La prise en charge pourra être effective à partir de la veille au soir par rapport au début de la compétition jusqu'au lendemain matin de la clôture de la compétition (petit déjeuner compris), elle est toujours soumise à accord des dirigeants du club organisateur pour les Tournois de France ou de la C.S.N.P.A pour les Championnats de France.

Prévoir l'hébergement des personnes nécessaire à la mise en œuvre du matériel fédéral ou matériel similaire des ligues pour les championnats individuels.

3. RESTAURATION

Un service de repas doit être assuré pour tous les Officiels participants, soit à l'hôtel, soit dans un restaurant, soit à la patinoire, en fonction des horaires de la compétition.

Il est recommandé de servir des repas chauds, comprenant une entrée, un plat principal, des légumes, un dessert, avec boissons froides et chaudes.

4. TRANSPORTS

Les transports en train sont à privilégier par les O.A. Tout autre mode de transport sera étudié avec l'organisateur et approuvé par lui.

Si l'hébergement ne se trouve pas à proximité de la patinoire, le club organisateur se chargera d'organiser les navettes patinoires ←→ hôtel pour les Officiels.

5. COUVERTURE MÉDICALE

Rubrique à revoir en collaboration avec la commission médicale fédérale.

*Tout au long de la Compétition doit être présente une équipe de secouriste avec leur ambulance équipée pour effectuer les premiers secours **et/ou** un médecin ayant accès à l'infirmierie.*

L'infirmierie est un local fermant à clef en état régulier et constant de propreté, possédant :

- Un lavabo avec serviettes, savon
- Un bureau et une chaise
- Une table d'examen
- Une couverture et un brancard
- Un téléphone en accès libre avec une fiche posée à côté bien en évidence indiquant les numéros d'urgences, du médecin ou cabinet le plus proche.

C. ACCUEIL

1. ACCUEIL GÉNÉRAL

Seront publiés sur les sites :

- CSNPA
- Ligue régionale
- Club

Pour les Tournois de France :

- Les horaires au minimum trois semaines avant le début des épreuves
- Les ordres de passage au plus tard 8 jours avant le début des épreuves

Un point d'accueil devra être prévu afin de réceptionner les patineurs et leurs accompagnateurs, les entraîneurs et les Officiels. Il se situera de préférence près du tableau d'affichage réservé au public.

Son rôle consistera, notamment,

- à distribuer les informations écrites
- à réceptionner les musiques de patineurs
- A contrôler les licences et carnets de médailles, le cas échéant.

Le tableau d'affichage devra présenter :

- Le comité d'organisation
- La liste des officiels d'arbitrage
- Les horaires de la compétition
- Les ordres de passage
- Puis, au fur et à mesure, les résultats et les judges scores du programme court et du programme libre.

Il est recommandé d'éviter les dossiers « papier » à l'accréditation.

2. ACCUEIL ENTRAÎNEURS

Remettre aux entraîneurs

- Les horaires de la compétition
- Les « timings compétition » par catégorie, qui les concernent individuellement

3. VESTIAIRES DES PATINEURS

Au minimum un vestiaire qui doit comprendre :

- WC en état de fonctionnement et de propreté
- Bancs et/ou chaises en nombre suffisant
- Caoutchouc ou moquette au sol
- Un panneau d'affichage pour les
 - Ordre de passage
 - informations
 - résultats

4. DOSSIERS D'ACCUEIL OFFICIELS D'ARBITRAGE & DE COMPETITION

- Les horaires de la compétition
 - Les rotations des officiants
 - Si besoin des documents relatifs à l'hôtel et la restauration
- Des prospectus d'informations sur la ville, la patinoire et le club (N° de téléphone utiles)
- Eventuellement une carte parking patinoire ou une carte de transport

Par officiel d'arbitrage, on entend : juge arbitre, contrôleur technique, spécialiste technique et assistant spécialiste technique, data, comptable, juge mais aussi cut et video.

5. SALLE DES JUGES-ARBITRES, JUGES ET PANEL TECHNIQUE

La salle devra être chauffée et comprendre :

- Une grande table avec chaises pour réunion
- Le matériel de jugement : voir plus loin chapitre **D.§5. b)**
- jetons pour le tirage au sort du programme court des Championnats
- Une table pour boissons chaudes / rafraîchissantes et collations.
- Si besoin couvertures pour bord de piste

La salle doit être fermée à clef et/ou surveillée. Son accès est uniquement réservé au Jury et Panel Technique en activité, ainsi qu'à la Comptabilité. L'accès est interdit aux patineurs, entraîneurs, parents et à tous autres accompagnateurs, ainsi qu'à toute personne étrangère à l'organisation non mandatée.

D. COMPÉTITION

1. HORAIRES DE LA COMPÉTITION

Championnat de France :

- **Les horaires sont établis par la C.S.N.P.A**
- Fin de la compétition souhaitée avant 17h le dimanche

Tournoi de France :

- **Les horaires sont établis par le club organisateur en collaboration et avec l'approbation du le référent C.S.N.P.A de la zone géographique**
- **Compétition au minimum sur 2 jours**
- 20h00 de glace minimum
- Amplitude maximum : 7h30 à 23h (fin des épreuves)
- Fin de la compétition souhaitée avant 17h le dimanche

2. INSCRIPTION PATINEURS

Championnat de France :

Les sélections de patineurs sont transmises par courriel et publiées par la C.S.N.P.A.

Les clubs doivent confirmer les inscriptions par l'envoi

- des renseignements patineurs (nom, prénom, date de naissance, numéro de licence, médaille, téléphone, e mail)
- les entraîneurs à accréditer et leurs coordonnées.
- Le règlement des inscriptions à l'ordre du club organisateur (chèque global ligue régionale voire chèque club)

Tournoi de France :

- Les organisateurs des Tournois de France doivent prendre en priorité toutes les inscriptions au tournoi, parvenues dans les délais réglementaires, avant la mise en place des épreuves annexes (type TDF autres catégories), **en accord avec le référent C.S.N.P.A.**
- Les organisateurs s'engagent à privilégier les horaires des épreuves du Tournoi de France par rapport aux épreuves annexes.

3. TIRAGE AU SORT

Championnat de France :

Prévoir :

- une salle
- une grande table et des chaises
- des jetons et un sac pour faire le tirage au sort
- des listes de patineurs (au moins deux exemplaires)
- des stylos

a) Championnat de France Poussin, France D1 Avenir et France D1 Minime Pré-Bronze et Bronze

CATEGORIES à 1 PROGRAMME :

Tirage au sort en présence des patineurs.

Le tirage au sort se fera la veille du début des épreuves, en tenant compte du classement TDF « french ranking » de la saison en cours. Un tirage au sort sera effectué à l'intérieur de chaque groupe.

- en présence du juge arbitrage ou du contrôleur technique
- d'un comptable

b) Championnat de France D1 : France Minime Argent, Novice D1 et Junior

CATEGORIES à 2 PROGRAMMES :

- Programmes courts :

Tirage au sort en présence des patineurs.

Le tirage au sort se fera la veille du début des épreuves, en tenant compte du classement TDF « french ranking » de la saison en cours. Un tirage au sort sera effectué à l'intérieur de chaque groupe.

- en présence du juge arbitrage ou du contrôleur technique
- d'un comptable

- Programmes libres :

Pas de tirage intermédiaire, passage en ordre inverse du résultat du programme court

c) Championnat de France D2

Le tirage au sort devra obligatoirement se dérouler au plus tard 10 jours avant le début de la compétition et publié sur le site C.S.N.P.A. le jeudi (J-8) de la semaine précédant le début de la compétition.

- Utilisation de la fonction « **random** », du logiciel de calcul ISUCalcFS,
- en présence d'un officiel d'arbitrage.

Le nombre de patineurs par groupe ne pourra pas être supérieur à 7

Après la publication de cet ordre de passage, **l'éventuel remplaçant prendra la place du patineur forfait.** Pas de remplacement après le début de la première épreuve.

d) Championnat de France des Clubs

Le tirage au sort devra obligatoirement se dérouler au plus tard 10 jours avant le début de la compétition et publié sur le site C.S.N.P.A. le jeudi (J-8) de la semaine précédant le début de la compétition.

- utilisation de la fonction « **random** », du logiciel de calcul ISUCalcFS,
- en présence d'un officiel d'arbitrage
-

e) Tournoi de France :

Il devra obligatoirement se dérouler au plus tard 10 jours avant le début de la compétition et publié sur le site C.S.N.P.A. le jeudi (J-8) de la semaine précédant le début de la compétition.

- **Pour les catégories à 2 programmes :**

Programmes courts :

- utilisation de la fonction « **random** », du logiciel de calcul ISUCalcFS,
- en présence d'un officiel d'arbitrage

Programmes libres :

- pas de tirage au sort intermédiaire
- passage en ordre inverse du résultat du programme court

- **Pour les catégories à 1 programme :**

Programmes libres :

- utilisation de la fonction « **random** », du logiciel de calcul ISUCalcFS,
- en présence d'un officiel d'arbitrage

4. PERSONNES NÉCESSAIRES EN BORD DE PISTE DURANT LA COMPÉTITION

Le nombre d'officiel doit être dimensionné en fonction du nombre de compétiteurs, pour permettre des rotations du jury et panel technique.

Un Tournoi de France doit être validé en NJS avec ordinateurs

- 5 juges, dont un juge arbitre, ou mieux + 1 J.A.
- 1 contrôleur technique
- 1 spécialiste technique
- 1 assistant spécialiste-technique
- 1 data
- 1 comptable
- Chronomètreur
- Présentateur

Tournois et Championnats de France :

- Pour les programmes **courts et libres**, une personne bénévole devra être obligatoirement prévue aux côtés du **Juge Arbitre** pour chronométrer tous les patineurs en signalant le milieu de programme.
- Prévoir plusieurs personnes afin d'assurer un roulement

5. INSTALLATION DES OFFICIELS

- Installation du Jury / Panel Technique

Le Jury ainsi que le Panel Technique doivent être installés en bord de piste sur une estrade surélevée (Prévoir une marche pour faciliter l'accès) pour une meilleure visibilité de la piste.

Ils devront être obligatoirement situés au-dessus ou à hauteur égale de la balustrade.

Chaque juge doit disposer d'une table (1mL x 0,60m) et d'une chaise.

Il devra y avoir 1 mètre de distance entre chaque table.

La table (1,50mL x 0,60m) et la chaise du Juge Arbitre doivent être situées au milieu du Jury, il doit être équipé d'un système de communication en relation directe avec le présentateur et la sonorisation.

La table du Panel Technique (minimum 2,50mL x 0,60m), comprenant une chaise pour le Contrôleur, une pour le Spécialiste Technique, une pour le Spécialiste Technique Assistant, une pour le Data et une pour le comptable, sera placée à côté du Juge Arbitre au milieu du Jury.

Le chronométreur devra également disposer d'une chaise à côté du Juge Arbitre.

Dans le cas de mise à disposition du matériel fédéral, prévoir une table et deux chaises supplémentaires (cut, caméra).

Aucun passage de personne ne doit être autorisé derrière le jury pendant toute la durée de la compétition.

En cas de gradins derrière le jury, plusieurs rangs sans spectateurs doivent être laissés vides.

Espace interdit aux photographes et journalistes.

- Matériel nécessaire

Documents papier :

- | | |
|---------------------------|--|
| - Juges : | - Un dossier pour chaque catégorie avec une feuille de juge par patineur, classée par ordre de passage. |
| - Juge Arbitre : | - Un dossier pour chaque catégorie avec une feuille de juge par patineur, classée par ordre de passage |
| | - Feuilles de Juge Arbitre |
| | - Timing de la compétition |
| - Contrôleur : | - Un dossier pour chaque catégorie avec une feuille de Contrôleur par patineur, classée par ordre de passage. |
| | - Timing de la compétition |
| - Spécialiste Technique : | - Un dossier pour chaque catégorie avec une feuille de Spécialiste Technique par patineur, classées par ordre de passage |

- *Spécialiste Assistant* :
par catégorie
- Un dossier pour chaque catégorie avec une feuille de Spécialiste Technique par patineur, classées par ordre de passage
 - Feuilles Programme de chaque Patineur classées par ordre de passage /

(En cas d'absence du Spécialiste Technique Assistant les feuilles de programme reviendront au Contrôleur)

Système Informatique :

A priori, le matériel fédéral sera fourni pour les championnats de France suivants :

- D1 Junior - Novice - Minimes – Avenir –
- France Poussin

Pour les autres championnats et les Tournois de France, le matériel local sera utilisé. Le club organisateur doit s'assurer de la mise à disposition du matériel informatique.

Un ordinateur par juge (+ Juge Arbitre) et un ordinateur « data » devront être prévus. Le DATA saisira directement les données du Panel Technique.

Au moins deux arrivées électriques différentes, d'accès facile et en bord de piste, des rallonges et multiprises avec terre.

- Installation de la Comptabilité

Il faut prévoir 1 opérateur système (comptable formé). Il est en bord de piste au sein du panel des juges et du panel technique. Il doit être en mesure d'échanger avec le JA, le contrôleur et le data. Matériel nécessaire : 1 ordinateur portable et une imprimante, du papier blanc pour les diverses impressions.

6. PRÉSENTATEURS

Deux personnes au minimum seront nécessaires pour remplir le rôle de présentateur.

Une liaison directe avec le juge-Arbitre et la sonorisation est à prévoir.

Matériel : Un chronomètre et un micro. (+ Un micro de secours)

PRESENTATION MICRO TYPE - Championnats De France

- « Mesdames et Messieurs, bonjour

Championnat de France novice 2011

Veillez vous lever pour l'hymne national français :

Je vous remercie

PRESENTATION MICRO TYPE – toutes les épreuves TDF

- **Catégorie novice messieurs, pour 6 minutes d'échauffement**

1.

2.

- **Composition du jury :**

JA

J1 à J5

Contrôleur Technique

Spécialiste Technique

Assistant Spécialiste Technique

- Messieurs, il vous reste 1 minute
- Messieurs l'échauffement est terminé, Veuillez quitter la glace
- **Sur la glace, patineur xxxx (prénom nom)**

Xxx Prénom merci

- Xxx prénom nom a obtenu
un score technique de
composantes
total score
ce qui le place en xxx position du classement provisoire
- **Sur la glace, patineur xxxx (prénom nom)** etc...

Catégorie novice dames, pour 6 minutes d'échauffement
..... Etc...

7. SONORISATION

Deux personnes au minimum pour la compétition. Une liaison directe avec le juge-Arbitre et le présentateur est à prévoir.

Matériel :

- Deux lecteurs CD
- D.A.T. et CD mini-disques
- Un lecteur cassette
- Un ampli de secours
- Un micro et un chronomètre

8. CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX

Elle a lieu lorsque les résultats finaux ont été approuvés et signés par le Juge Arbitre et le Contrôleur. Prévoir des podiums intermédiaires réguliers, qui pourront être organisés hors glace.

Matériel :

- Un podium de trois places (1^{er} au milieu, 2^{ème} à sa droite et 3^{ème} à sa gauche)
- Un tapis d'accès au podium
- Un tapis devant le podium pour la remise des récompenses à tous les patineurs suivants.
- En bord de piste : une table avec les récompenses classées dans l'ordre de distribution aux patineurs.

La remise des récompenses est obligatoirement faite par les Juges Arbitres, Contrôleurs. Ils peuvent être accompagnés d'autres personnes (juges, spécialistes, Officiels FFSG, Officiels locaux, Instances publiques, sponsors, etc...).

PROTOCOLE PODIUM

RESULTATS DU CHAMPIONNAT DE FRANCE XXX

1^{er} et champion de France xxx

2^{em} et vice champion de France xxx

3^{em} xxxx

Les médailles (ou coupes ou trophées) sont remises par

- JA + élu local
- TC + JA
- Elu dirigeant

« Marseillaise »

4^{em}, 5^{em} etc les médailles sont remises par élus ou OA

En cas de patineur étranger :

RESULTATS COMPETITION « OPEN » : patineurs devant le podium

1 + 2 + 3 Merci

RESULTATS DU CHAMPIONNAT DE FRANCE xxx

1 + 2 + 3 reprendre la procédure.

Rappeler le patineur étranger.

9. PROTOCOLE DE RÉSULTATS

- Tous les résultats et judges scores doivent être affichés au fur et à mesure de la compétition.
- En cas de participation d'un patineur étranger invité à un championnat de France, établir un résultat open et un résultat sans ce patineur étranger. (générer 2 HTML)

- **Tout club organisateur d'une compétition du Tournoi de France doit faire parvenir les résultats de la compétition dans les 24 heures suivant sa fin : tdf.csnpa@gmail.com**

Envoyer le dossier DATA complet (programme ISUCalcFS) et inclure les « judges scores » : ne pas oublier de compresser (ou zipper) l'envoi par mail.

Pour les championnats de France, le comptable officiel envoie le dossier DATA pour publication.

10. ETUDE QUALITATIVE DE L'ORGANISATION

La CSNPA établit un rapport d'organisation afin d'améliorer les organisations, dans le respect du cahier des charges mais surtout des sportifs et des bénévoles qui permettent ces organisations.

Les fiches d'évaluation sont renseignées par des parents de patineurs, des entraîneurs, des officiels d'arbitrage présents lors de l'évènement.

Les organisateurs doivent consulter et travailler en accord avec le Référent CSNPA de leur zone et signaler les anomalies ne pouvant être résolues.

Les résultats sont communiqués en assemblée générale et servent de référence pour l'étude des dossiers de candidature la saison suivante.

CHAPITRE 8 : REGLEMENT C.N.O.A. Patinage Artistique

COMMISSION NATIONALE DES OFFICIELS D'ARBITRAGE Patinage Artistique

Introduction

Le présent règlement, les règles ISU 102, 103, 409 à 430, la communication ISU 1717, la communication ISU 1481 ainsi que le code de l'arbitre UNSS/AFCAM constituent le Règlement des Officiels d'Arbitrage de Patinage Artistique.

Il s'applique à l'ensemble des Officiels d'Arbitrages figurant sur la Liste Nationale quelle que soit leur qualification, sans restriction ni réserve.

Il est porté à la connaissance de tout nouvel Officiel d'Arbitrage lors de sa première titularisation.

Des communications peuvent compléter ou préciser les dispositions du présent règlement ou ses modalités d'application.

A. STRUCTURES

Article 1 – Définition de la CNOA

La Commission Nationale des Officiels d'Arbitrage est une commission dépendant de la CSNPA. Elle est désignée par la CSNPA.

Elle se compose au maximum de 8 membres :

- 1 membre de la CSNPA, président de la commission. De préférence, cette personne devra être elle-même Officiel d'Arbitrage international.
- 1 Officiel d'Arbitrage international désigné par le président de la CNOA en accord avec la CSNPA, vice-président de la commission. Si le président de la CNOA est lui-même Officiel d'Arbitrage international, ce poste pourra rester vacant.
- Le représentant de la CFOA en Patinage Artistique.
- 5 Officiels d'Arbitrage de grade national minimum désignés par le président de la CNOA en accord avec la CSNPA, référents des zones géographiques *.

**Définition des zones géographiques :*

- **IDF**, couvrant la zone des régions Ile de France et Centre
- **Sud-Est**, couvrant la zone des régions Rhône Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur
- **Sud-Ouest**, couvrant la zone des régions Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Auvergne, Limousin, Poitou-Charentes.
- **Nord-Est**, couvrant la zone des régions Nord, Picardie, Champagne-Ardenne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté.
- **Nord-Ouest**, couvrant la zone des régions Bretagne, pays de Loire, Basse Normandie et Haute Normandie.

Ces zones géographiques correspondent aux zones des tournois de France. Si les zones tournois de France devaient être changées dans le futur, alors les zones CNOA changeraient de la même façon et automatiquement.

Le Président de la CSNPA ou son représentant est invité aux diverses réunions.

Elle se réunit chaque fois que nécessaire sur convocation du Président de la CSNPA ou de la CNOA.

Les décisions de la CNOA sont prises à la majorité des membres présents ou représentés lors de la délibération.

La voix du Président de la CNOA départage en cas d'égalité.

Article 2 – Missions de la CNOA

La mission de la Commission Nationale des Officiels d'Arbitrage consiste à :

- traiter de toute question relative aux jugements rendus par les Officiels d'Arbitrage Nationaux officiant dans des Compétitions et Tests Fédéraux,
- arrêter la Liste des Officiels d'Arbitrage Nationaux,
- procéder aux recommandations de nominations des Officiels d'Arbitrage internationaux auprès de la CSNPA pour communication auprès de la CFOA,
- identifier les besoins en formations, proposer les participations d'officiels d'arbitrage nationaux à celles-ci et au besoin les organiser,
- veiller au respect des règles en matière de jugement, notamment celles relatives à l'éthique et à la déontologie,
- désigner et convoquer les Officiels d'Arbitrage Nationaux :
 - des Championnats Nationaux (à l'exception de ceux placés sous la juridiction de la CFOA),
 - des Compétitions Nationales type Tournoi de France, désigner, en concertation avec le référent de la zone concernée et le Responsable des Officiels d'Arbitrage de la Ligue de l'Organisateur, les Jurys des sessions de Médailles, diffuser toute information nécessaire à l'activité des Officiels d'Arbitrage, de proposer à la CSNPA les modifications à ce règlement à jour en fonction de l'évolution du patinage.

Article 3 – Définition des CROA

Les Commissions Régionales des Officiels d'Arbitrage sont des commissions qui dépendent des comités de ligue régionaux. Chacune est désignée au sein de sa région par son comité de ligue.

Sa composition et son mode de fonctionnement est propre à chaque région. Elle comprend cependant nécessairement un responsable. Ce responsable sera automatiquement le point de contact vers la ligue quant aux problématiques impliquant les officiels d'arbitrage.

Article 4 – Les Référents des zones géographiques.

Les référents CNOA sont proposés par la CNOA et validés par la CSNPA.

Leur mission consiste en particulier à :

- être le relais entre la CNOA, les ligues et leurs officiels d'arbitrage de la zone qu'il a en charge,
- veiller à la formation des Officiels d'Arbitrage de la zone qu'il gère,
- approuver les nominations d'Officiel d'Arbitrage régionaux de la zone qu'il gère,
- proposer, en concertation avec la CNOA, les Jurys des Compétitions Nationales se déroulant sur la zone,
- approuver les Jurys des Tests Fédéraux et médailles se déroulant sur la zone
- proposer à la CNOA les Officiels d'Arbitrage à promouvoir dans les grades nationaux.

Article 5 – Les Responsables des Officiels d'Arbitrage des Ligues.

Ils sont nommés par la Commissions Sportives de Patinage Artistique de la ligue dont ils dépendent. Ils sont de préférence eux même Officiel d'Arbitrage et si possible de grade national.

Leur mission consiste à :

- recruter de nouveaux Officiels d'Arbitrage,
- veiller à la formation des Juges de leur Ligue, soit en sollicitant la Commission Sportive de Patinage Artistique de leur Ligue pour l'organisation d'un Séminaire de Ligue, soit en envoyant les OA concernés participer à un tel séminaire dans une autre Ligue,
- procéder aux propositions de promotions des Officiels d'Arbitrage régionaux auprès du membre de la CNOA, référent de la zone pour approbation,
- désigner et convoquer les Officiels d'Arbitrage des Compétitions régionales. Si des Officiels d'Arbitrage membres de fédérations étrangères sont désignés, leur désignation doit être préalablement approuvée par la Commission Fédérale des Officiels d'Arbitrage via la CNOA,
- proposer les Jurys des Tests Fédéraux et médailles se déroulant sur sa zone

B. LES OFFICIELS D'ARBITRAGE

Tous les Officiels d'Arbitrage devront informer la CROA dont ils dépendent et la CNOA en cas de changement les concernant. En particulier mais pas uniquement, tout changement de coordonnées (adresse postale, téléphone, email,...) devra être signalé.

Il est demandé aux Officiels d'Arbitrage internationaux et ISU d'informer aussi et de la même façon la CFOA.

Tous les Officiels d'Arbitrages devront disposer d'une adresse email et s'engager à la consulter régulièrement.

L'email est le vecteur des convocations.

Tous les Officiels d'Arbitrage s'engagent à répondre dans les plus brefs délais (dans la semaine) positivement ou négativement aux convocations qui leur sont adressées. Dans le cas où une réponse définitive ne peut pas être donnée rapidement, un accusé de lecture devra être envoyé.

Article 6 – La Liste Nationale des Officiels d'Arbitrage

La Liste des Officiels d'Arbitrage Nationaux est arrêtée par la Commission Nationale des Officiels d'Arbitrage et publiée par la CSNPA.

Ne peuvent figurer sur la liste que des personnes âgées de 16 ans ou plus au 1er juillet démarrant la saison de validité de la liste. Pour pouvoir officier un Officiel d'Arbitrage doit être inscrit sur la Liste Nationale des Officiels d'Arbitrage en vigueur.

Pour figurer sur la Liste Nationale des Officiels d'Arbitrage, les Arbitres, Juges, Contrôleurs Techniques, les Spécialistes Techniques et Opérateurs de Données doivent être Eligibles conformément à la règle 102 de l'ISU. Par ailleurs, pour pouvoir officier, les Officiels d'Arbitrage doivent être titulaires d'une Licence Fédérale en cours de validité.

Article 7 – Définition des Officiels d'Arbitrage

La Liste Nationale des Officiels d'Arbitrage comporte plusieurs catégories. Chaque catégorie ayant elle-même plusieurs grades.

JUGES

a) **Juges Internationaux** : l'ISU distingue les juges internationaux et les juges ISU. Ils sont nommés chaque saison par l'ISU sur proposition du président de la FFSG (après proposition de la Commission Fédérale des Officiels d'Arbitrage), à l'exception des juges ISU qui, après leur première désignation, sont reconduits automatiquement par l'ISU. Leur gestion est placée sous la responsabilité de la Commission Fédérale des Officiels d'Arbitrage (CFOA).

b) **Juges Nationaux** : la CNOA distingue les juges nationaux et les juges nationaux Elites. Ils sont nommés par le président de la CSNPA (après proposition de la CNOA). Ils doivent avoir passé avec succès un examen fédéral. Leur gestion est placée sous la responsabilité de la CNOA.

c) **Juges Régionaux** : la CNOA distingue les juges départementaux et régionaux. Ils sont nommés sur proposition des Responsables des Officiels d'Arbitrage des CROA auprès du membre de la CNOA référent de la zone. Ils doivent avoir passé avec succès un examen au niveau de leur ligue. Leur gestion est placée sous la responsabilité des CROA.

JUGES ARBITRES

- a) **Juges Arbitres Internationaux** : l'ISU distingue les Juges Arbitres internationaux et les Juges Arbitres ISU. Ils sont nommés par l'ISU sur proposition initiale du président de la FFSG (après proposition de la Commission Fédérale des Officiels d'Arbitrage). Ils doivent avoir passé avec succès un examen ISU. Ils doivent figurer sur la liste ISU des juges-arbitres ISU ou juges arbitres internationaux. Leur gestion est placée sous la responsabilité de la Commission Fédérale des Officiels d'Arbitrage (CFOA).
- b) **Juges Arbitres Nationaux** : la CNOA distingue les Juges Arbitres nationaux, les Juges Arbitres nationaux Elites. Ils sont nommés par le président de la CSNPA (après proposition de la CNOA). Ils doivent avoir passé avec succès un examen fédéral. Ils doivent figurer sur la liste nationale des juges à la qualification au moins égale. Leur gestion est placée sous la responsabilité de la CNOA.
- c) **Juges Arbitres Régionaux** : la CNOA distingue les Juges Arbitres départementaux et Juges Arbitres régionaux. Ils sont nommés sur proposition des Responsables des Officiels d'Arbitrage des CROA auprès du membre de la CNOA référent de la zone. Leur gestion est placée sous la responsabilité des CROA. Ils doivent avoir passé avec succès un examen au niveau de leur ligue. Ils doivent figurer sur la liste nationale des juges à la qualification au moins égale. Leur gestion est placée sous la responsabilité des CROA.

CONTROLEURS TECHNIQUES

- a) **Contrôleurs Techniques Internationaux** : l'ISU distingue les Contrôleurs Techniques internationaux et les Contrôleurs Techniques ISU. Ils sont nommés par l'ISU sur proposition initiale du président de la FFSG (après proposition de la Commission Fédérale des Officiels d'Arbitrage). Ils doivent avoir passé avec succès un examen ISU. Ils doivent figurer sur la liste ISU des juges ISU, juges-arbitres ISU ou juges arbitres internationaux. Leur gestion est placée sous la responsabilité de la Commission Fédérale des Officiels d'Arbitrage (CFOA).
- b) **Contrôleurs Techniques Nationaux** : la CNOA distingue les Contrôleurs Techniques nationaux, les Contrôleurs Techniques nationaux Elites. Ils sont nommés par le président de la CSNPA (après proposition de la CNOA). Ils doivent avoir passé avec succès un examen fédéral. Il ne doit pas y avoir plus d'un grade d'écart entre leur qualification juge et leur qualification contrôleur. Leur gestion est placée sous la responsabilité de la CNOA.
- c) **Contrôleurs Techniques Régionaux** : la CNOA distingue les contrôleurs départementaux et contrôleurs régionaux. Ils sont sur proposition des Responsables des Officiels d'Arbitrage des CROA auprès du membre de la CNOA référent de la zone. Leur gestion est placée sous la responsabilité des CROA. Ils doivent avoir passé avec succès un examen au niveau de leur ligue. Ils doivent figurer sur la liste nationale des juges à la qualification minimum de Juges Régionaux. Leur gestion est placée sous la responsabilité des CROA.

SPÉCIALISTES TECHNIQUES

- a) **Spécialistes Techniques Internationaux** : l'ISU distingue les Spécialistes Techniques internationaux et les Spécialistes Techniques ISU. Ils sont nommés par l'ISU sur proposition initiale du président de la FFSG (après proposition de la Commission Fédérale des Officiels d'Arbitrage). Ils doivent avoir passé avec succès un examen ISU. Leur gestion est placée sous la responsabilité de la Commission Fédérale des Officiels d'Arbitrage (CFOA).
- b) **Spécialistes Techniques Nationaux** : la CNOA distingue les Spécialistes Techniques nationaux et les Spécialistes Techniques nationaux Elites. Ils sont nommés par le président de la CSNPA (après proposition de la CNOA). Ils doivent avoir passé avec succès un examen fédéral. Leur gestion est placée sous la responsabilité de la CNOA.
- c) **Spécialistes Techniques Régionaux** : la CNOA distingue les Spécialistes Techniques départementaux et les Spécialistes Techniques régionaux. Ils sont nommés sur proposition des Responsables des Officiels d'Arbitrage des CROA auprès du membre de la CNOA référent de la zone. Ils doivent avoir passé avec succès un examen au niveau de leur ligue. Leur gestion est placée sous la responsabilité des CROA.

OPÉRATEURS DE DONNÉES

- a) **Opérateurs de Données Internationaux** : l'ISU distingue les Opérateurs de Données internationaux et les Opérateurs de Données ISU. Ils sont nommés par l'ISU sur proposition initiale du président de la FFSG (après proposition de la Commission Fédérale des Officiels d'Arbitrage) et sont habilités à officier dans toutes les disciplines du Patinage de Figure. Ils doivent avoir passé avec succès un examen ISU. Leur gestion est placée sous la responsabilité de la Commission Fédérale des Officiels d'Arbitrage (CFOA).
- b) **Opérateurs de Données Nationaux** : la CNOA distingue les Opérateurs de données nationaux et les Opérateurs de données nationaux Elites. Ils sont nommés par le président de la CSNPA (après proposition de la CNOA). Ils doivent avoir passé avec succès un examen fédéral. Leur gestion est placée sous la responsabilité de la CNOA
- c) **Opérateurs de Données Régionaux** : la CNOA distingue les Opérateurs de données départementaux et les Opérateurs de données régionaux. Ils sont nommés sur proposition des Responsables des Officiels d'Arbitrage des CROA auprès du membre de la CNOA référent de la zone. Ils doivent avoir passé avec succès un examen au niveau de leur ligue. Leur gestion est placée sous la responsabilité des CROA.

Article 6 – Echelle des qualifications des Officiels d'Arbitrage

ECHELLE DES QUALIFICATIONS					
	Juges	Juges Arbitres	Contrôleurs Techniques	Spécialistes Techniques	Opérateurs de Données
Officiels d'Arbitrage Internationaux	ISU	ISU	ISU	ISU	ISU
	International	International	International	International	International
Officiels d'Arbitrage Nationaux	National Elite	National Elite	National Elite	National Elite	National Elite
	National	National	National	National	National
Officiels d'Arbitrage Régionaux	Régional	Régional	Régional	Régional	Régional
	Départemental	Départemental	Départemental	Départemental	Départemental

C. CONDITIONS D'INSCRIPTIONS / CRITÈRES DE RE-CERTIFICATIONS ET PROMOTIONS

Article 8 – Les Juges – Critères d'inscriptions

Les Juges sont uniquement recrutés parmi les patineurs ou anciens patineurs.

a) Toute personne souhaitant figurer pour la première fois sur la liste des Juges à la qualification de Juge Départemental doit remplir les conditions suivantes :

- être âgé de 16 ans minimum et 70 ans maximum dans l'année de son inscription
- être titulaire d'une licence dans un club affilié à la FFSG.
- être titulaire au minimum du Test Fédéral PN3 de Patinage Artistique (ou test équivalent délivré par une fédération affiliée à l'ISU) ce qui correspond à avoir pratiqué l'ensemble de la gamme des sauts et des pirouettes ;
- avoir suivi la Formation Probatoire dans les 12 derniers mois suivant son inscription et passé un examen avec succès.
- remettre une fiche de candidature au Responsable des Officiels d'Arbitrage de sa Ligue avec copie au président de son Club et au président de la Commission Sportive de Patinage Artistique de sa Ligue.
- satisfaire aux Règles d'Eligibilité.

b) Pour une promotion au grade de Juge Régional :

- être âgé de 17 ans minimum et 70 ans maximum dans l'année de son inscription
- avoir satisfait aux quotas d'activité liés à sa précédente qualification tels que décrits dans le chapitre « Quotas d'activité ».
- avoir officié au minimum une saison complète dans le grade précédent.
- avoir été présenté par son responsable et/ou le président de sa ligue au travers du membre de la CNOA référent de la zone.

c) Pour une promotion au grade de Juge National, le juge doit remplir les conditions suivantes :

- être âgé de 18 ans minimum et 70 ans maximum dans l'année de son inscription
- avoir satisfait aux quotas d'activité liés à sa précédente qualification tels que décrits dans le chapitre « Quotas d'activité ».
- avoir officié au minimum une saison complète dans le grade précédent.
- ne plus être un patineur en compétition autre que dans des catégories « Adultes ».
- avoir suivi la Formation nationale dans les 12 derniers mois précédant sa promotion et passé un examen avec succès.
- avoir été présenté par son responsable et/ou le président de sa ligue au travers du membre de la CNOA référent de la zone.

d) Pour une promotion au grade de Juge National Elite, le juge doit remplir les conditions suivantes :

- être âgé de 20 ans minimum et 70 ans maximum dans l'année de son inscription
- avoir satisfait aux quotas d'activité liés à sa précédente qualification tels que décrits dans le chapitre « Quotas d'activité ».
- avoir officié au minimum une saison complète dans le grade précédent.
- avoir été présenté par son responsable et/ou le président de sa ligue.
- avoir été nommé à ce grade par la CNOA en concertation avec la CFOA.

Article 9 – Les Juges Arbitres – Critères d'inscriptions

Les Juges Arbitres sont uniquement recrutés parmi les juges.

a) Toute personne souhaitant figurer pour la première fois sur la liste des Juges Arbitres à la qualification de Juge Arbitre Départemental doit remplir les conditions suivantes :

Toute personne souhaitant figurer pour la première fois sur la liste des Juges Arbitres doit :

- être âgé de 18 ans minimum et 70 ans maximum dans l'année de son inscription
- figurer sur la liste nationale des juges à la qualification Départemental minimum depuis une saison au moins.
- faire acte de candidature au Responsable des Officiels d'Arbitrage de sa Ligue
- avoir un très haut degré de connaissance du patinage artistique en termes techniques et réglementaires,
- posséder de bonnes qualités de communication,
- être capables de prendre des décisions et de travailler en équipe.
- être titulaire d'une licence dans un club affilié à la FFSG.
- satisfaire aux Règles d'Eligibilité.
- avoir participé à un séminaire régional spécifique et passé un examen avec succès.

b) Pour une promotion au grade de Juge Arbitre Régional, l'officiel doit remplir les conditions suivantes :

- être âgé de 19 ans minimum et 70 ans maximum dans l'année de son inscription.
- figurer sur la liste nationale des juges à la qualification Régional minimum depuis une saison au moins.
- avoir satisfait aux quotas d'activité liés à sa précédente qualification tels que décrits dans le chapitre « Quotas d'activité ».
- avoir officié au minimum une saison complète dans le grade précédent.
- avoir été présenté par son responsable et/ou le président de sa ligue au travers du membre de la CNOA

réfèrent de la zone.

c) Pour une promotion au grade de Juge Arbitre National, l'officiel doit remplir les conditions suivantes :

- être âgé de 20 ans minimum et 70 ans maximum dans l'année de son inscription.
- figurer sur la liste nationale des juges à la qualification National minimum depuis une saison au moins.
- avoir satisfait aux quotas d'activité liés à sa précédente qualification tels que décrits dans le chapitre « Quotas d'activité ».
- avoir officié au minimum une saison complète dans le grade précédent.
- avoir suivi la Formation nationale dans les 12 derniers mois précédant sa promotion et passé un examen avec succès.
- avoir été présenté par son responsable et/ou le président de sa ligue au travers du membre de la CNOA réfèrent.

d) Pour une promotion au grade de Juge Arbitre National Elite, l'officiel doit remplir les conditions suivantes :

- être âgé de 21 ans minimum et 70 ans maximum dans l'année de son inscription.
- figurer sur la liste nationale des juges à la qualification National Elite minimum depuis une saison au moins.
- avoir satisfait aux quotas d'activité liés à sa précédente qualification tels que décrits dans le chapitre « Quotas d'activité ».
- avoir officié au minimum une saison complète dans le grade précédent.
- avoir été présenté par son responsable et/ou le président de sa ligue.

Article 10 – Les Contrôleurs Techniques – Critères d'inscriptions

Les Contrôleurs Techniques sont uniquement recrutés parmi les juges.

a) Toute personne souhaitant figurer pour la première fois sur la liste des Contrôleurs Techniques à la qualification de Contrôleur Départemental doit remplir les conditions suivantes :

Toute personne souhaitant figurer pour la première fois sur la liste des Contrôleurs Techniques doit :

- être âgé de 18 ans minimum et 70 ans maximum dans l'année de son inscription.
- figurer sur la liste nationale des juges à la qualification Régional minimum depuis une saison au moins.
- faire acte de candidature au Responsable des Officiels d'Arbitrage de sa Ligue.
- avoir un très haut degré de connaissance du patinage artistique en termes techniques et réglementaires,
- posséder de bonnes qualités de communication,
- être capables de prendre des décisions et de travailler en équipe.
- être titulaire d'une licence dans un club affilié à la FFSG.
- satisfaire aux Règles d'Eligibilité.
- avoir participé à un séminaire régional spécifique et passé un examen avec succès.

b) Pour une promotion au grade de Contrôleur Technique Régional, l'officiel doit remplir les conditions suivantes :

- être âgé de 19 ans minimum et 70 ans maximum dans l'année de son inscription
- avoir satisfait aux quotas d'activité liés à sa précédente qualification tels que décrits dans le chapitre « Quotas d'activité ».
- avoir officié au minimum une saison complète dans le grade précédent.
- avoir été présenté par son responsable et/ou le président de sa ligue au travers du membre de la CNOA réfèrent de la zone.

c) Pour une promotion au grade de Contrôleur Technique National, l'officiel doit remplir les conditions suivantes :

- être âgé de 20 ans minimum et 70 ans maximum dans l'année de son inscription,
- figurer sur la liste nationale des juges à la qualification Régional minimum depuis une saison au moins,
- avoir satisfait aux quotas d'activité liés à sa précédente qualification tels que décrits dans le chapitre « Quotas d'activité ».
- avoir officié au minimum une saison complète dans le grade précédent.
- ne plus être un patineur en compétition autre que dans des catégories « Adultes ».
- avoir suivi la Formation nationale dans les 12 derniers mois précédant sa promotion et passé un examen avec succès.
- avoir été présenté par son responsable et/ou le président de sa ligue au travers du membre de la CNOA référent

d) Pour une promotion au grade de Contrôleur Technique National Elite, l'officiel doit remplir les conditions suivantes :

- être âgé de 21 ans minimum et 70 ans maximum dans l'année de son inscription
- avoir satisfait aux quotas d'activité liés à sa précédente qualification tels que décrits dans le chapitre « Quotas d'activité ».
- avoir officié au minimum une saison complète dans le grade précédent.
- avoir été présenté par son responsable et/ou le président de sa ligue.

Article 11 – Les Spécialistes Techniques – Critères d'inscriptions

Les Spécialistes Techniques et assistants sont recrutés parmi les entraîneurs et les anciens patineurs ne concourant plus en compétitions.

a) Toute personne souhaitant figurer pour la première fois sur la liste des Spécialistes Techniques à la qualification de Spécialiste Départemental doit remplir les conditions suivantes :

- être âgé de 16 ans minimum et 65 ans maximum dans l'année de son inscription,
- avoir un très haut degré de connaissance du patinage artistique en termes techniques et réglementaires,
- être impliqués ou avoir été récemment impliqué pendant plusieurs années dans des activités de patinage artistique sur une base au moins hebdomadaire,
- posséder de bonnes qualités de communication,
- être capables de prendre des décisions et de travailler en équipe,
- être titulaire d'une licence dans un club affilié à la FFSG.
- avoir participé à un séminaire régional spécifique et passé un examen avec succès.

b) Pour une promotion au grade de Spécialiste Technique Régional, l'officiel doit remplir les conditions suivantes :

- être âgé de 17 ans minimum et 70 ans maximum dans l'année de son inscription
- avoir satisfait aux quotas d'activité liés à sa précédente qualification tels que décrits dans le chapitre « Quotas d'activité ».
- avoir officié au minimum une saison complète dans le grade précédent.
- avoir été présenté par son responsable et/ou le président de sa ligue.

c) Pour une promotion au grade de Spécialiste Technique National, l'officiel doit remplir les conditions suivantes :

- être âgé de 18 ans minimum et 70 ans maximum dans l'année de son inscription,
- avoir satisfait aux quotas d'activité liés à sa précédente qualification tels que décrits dans le chapitre « Quotas d'activité ».
- avoir officié au minimum une saison complète dans le grade précédent,
- ne plus être un patineur en compétition autre que dans des catégories « Adultes »,
- avoir suivi la Formation nationale dans les 12 derniers mois précédant sa promotion et passé un examen avec succès.
- avoir été présenté par son responsable et/ou le président de sa ligue.

d) Pour une promotion au grade de Spécialiste Technique National Elite, l'officiel doit remplir les conditions suivantes :

- être âgé de 20 ans minimum et 70 ans maximum dans l'année de son inscription
- avoir satisfait aux quotas d'activité liés à sa précédente qualification tels que décrits dans le chapitre « Quotas d'activité ».
- avoir officié au minimum une saison complète dans le grade précédent.
- avoir été présenté par son responsable et/ou le président de sa ligue.

Article 12 – Les Opérateurs de Données – Critères d'inscription

Les Opérateurs de Données sont recrutés parmi les entraîneurs, les anciens patineurs ne concourant plus en compétitions, les juges et juges arbitres ou les dirigeants.

a) Toute personne souhaitant figurer pour la première fois sur la liste des Opérateurs de Données à la qualification de Data Départemental doit remplir les conditions suivantes :

- être âgé de 16 ans minimum et 65 ans maximum dans l'année de son inscription
- avoir un très haut degré de connaissance du patinage artistique en termes techniques et réglementaires,
- maîtriser l'outil informatique.
- posséder de bonnes qualités de communication,
- être capables de prendre des décisions et de travailler en équipe.
- être titulaire d'une licence dans un club affilié à la FFSG.
- avoir participé à un séminaire régional spécifique et passé un examen avec succès.

b) Pour une promotion au grade de Opérateur de Données Régional, l'officiel doit remplir les conditions suivantes :

- être âgé de 17 ans minimum et 65 ans maximum dans l'année de son inscription
- avoir satisfait aux quotas d'activité liés à sa précédente qualification tels que décrits dans le chapitre « Quotas d'activité ».
- avoir officié au minimum une saison complète dans le grade précédent.
- avoir été présenté par son responsable et/ou le président de sa ligue.

c) Pour une promotion au grade de Opérateur de Données National, l'officiel doit remplir les conditions suivantes :

- être âgé de 18 ans minimum et 65 ans maximum dans l'année de son inscription
- avoir satisfait aux quotas d'activité liés à sa précédente qualification tels que décrits dans le chapitre « Quotas d'activité ».
- avoir officié au minimum une saison complète dans le grade précédent.
- avoir suivi la Formation nationale dans les 12 derniers mois précédant sa promotion et passé un examen avec succès.
- avoir été présenté par son responsable et/ou le président de sa ligue.

d) Pour une promotion au grade de Opérateur de Données National Elite, l'officiel doit remplir les conditions suivantes :

- être âgé de 20 ans minimum et 65 ans maximum dans l'année de son inscription
- avoir satisfait aux quotas d'activité liés à sa précédente qualification tels que décrits dans le chapitre « Quotas d'activité ».
- avoir officié au minimum une saison complète dans le grade précédent.
- avoir été présenté par son responsable et/ou le président de sa ligue.
- être multi-discipline (individuels, couples, danse et synchro). A minima, individuels et une autre discipline devront être maîtrisés.

Article 13 - Re-certification des Officiels d'Arbitrage

Les officiels d'arbitrage afin d'être re-certifiés dans leur grades et fonctions doivent remplir les conditions suivantes :

- satisfaire aux conditions d'âge de sa fonction et qualifications
- avoir satisfait aux quotas d'activité liés à sa fonction et sa qualification tels que décrits dans le chapitre « Quotas d'activité ».
- avoir participé à au moins un séminaire correspondant à son grade dans les 36 derniers mois précédents.

D. HABILITATIONS ET DÉSIGNATIONS DES OFFICIELS ARBITRAGES

Article 14 – Désignation des Officiels d'Arbitrage

Les désignations des Officiels d'Arbitrage sur les évènements suivants sont du ressort de la CFOA :

- Olympic Winter Games,
- ISU World Figure Skating Championships©,
- ISU World Junior Figure Skating Championships©,
- ISU World Team Trophy©,
- ISU Four Continents Figure Skating Championships©,
- ISU European Figure Skating Championships©,
- ISU Grand Prix of Figure Skating© + Finales,
- ISU Junior Grand Prix of Figure Skating©,
- Compétitions Internationales Labellisées ISU / En France ou dans un pays membre,
- Compétitions Internationales Non Labellisées ISU / En France ou dans un pays membre,
- Masters,
- Championnats de France Elite,
- Championnats de France Junior.

Les désignations des Officiels d'Arbitrage sur les évènements suivants sont du ressort de la CNOA :

- Championnats de France D1 autres que les compétitions sous la responsabilité de la CFOA,
- Championnats de France des Clubs,
- Championnats de France Division 2,
- Coupe de France Adulte,
- Les compétitions nationales type Tournois de France

Les désignations des Officiels d'Arbitrage sur les évènements suivants sont du ressort du référent de zone de la CNOA:

- Sélection au France Club de la zone

Les désignations des Officiels d'Arbitrage sur les évènements suivants sont du ressort du responsable de Ligue:

- Compétitions de Division 3
- Compétitions/Coupes de Clubs/Inter-Clubs
- Compétitions/Coupes de Ligues/Inter-Ligues

Article 15 – Convocation des Officiels d'Arbitrage

Les Officiels d'Arbitrage peuvent être convoqués par différentes instances : L'ISU, une fédération étrangère, la CFOA, la CNOA ou une CROA.

En cas de convocations multiples à une même date, l'ordre de priorité doit être le suivant: ISU, Fédération étrangère, CFOA, CNOA puis CROA.

En cas de convocation parallèle de plusieurs CROA à une même date, priorité doit toujours être donnée à sa CROA sauf accord explicite de sa CROA. De même doivent être privilégiées les convocations sur son club.

Lorsqu'il reçoit une convocation, un Officiel d'arbitrage doit systématiquement informer :

- La CROA dont il dépend si la convocation n'émane pas de cette CROA.
- Le référent CNOA de la zone dont il dépend pour toute convocation sur une compétition du ressort de l'ISU, de la CFOA et de la CNOA
- La CFOA pour toute invitation extérieure (ISU ou Fédération étrangère) pour les compétitions du ressort de la CFOA.

Article 16 – Habilitations des OA en fonction des Grades

Les OA officiant dans les différentes catégories des Compétitions et Tests Fédéraux doivent figurer sur la Liste Nationale des Officiels d'Arbitrage en tant que OA au grade requis pour les manifestations concernées. Leurs habilitations se définissent comme suit :

HABILITATIONS EN FONCTION DES GRADES					
Type de manifestation	Départementaux	Régionaux	National	National Elite	Internationaux / ISU
Masters				Sur invitation CFOA	✓
Elites				Sur invitation CFOA	✓
France Juniors				Sur invitation CFOA	✓
France Individuel D1			Sur invitation CNOA	✓	✓
France Club			Sur invitation CNOA	✓	✓
France individuel D2			Sur invitation CNOA	✓	✓
Coupe Adultes		Sur invitation CNOA	✓	✓	✓
Tournois de France		Sur invitation CNOA	✓	✓	✓
Sélection France Club		✓	✓	✓	✓
Compétitions de Club/Ligue	✓	✓	✓	✓	✓
Médailles		✓	✓	✓	✓
Tests de Clubs	✓	✓	✓	✓	✓
Tests d'Initiation (glaçons)	✓	✓	✓	✓	✓

Toute autre configuration que celles décrites ci-dessus devra faire l'objet d'une autorisation préalable de la Commission Nationale des Officiels d'Arbitrage, ou, en cas de force majeure survenant le jour de la Compétition ou de la session de Tests Fédéraux, d'une décision du Juge-Arbitre, du Président du Jury ou du délégué technique de l'organe responsable de l'organisation.

E. QUOTAS D'ACTIVITÉ

Le maintien à une qualification nécessite une activité minimale.

Sur proposition du référent des Officiels d'Arbitrage de la zone, la Commission Nationale des Officiels d'Arbitrage appréciera les cas particuliers de maternité ou de mutation temporaire ou d'années d'examens importants ou encore d'études poursuivies hors du territoire national etc. Lorsqu'il peut prévoir que ce genre de situation l'empêchera d'officier toute une saison, l'officiel d'arbitrage doit adresser à son Responsable de CROA une lettre motivée de demande d'année sabbatique.

Tous les Officiels d'Arbitrage devront être en mesure de rendre compte annuellement de tous leurs mandats en les consignant sur un Relevé d'Activité personnel.

Il est demandé aux Officiels d'Arbitrage internationaux et ISU de satisfaire en France les critères d'activités des OA de grade National Elite.

Article 17 – Quotas d'activité

Les quotas d'activité à respecter sur une période définie en fonction des diverses fonctions et qualifications s'établissent comme suit (La notation x/y signifie x activités en y année) :

	Cycle des Séminaires	Tests et Médailles	Compétitions Régionales	TDF	Championnats de France
Juges Arbitres National Elite	36 mois	N/A	1/3	1/3	1/3
Juges Arbitres National	36 mois	N/A	1/3	2/3	N/A
Juges Arbitres Régionaux	36 mois	N/A	3/3	N/A	N/A
Juges Arbitres Départementaux	36 mois	N/A	3/3	N/A	N/A
Juges National Elite	36 mois	2/3	2/3	2/3	2/3
Juges National	36 mois	2/3	3/3	3/3	N/A
Juges Régionaux	36 mois	2/3	5/3	N/A	N/A
Juges Départementaux	36 mois	2/3	3/2	N/A	N/A
Contrôleurs Techniques National Elite	36 mois	N/A	1/3	1/3	1/3
Contrôleurs Techniques National	36 mois	N/A	2/3	1/3	N/A
Contrôleurs Techniques Régionaux	36 mois	N/A	5/3	N/A	N/A
Contrôleurs Techniques Départementaux	36 mois	N/A	2/2	N/A	N/A
Spécialistes Techniques National Elite	36 mois	N/A	1/3	1/3	2/3
Spécialistes Techniques National	36 mois	N/A	2/3	1/3	N/A
Spécialistes Techniques Régionaux	36 mois	N/A	5/3	N/A	N/A
Spécialistes Techniques Départementaux	36 mois	N/A	3/2	N/A	N/A
Opérateurs de Données National Elite	36 mois	N/A	1/3	1/3	2/3
Opérateurs de Données National	36 mois	N/A	3/3	1/3	N/A
Opérateurs de Données Régionaux	36 mois	N/A	5/3	N/A	N/A
Opérateurs de Données Départementaux	36 mois	N/A	3/2	N/A	N/A

F. MOTIFS DE SUSPENSION ET RÉTROGRADATIONS

Article 18 – Activité insuffisante

Un Officiel d'Arbitrage n'ayant pas respecté les conditions d'activité et/ou de formation relatives à sa/ses fonction(s) et sa/ses qualification(s) visées au paragraphe « Quotas d'activité » pourra être placé à une qualification immédiatement inférieure sur la Liste Nationale des Officiels d'Arbitrage la saison suivante. S'il s'agit d'un Officiel international ou ISU, une notification sera envoyée à la CFOA qui restera seule juge des mesures éventuelles à prendre.

S'il s'agit d'un Officiel Départemental, il n'est plus inscrit sur la Liste Nationale des Officiels et ne peut, par conséquent, plus officier.

Aucun officiel d'arbitrage ne peut être sanctionné pour ce motif s'il n'a pas été convoqué.

Un Officiel d'Arbitrage n'ayant pas été licencié pendant 36 mois pourra être exclu de la liste des Officiels d'Arbitrage et ne pourra, par conséquent, plus officier. S'il s'agit d'un OA international, le cas sera porté à la connaissance de la CFOA qui restera seule juge des mesures à prendre.

Article 19 – Non-respect des Devoirs des Officiels d'Arbitrage / Charte d'éthique

Selon la *Constitution ISU Article 24, paragraphe 8.c)* les évaluations de performance ainsi que la désignation ou le retrait d'Officiels d'Arbitrage, ne sont pas des décisions disciplinaires mais techniques. Par conséquent, elles ne sont pas sujettes à l'arbitrage de la Commission de Discipline. Les plaintes concernant l'incompétence, la négligence, l'absence d'attention à la tâche, une performance déficiente, une erreur ou un jugement erroné ne sont donc pas du ressort de la Commission de Discipline, mais doivent être déposées auprès de la CSNPA qui les transmettra pour éventuelle action à la Commission Nationale des Officiels d'Arbitrage.

En conséquence, si les notes d'un Juge, les décisions d'un juge-arbitre, d'un contrôleur ou d'un spécialiste s'avèrent manifestement incorrectes, ou bien si le travail/la performance d'un opérateur de données s'avèrent inappropriés, la Commission Nationale des Officiels d'Arbitrage peut :

En priorité 1 : lui adresser des avertissements ou lettres de conseil,

En priorité 2 : l'affecter immédiatement à une qualification inférieure sur la Liste Nationale des Officiels d'Arbitrage,

En priorité 3 : le suspendre temporairement de la Liste Nationale des Officiels d'Arbitrage ; une telle mesure devra obligatoirement être explicitement entériné par le Président de la CSNPA,

En priorité 4 : le radier définitivement de la Liste Nationale des Officiels d'Arbitrage ; une telle mesure devra obligatoirement être explicitement entériné par le Président de la CSNPA.

Article 20 – Autres sanctions disciplinaires

Les sanctions disciplinaires applicables aux groupements sportifs affiliés à la Fédération, aux membres licenciés de ces groupements et aux membres licenciés directement à la F.F.S.G. sont fixées par le Règlement Disciplinaire Général établi conformément à l'annexe II du décret n°2004-22 du 7 janvier 2004 pris pour l'application de l'article 16 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 et relatif à l'agrément des fédérations sportives, aux dispositions obligatoires des statuts des fédérations sportives agréées et à leur règlement disciplinaire type.

G. FORMATIONS ET PROMOTIONS

- **Formation Probatoire** : des Séminaires Régionaux doivent être organisés au cours de la saison à l'initiative des Responsables des Officiels d'Arbitrage des Ligues sous l'égide des Commissions Sportives de Patinage Artistique des Ligues. Les Juges candidats sont convoqués aux Séminaires de Ligue par le Responsable des Officiels d'Arbitrage de leur Ligue. La Commission Nationale des Juges doit être informée de la tenue de ces séminaires. Le choix du Formateur doit être soumis à la validation de la CNOA. Cette formation sanctionnée par un examen permet l'accès au grade Départemental de la famille d'OA concernée. Il est fortement conseillé aux CROA de se regrouper pour ces séminaires afin d'optimiser les coûts et de favoriser les échanges.
- **Promotion au grade Régional**. Cette promotion est validée par la CNOA sur proposition du responsable de la CROA au regard des aptitudes détectées sur les manifestations où l'OA a officié.
- **Formation Nationale** : des Séminaires Nationaux sont organisés sous l'égide de la CSNPA, éventuellement à l'occasion de Championnats de France ou de Tournois de France. Ces séminaires sont à la fois théoriques et pratiques. Les Juges sont convoqués par la Commission Nationale des Officiels d'Arbitrage. Le(s) Formateur(s) est(sont) nommé(s) par la CNOA. Le passage avec succès d'une évaluation écrite et/ou pratique est obligatoire pour l'accès à une promotion au grade National de la famille d'OA concernée.
- **Promotion au grade National Elite**. Cette promotion est décidée par la CNOA et en concertation avec la CROA au regard des aptitudes détectées sur les manifestations où l'OA a officié.
- **Séminaires Généraux/Spécifiques Nationaux** : la CNOA peut, en cas de besoin, organiser des Séminaires Nationaux pour les Officiels d'Arbitrage Nationaux notamment pour expliciter la mise en œuvre de nouvelles règles ou spécifications émises par l'ISU. Ces séminaires entrent dans les quotas d'activité des OA qui y assiste.
- **Séminaires Généraux/Spécifiques Régionaux** : les CROA peuvent, en cas de besoin, organiser des Séminaires régionaux pour leur Officiels d'Arbitrage notamment pour expliciter la mise en œuvre de nouvelles règles ou spécifications par l'ISU. Ces séminaires entrent dans les quotas d'activité des OA qui y assiste.

Pour qu'une formation ou un séminaire puisse être validé, il faut que l'OA y assistant suive l'intégralité du séminaire de son ouverture à sa clôture. Un séminaire partiellement suivi ne sera pas pris en compte dans les quotas.

Dans les deux semaines qui suivent un Séminaire de Ligue ou un Séminaire National, le Formateur communique la liste des participants et un rapport succinct sur le déroulement du séminaire à la Commission Nationale des Officiels d'Arbitrage qui en adresse copie, pour les Séminaires de Ligue uniquement, aux Responsables des Officiels d'Arbitrage des Ligues des participants et au président de la Commission Sportive de Patinage Artistique de la Ligue organisatrice.

H. FORMATEURS ET MODERATEURS

Les Formateurs intervenant dans les Séminaires Nationaux sont désignés par la CNOA.

Les Formateurs intervenant dans les Séminaires Régionaux sont désignés par le responsable de Ligue avec l'accord de la CNOA au travers du référent CNOA de la zone de la ligue concernée.

I. TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Règles ISU disponible sur <http://www.isu.org>
- ISU Code of Ethics / Communication ISU 1717 disponible sur <http://www.isu.org>
- ISU Conflicts of Interest / Communication ISU 1481 disponible sur <http://www.isu.org>
- Code de l'Arbitre UNSS / AFCAM disponible sur <http://www.arbitre-afcam.org/>

BOOK 2012

1^{ère} parution 12 août 2012
2^{ème} parution 9 octobre 2012

3^{ème} parution 29 octobre 2012

Modifications des deux premières parutions en vert

Modifications de la troisième parution en bleu

Pages modifiées : 62, 63 – 74 médailles
102 à 109 adultes

4^{ème} parution 25 novembre 2012

Pages modifiées 57 à 60 médailles (pages détaillées du tableau p 62)
112 **PARTICIPATION CSNPA à l'organisation des championnats 2013**

Modifications en bleu

publication 25 novembre 2012